

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Où l'on commence à voir clair dans l'affaire...

Derrière la Commission des Services administratifs: les premiers responsables — Sur un texte de M. Fernand Rinfret — Une dépêche révélatrice

Enfin! Voici une affaire où tout le monde commence à voir clair...

A propos de ce fantastique avis de la Commission des services administratifs qui déclarait, en termes très nets, qu'on pourrait être candidat au poste de greffier d'un comité des Communes sans connaître l'une des deux langues officielles du pays — le français, naturellement — nous avons posé une question qui venait forcément à la pensée de tous.

Qui, disions-nous, est en définitive responsable d'une pareille sottise, d'une aussi brutale insulte, non seulement à l'esprit de la Constitution, mais au sens commun?

Nous n'imaginions pas que la Commission prit sur elle de fixer les conditions du concours. Il nous paraissait infiniment plus probable qu'elle agit simplement comme agent d'exécution, comme metteur en scène.

Une dépêche récente, et d'un non moindre personnage que M. Fernand Rinfret, confirme ces suppositions.

Il s'agissait cette fois d'un concours pour le choix d'un candidat à un poste d'inspecteur dans l'industrie laitière. On y réclamait un candidat bilingue, mais l'on stipulait que préférence serait donnée au candidat qui connaîtrait en plus le yiddish et l'italien.

Cela fit sursauter un certain nombre de gens. L'un des protestataires, M. Wilfrid Lacroix, député de Québec-Montmorency aux Communes, s'adressa directement au secrétaire d'Etat, M. Rinfret. Celui-ci lui répondit par le télégramme qu'on a pu lire vendredi, en dernière page du Devoir:

Concernant votre télégramme, je tiens à vous déclarer, ministre de l'Agriculture, que l'annonce de la Commission du service civil de l'agriculture n'est que l'annonce d'un concours sera annoncé de nouveau, moins préférence aux candidats qui possèdent connaissance de l'italien et du yiddish.

(signé) F. RINFRET,
Sec. d'Etat.

Où les mots ne veulent rien dire ou ceci implique que c'était le ministère de l'Agriculture qui avait fixé les conditions du premier concours. La dépêche du Secrétaire d'Etat ne dit point, en effet, que le ministre demandera à la Commission, priera la Commission de modifier son texte, ou même qu'il l'y invitera. Elle précise que le ministre a donné instruction à la Commission d'annuler son texte, et donc qu'il a fait acte de maître.

Du reste, comment la Commission pourrait-elle prendre sur elle de déterminer les conditions de tous les concours, de préciser que, dans tel service, pour telle fonction, le candidat doit posséder telle ou telle qualité?

Tout, au contraire, indique que les choses doivent, ainsi que nous le supposions, se passer d'une façon beaucoup plus simple, plus logique aussi. Le service qui a besoin d'un nouveau fonctionnaire dit ce qu'il veut, la Commission fonde sur ces notes son appel.

Et ceci nous met face à face avec les premiers responsables.

Pour ne prendre que les deux derniers cas, qui s'est avisé qu'on pouvait être greffier d'un comité des Communes sans connaître l'une des deux langues officielles du pays? Et qui a voulu créer un droit de préférence au bénéfice de celui qui parlerait italien ou yiddish?

La session fédérale ne tardera pas à s'ouvrir. Il vaudra la peine de projeter là-dessus un peu de lumière.

Par la même occasion, on pourra peut-être rechercher s'il est vrai que, dans tel examen où l'on exige la connaissance des deux langues officielles, il arrive à tel ministre de se faire représenter par un fonctionnaire qui n'en parle qu'une...

Omer HEROUX

Pour faire échec aux visées de Mussolini sur Djibouti

Un déploiement des forces françaises à la frontière de la Tunisie

Pour rappeler à l'Italie qu'elle devra pourvoir à la défense de Tripoli et de la Libye, si elle attaque Djibouti

Violente campagne antifrançaise en Ethiopie et en Italie — Avertissement de la France

PARIS, 27 (A. P.). — La crainte que le premier ministre Mussolini ne cherche à s'emparer de Djibouti par la force a décidé la France à faire un déploiement de troupes à la frontière de la Tunisie à l'occasion de la visite du premier ministre Daladier le mois prochain. L'état-major français est en train d'organiser de gigantesques manœuvres des unités motorisées pour rappeler à l'Italie qu'elle devra pourvoir à la défense de Tripoli et de la Libye si elle attaque Djibouti, le grand port de la Somalie française sur la mer Rouge et le terminus du chemin de fer de l'Ethiopie.

La plus grande partie de la flotte française de la Méditerranée sera concentrée près de la Corse pour saluer le premier ministre Daladier lors de son passage dans l'île.

"Pertinax", le spécialiste de la politique étrangère à l'"Ordre", prétend avoir des informations à l'effet que Mussolini songerait à un brusque coup de main contre Djibouti dans l'espoir qu'il pourrait le conserver sans avoir à faire la guerre. Les Italiens, dit-il d'après ses informations, mèneraient une violente campagne antifrançaise auprès des indigènes en Ethiopie et les troupes indigènes qui montaient la garde dans l'Ethiopie occidentale auraient été relevées par des troupes d'élite.

La presse française a fait observer à plusieurs reprises en ces derniers temps que Djibouti serait politiquement sans défense contre les Italiens, qui possèdent une supériorité numérique écrasante dans cette partie de l'Afrique. L'état-major français est cependant d'avis que l'énorme supériorité française en Afrique nord est suffisante pour démontrer à Mussolini qu'il ne pourrait s'emparer de Djibouti qu'en sacrifiant

Tripoli et que ce serait là un piètre échange. C'est le général Jules Buhrer, inspecteur de l'armée coloniale française, qui aurait suggéré cette tactique à M. Daladier.

La défense de l'empire colonial français constitue l'un des articles du programme qui a permis à M. Léon Blum de conserver la direction du parti au congrès socialiste ce matin contre les attaques de M. Paul Faure. M. Blum a suggéré un programme d'action concertée de la part de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la France qui formeraient le bloc des démocraties et il a renoncé à la collaboration avec les communistes en politique intérieure pour sauvegarder l'unité de son parti.

ROME, 27 (A. P.). — L'avertissement formel de la France à l'effet qu'elle ne cédera pas un pouce de territoire en Afrique ou ailleurs a provoqué de nouvelles attaques de la part de la presse fasciste. Le "Messaggero" affirme que la France a rompu elle-même l'équilibre en Méditerranée en négociant avec la Syrie un traité non encore ratifié qui lui assure des avantages considérables et des privilèges d'ordre militaire. L'ambassadeur français a communiqué hier au ministre italien des affaires étrangères une note qui déclare que la France refuse de consentir de nouvelles concessions coloniales à l'Italie et qui constitue une réponse à la note italienne dénonçant l'accord franco-italien de 1935.

Dans les milieux diplomatiques, on a maintenant l'impression que le véritable objectif de la campagne antifrançaise en Italie c'est l'obtention de Djibouti et de la Somalie française, qui contrôlent le terminus maritime du chemin de fer éthiopien.

nation parlementaire respirent le *cursum honorum*... Pourquoi les soldats seraient-ils seuls à avoir dans leur giberne un bâton de maréchal? En vue de l'avancement, les élus livrent, dans les assemblées, une bataille dure. Au Canada, et tout particulièrement à Ottawa, ceux qui détiennent des portefeuilles ont des ambitions. Et les ambitions font tout en leur pouvoir pour s'imposer à l'attention de la Chambre et du public, pour intriquer d'une façon ou d'une autre... Et quelle splendide occasion de gagner un portefeuille qu'une dernière session de parlement! Nous pensons plus particulièrement à tel et tel député du Québec et de l'Ontario qui veulent — entendez-vous? — qui veulent devenir ministres! Dans deux mois on pourra les montrer du doigt, tellement ils mettront d'indiscrétion dans leurs démarches.

Etre récompensé

Quand la réélection est incertaine ou que l'avancement est impossible, on invoque la troisième loi de la profession: celle de la récompense. Un député juge-t-il minces ses chances de réélection? Il pense au Sénat ou à la magistrature. Ici, nous songeons à ce député rencontré ces jours derniers au Château Laurier qui, ayant voulu être ministre et s'étant vu écarté du pouvoir, incite ses amis à demander qu'il soit élevé au Sénat. Et à cet autre qui, lors de la lecture du discours du trône au Sénat, à l'ouverture de la dernière session, au milieu d'un silence complet, se penchait à l'oreille d'un journaliste, et, le visage grimaçant et illuminé d'espérance, disait assez haut pour qu'on l'entendît nettement: "Ainsi, c'est vrai que ce vous avez écrit? J'irai au Sénat?" Et encore à ce troisième qui nous demandait récemment: "Qu'en pensez-vous comme juge?" La retraite? Le député se l'imaginer toujours drapé dans les plis de la toge ou bien assise dans un fauteuil sénatorial...

M. André Tardieu, qui a bien connu le milieu en France — qui n'est pas tellement différent de notre milieu politique — écrit avec pessimisme: "Dessalement du peuple au profit de ses mandataires et transformation des mandataires en professionnels qui veulent durer et grandir, voilà le fond des choses. En consolidant le métier par la rééligibilité, le cumul et le salaire, on a fait de ces deux mobiles le ressort profond de notre vie politique. A peu près rien de ce qui se passe dans nos assemblées n'est intelligible, si l'on s'obstine à penser qu'elles sont composées de mandataires d'un peuple libre et souverain. La clarté se fait, si l'on admet qu'elles sont la réunion de quelques centaines de professionnels, avec leur organisation, leur hiérarchie,

(suite à la page 2)

Rester; avancer; être récompensé

Trois des buts que se fixent tant de politiciens, où que ce soit — Etre réélu; devenir ministre; passer au Sénat ou se faire placer de façon assurée

La démocratie parlementaire n'est pas une fumisterie; mais elle abonde en fumistes

(par LEOPOLD RICHER)

Ottawa, 26. — Les affaires de la politique, en cette fin de semaine de Noël, sont tranquilles. Les hommes qui sont au pouvoir et ceux qui veulent y accéder font une trêve de quelques heures. Paix aux hommes de bonne volonté! Cela durera juste le temps qu'il faut pour passer d'heureuses fêtes, un bon Christmas. La lutte reprendra bientôt. Car le régime vient à la bataille. La profession parlementaire, ou simplement le métier politique, a des nécessités inéluctables. Celle de la persévérance dans l'être, en tout premier lieu. Celle, ensuite, de l'avancement. Et si l'avancement est impossible, celle de la récompense. Un député fait rarement de la politique pour le rien, pour les beaux yeux des électeurs. Un homme qui a goûté la saveur des responsabilités ministérielles ne peut plus s'en passer. Celui qui n'y a pas goûté songe au fruit dans lequel on lui défend de mordre. Et l'homme qui juge en avoir assez fait pour le parti ré-

clame sa récompense. Voyons un peu ce qui se passe, eu égard à ces trois lois de la vie parlementaire.

Rester

La persévérance dans l'être. Le parti au pouvoir veut y rester. Il met tout en œuvre pour que l'élection lui renouvelle son mandat. Il n'hésite devant rien, car il confond le bien du pays avec le sien propre et croit que l'un ne va pas sans l'autre. "Il arrive que pour être réélu on mette le budget en déficit par des libéralités démagogiques, écrit M. André Tardieu, dans *La Profession Parlementaire*. L'expérience prouve qu'on improvise d'ordinaire les mesures sociales, les réductions du temps de service, les augmentations de dépenses à la veille des élections. C'est de là, dit-il, que vient le déficit. La conservation de l'éléu est la grande loi qui domine le reste". A Ottawa, à la veille d'une élection générale, on sera à même de constater cette vérité fondamentale: tout vit la profession parlementaire. Le parti au pouvoir volera des lois sociales et des mesures qui grèveront le budget. Le député désireux d'assurer sa réélection n'hésitera pas à demander toutes sortes de travaux de chômage. Et ce qu'il n'a pu obtenir depuis trois ans, on le lui accordera cette année en vue de lui permettre de se faire réélectre. A preuve, les travaux à la gare centrale de C. N. R., à Montréal... Et on en verra bien d'autres d'ici quelques mois!

Avancer

Deuxième loi de la profession: l'avancement. "A côté du mobile statique (c'est-à-dire de la réélection), joue le mobile dynamique, dit encore M. André Tardieu. Non content de durer, l'éléu veut avancer. Quand on devient sous-préfet, c'est avec la résolution de devenir, quel que jour, préfet. Quand on devient député, c'est avec le propos de devenir ministre. Tout élu voit dans l'accession au pouvoir un droit et une nécessité. Dans chaque imagi-

Une lettre de S. E. Mgr Decelles

Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe a bien voulu nous adresser la lettre suivante, qui nous est arrivée samedi matin, trop tard malheureusement pour que nous puissions la publier dans le journal du même jour:

Saint-Hyacinthe,
le 23 décembre 1938

Monsieur Omer Heroux,
Rédacteur en chef du Devoir,
Montréal.

Cher Monsieur,
Dans le compte rendu du banquet de la Société d'industrie laitière, tenu avant-hier à Saint-Hyacinthe, M. le rapporteur a laissé tomber d'une phrase que j'ai exprimé sur la température une incidente qui a son importance. J'ai dit que la Lettre collective de l'Episcopat n'avait pas pour objet d'établir dans toute la province l'abstinence totale, qui est pourtant nécessaire à un grand nombre, mais de faire régner la vertu de tempérance et de combattre les désordres de l'intemperance. Je ne voudrais pas atténuer ou modifier en rien la portée de la Lettre épiscopale, ni laisser croire qu'en usant de coups d'appât et de cocktails on remplit tout son devoir de tempérant, sous prétexte qu'on reste dans un "usage modéré". Vous m'obligerez beaucoup, Monsieur le rédacteur en chef, en publiant ce mot d'explication.

Votre bien dévoué,
F.-Z. DECELLES,
Evêque de Saint-Hyacinthe.

Le carnet du grincheux

Pourquoi M. J.-H. Delisle, nouveau venu au conseil, entre-t-il tout de suite dans l'exécutive? se demande le peuple. C'est bête comme chou: M. Houde a eu la presse contre lui lors de sa dernière élection. Sa vengeance, c'est de se faire livrer les journaux.

Personne ne saurait mieux faire cette besogne que M. Delisle puisqu'il est précisément livreur de journaux.

Tous deux nouveaux venus, M. De-

Bloc-notes

Berlin inquiet

La politique de l'Allemagne à l'endroit des catholiques, des protestants, des juifs; les vexations que Goebbels et ses comparses infligent à toutes les Eglises et à toutes les religions, dans le Reich; la conduite de l'Allemagne dans le monde de la politique internationale, ses méthodes d'espionnage à l'étranger, le cas cassant de ses diplomates et de ses représentants, en maintes circonstances; les conditions dans lesquelles l'Allemagne a envahi l'Autriche, mise en prison l'ancien ministre Schuschnigg et ceux qui dirigent la politique autrichienne, et interné un grand nombre de ceux qui déplaçaient au nouveau régime; l'intimidation pratiquée à l'endroit de Prague, le morcellement de la Tchécoslovaquie de Mazyar et de Benes, opération à laquelle l'Angleterre et la France étaient dans l'impossibilité de s'opposer à moins d'aller jusqu'à la guerre; tout cela, qui s'est passé en 1938, a bien pu raffermir, de façon ostensible, le régime hitlérien, donner à l'Allemagne la figure de nation dominante redoutable dans le champ international, à moins que les autres nations ne veuillent recommencer l'aventure de 1914. D'autre part, le prestige allemand subit, dans d'autres domaines, des ennuis sérieux. C'est ainsi, par exemple, que dans les échanges commerciaux l'Allemagne a perdu sensiblement de terrain depuis la fin de 1937 (voir *Business Week*, 24 décembre, page 36). Cette année-là, Berlin avait exporté pour 425 millions de marks (environ 817 millions au cours du mark) de plus qu'il n'avait importé de l'étranger. L'industrie allemande en a profité. En 1938, c'est une autre affaire. Bien que Berlin se soit annexé toute l'Autriche et ses industries, en mars dernier, et que du coup l'Allemagne ait trouvé là un nouveau marché d'approvisionnement pour le Reich, libéré d'autant au chapitre des importations, et bien que Berlin ait aussi pris en octobre la partie industrielle la mieux développée de la Tchécoslovaquie, il reste qu'en fin de 1938 la balance du commerce est nettement contre le nouveau Reich. En 1937, le Reich avait un surplus d'exportation de 8175 millions; en 1938 il enregistre un déficit commercial de tout près de 8200 millions (485 millions de marks). Le commerce allemand a donc basculé de 3375 millions en douze mois. Autant de perdu pour Berlin. Cela explique que malgré la situation internationale apparemment favorable de l'Allemagne, elle a perdu du terrain dans le domaine commercial; que l'annexion de l'Autriche et d'un cinquième de la Tchécoslovaquie ne l'a pas émanicipée davantage, du point de vue des importations; et que ses industries ont fait moins de ventes à l'étranger en 1938 qu'en 1937. Faut-il voir là une des conséquences de la politique de force et de brutalité que Berlin pratique à l'endroit des nations voisines et des catégories d'Allemands ou d'habitants du Reich qui ne veulent pas croire à la théorie de l'Etat-dieu et souverain maître des âmes et des intelligences comme des corps et des individus? On comprend vite qu'en

tourment en songeant à des conquêtes plus faciles.

M. H.

l'état présent des choses ni la France, ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis, ni bien d'autres nations ne soient pressées d'exporter leur argent en Allemagne pour y acheter ce qu'il leur est possible de se procurer ailleurs. A hâter tout le monde, à méconter tout le monde, à prendre tout le monde à rebours, à traîner de haut tout le monde, il arrive que tout le monde se dise, même sans s'être concerté: "Bien fol est qui va porter là son argent, pour ne recevoir en retour que mornelles, rebuffades, nazardes". On comprend que dans les circonstances le docteur Schacht, grand argentier et génie financier de l'Allemagne, ait eu, devant ces jours derniers, aller sonder la City, à Londres, sur ses intentions à venir. Il est retourné à Berlin sans grandes perspectives d'amélioration dans les relations commerciales de Berlin avec le reste de l'univers. Une politique de souplesse gagne souvent plus qu'une politique toute de roideur et de hargne.

G. P.

L'humanité en progrès

Quelques milliers de savants et d'inventeurs, appartenant à l'American Association for the Advancement of Science et à des sociétés similaires d'autres pays du monde, tiennent congrès ces jours-ci dans la capitale de l'Etat de Virginie, la ville de Richmond. Leur grande préoccupation, cette fois-ci, à ce que rapportent les dépêches des journalistes qui suivent ces assises, c'est de trouver les moyens d'empêcher que l'homme continue de se servir des découvertes et des révélations de la science pour travailler à sa propre destruction. Certains hommes, disent-ils, paraissent oublier qu'ils le sont, se rapprochent de plus en plus du type anthropoïde. Il est temps plus que jamais que les forces intellectuelles et morales, qui doivent tout de même compter encore pour quelque chose, se rallient, opposent un front solide à la barbarie qui cherche à s'imposer. Ce sont des gestes héroïques que les hommes de science, ceux qui sont réellement, doivent poser dans les actuelles conjonctures. En somme, est-ce que ce ne sont pas les inventions et les découvertes dont ils ont la responsabilité autant que le mérite qui sont précisément mises à contribution par la cause du mal? L'aéroplane et la radio, deux des plus beaux accomplissements de la science, n'ont pas été imaginés, perfectionnés au point que l'on sait pour que l'homme s'en serve stupidement aux fins de sa propre destruction. L'homme intelligent, mettant à profit les facultés que la Providence lui a données, a créé ces deux merveilles; l'homme du retour à la barbarie, dont les agissements font penser à quelque anthropoïde bien plus qu'à un homme véritable, s'est emparé de l'une et de l'autre et c'est sur l'humanité tout entière qu'il fait peser sa menace. Ceux qui ont mission de servir la science, qui se sont donné cette vocation, n'ont-ils pas le devoir de rentrer en possession de leur bien, de le reprendre une fois pour toutes aux forces de la barbarie, d'une brutalité telle que l'homme ne puisse plus se servir de la science pour travailler à sa propre destruction? On comprend vite qu'en

Gens et choses

"Pour son plaisir"

Il y a quelques jours, un individu de Vancouver, nommé Gordon Erickson, plongea du haut du pont suspendu de cette ville, soit d'une hauteur de deux cents pieds. L'eau est douce à ceux qui y jettent d'une faible altitude. Cet élément si souple et si mobile peut toutefois devenir une plaque d'acier contre laquelle un malheureux plongeant ira s'écraser si sa témérité le fait se jeter de trop haut. On en a vu des exemples dans le passé. Mais à toute règle il y a une exception. Erickson détiendait le record de plongée en altitude et en peut porter la gloire — si gloire il y a — de ce côté-ci du paradis, comme disent nos amis les Américains.

Non, Erickson ne s'est pas tué. Il n'a été que blessé et déjà il est rétabli. Erickson s'appellait peut-être à récolter les fruits de son audace — contrats de cinéma, de radio, de vaudeville, que sais-je? — mais la police, cette fois-ci, n'a pas eu de performance sportive de ce genre. Sceptique elle a interrogé Erickson quant à la cause véritable du plongeon et n'a apparemment pas été satisfaite de la réponse car ce dernier a dû subir un procès sous l'accusation de tentative de suicide.

"J'ai plongé pour mon plaisir", a déclaré l'accusé à ceux qui l'arrêtaient. Pour un plaisir violent en voilà un. Mais les juges ne sont pas à discuter. Tout le monde n'a pas besoin de la même quantité de mouvement et d'espace. Si les uns raffolent de passer des heures à jouer au parchési ou aux cartes, d'autres peuvent bien désirer plus d'action et comme notre original de Vancouver, préférer sauter en bas des ponts "pour leur plaisir". Ce n'est pourtant pas un exercice recommandable à tous, j'en conviens. Il peut fort bien dissimuler un suicide, j'en conviens encore, mais enfin, cela n'est pas certain.

Erickson a bien pu être victime d'un de ces moments d'euphorie, où dans un mirage parfois dangereux dans les conséquences qu'il entraîne, les pires obstacles paraissent faciles à franchir. Ou, sans mouvement orgueilleux de notre part, sans vaine fanfaronnade, simplement parce que pleinement équilibré, ou complètement déséquilibré, il n'y a pas de milieu, nous nous sentons en mesure de passer à travers des situations qui en tout autre temps nous auraient paru et eussent été en fait insurmontables. Telle est peut-être la cause profonde du geste spectaculaire d'Erickson. Ce geste peut servir aussi de preuve que le mot impossible est un mot fort relatif et dont les frontières sont assez mouvantes.

Ce billet ne tend pourtant pas à encourager ceux qui voudraient sauter du haut du pont Jacques-Cartier, tel ce jeune homme de malheureuse mémoire qui se tua ici, il y a quelque temps; il voudrait mieux tenter l'impossible dans une voie plus fructueuse en résultats pratiques.

Aux dernières nouvelles, Erickson s'est fait élargir par la police. Erickson est bachelier de sa profession. Paisiblement, il se propose de regagner les sombres forêts. Tout l'hiver il songera au tour de force et au record involontaire qu'il aura accomplis lors de sa dernière visite à la ville. Nous connaissons tous des hommes des bois qui viennent à la ville et s'en re-

En page 2: Ainsi parle le lecteur... — L'hommage à Marie de l'Incarnation, par Dom Jamet, O.S.B.

Ainsi parle le lecteur...

L'hommage à Marie de l'Incarnation

Monastère des Bénédictines
Sainte-Marie des Deux-Montagnes
Saint-Eustache, P. Q.

Monsieur,
L'Éditeur des *Écrits spirituels et historiques de Marie de l'Incarnation* ne pouvait manquer de suivre avec intérêt l'idée lancée par le R. P. Pégahaire. Le *Devoir* a fait tout de suite écho à l'article du révérend Père. Nul n'aura la mauvaise grâce de s'en étonner. C'était la cause de la foi, de l'intelligence et du patriotisme.

Puisque l'idée du P. Pégahaire semble prendre forme de projet, voudrait-on me permettre de verser au dossier qui déjà se compose quelques considérations sur le sujet? Comme on le verra, ce sont réflexions très désintéressées et j'ai la candeur, qu'on me le pardonne, de les croire assez pertinentes. Du reste, comme Marie de l'Incarnation est de Tours, que j'ai vécu seize ans dans le voisinage immédiat de l'ancien couvent des Ursulines et cinq ans dans ce même couvent, où j'ai fait mes études secondaires, — car c'était alors le petit séminaire diocésain, — je ne me vanterai pas en donnant à croire que je connais suffisamment des lieux, qui me sont en effet très familiers.

Des résidences de Marie de l'Incarnation à Tours, il n'y en a qu'une qui soit indiscutable, justement l'ancien monastère des Ursulines, confisqué par la Révolution, transformé au XIX^e siècle en établissement d'études secondaires et de formation ecclésiastique, spolié de nouveau par la III^e République au début du siècle présent et devenu école supérieure de filles, supérieure ment laïque.

Ce monastère avait la forme d'un fer à cheval, le quatrième côté qui lui aurait donné l'aspect d'un cloître n'ayant jamais été construit. Les deux ailes ont été abattues, dans les années qui suivirent la Révolution. Seule subsiste aujourd'hui la partie centrale, la plus ancienne d'ailleurs des trois constructions. Le séminaire y avait installé des salles d'études, des dortoirs avec des chambres de professeurs et dans les mansardes des cabinets de physique, de chimie et d'optique. Nous ne savons quelle destination les Ursulines lui avaient donnée. Mais commencée vers 1630, elle était en train quand Marie de l'Incarnation entra au couvent en janvier 1631, à l'âge de 32 ans, et elle était sûrement achevée quand elle en est partie pour le Canada. Marie de l'Incarnation a donc pu l'habiter.

À côté du monastère en construction, il y avait des bâtiments déjà existants que les Ursulines avaient achetés en 1625 avec l'enclos où elles voulaient s'établir. Ils se composaient d'une maison d'habitation de style Louis XI et d'une manufacture de tapisserie. La maison était connue sous le nom de "Petite Bourdaisière". Elle existe encore, et les anciens élèves du séminaire y ont tous fait de plus ou moins fréquents séjours, car on y avait placé l'infirmerie. Avec son rez-de-chaussée, son étage et ses mansardes, elle comprenait une douzaine de pièces et ne pouvait loger qu'un nombre très restreint de personnes. Marie de l'Incarnation y est certainement et souvent entrée, mais nous ne pouvons dire à quoi les Ursulines du temps l'avaient utilisée. En tout cas, c'est toujours une demeure d'architecture digne d'attention. Quant à la manufacture, elle a depuis un temps immémorial disparu.

La "Petite Bourdaisière" s'appuyait dans les années de Marie de l'Incarnation, comme encore aujourd'hui, à une chapelle qui lui était postérieure de plus d'un siècle. Cette chapelle, édifiée à l'angle des rues actuelles des Ursulines et du Petit-Pré, était sous le vocable de saint Michel. Elle servait de chapelle extérieure aux Ursulines, qui l'ouvraient au public, et qui, dans leur enclos, y ajoutèrent une chapelle intérieure, ouvrant sur le sanctuaire du côté de l'épître, et formant comme le bras méridional d'un transept. Cette chapelle intérieure, strictement renfermée dans la clôture, et pour l'usage unique des religieuses et de leurs pensionnaires, a été démolie par les Ursulines elles-mêmes, qui avaient besoin d'espace pour le développement de leur monastère. Ce devait être au surplus une construction fort modeste. Mais il reste toujours la chapelle de saint-Michel, celle qui, grâce à l'initiative du P. Pégahaire, vient de rentrer dans l'actualité au pays.

Marie de l'Incarnation, quand elle était encore Madame Martin, est souvent passée devant cette chapelle. Ses mémoires nous l'attestent, et elle était sur son chemin pour aller au faubourg Saint-Pierre-des-Corps

dans l'enclos de la ville où ses affaires et ses dévotions l'appelaient. Nul doute qu'elle n'y soit entrée plus d'une fois, entre les années 1625-1630, surtout entre 1628 et 1630. Mais à partir de janvier 1631, elle n'y a plus mis les pieds. Toute sa vie religieuse s'est déroulée à côté de la chapelle de la clôture, où en particulier elle a fait profession. Peu après son départ pour la Mission de la Nouvelle-France, cette chapelle, qui n'avait pas même d'intérêt artistique, fut fermée au culte et désaffectée. Les Ursulines, poursuivant les travaux de leur monastère, avaient fait construire pour leurs religieuses dont le nombre avait passablement augmenté et pour leur pensionnat qui avait grandi en même temps, une église beaucoup plus spacieuse que la première, à l'opposé de celle-ci et ouvrant sur la rue des Ursulines, qu'il s'appelait alors la rue de Poitou. La chapelle de saint-Michel fut alors employée à ce ne sait quoi. Après la Révolution, le séminaire en avait fait un réfectoire, puis un atelier de menuiserie et de débarras. L'école supérieure y a placé des vestiaires et des salles de douches.

Ces détails sont un peu longs. Je m'en excuse. Mais ils servent à lecteurs qui m'auront suivi à faire la construction du lieu et les aideront en plus à reconnaître un peu de bon sens aux réflexions dont je crois devoir les accompagner.

Des deux chapelles du temps de Marie de l'Incarnation, 1631-1639, il ne reste que la chapelle de saint-Michel. Or c'est l'autre surtout que nous aurions aimée, car c'est là qu'elle a passé ses longues heures d'office et de prière privée. Cependant la première avait l'autel, et toute l'âme de Marie de l'Incarnation y tendait. Elle a donc elle aussi un immense intérêt pour tous les amis de la vénérable Ursuline. Elle a traversé les temps, et la voilà déjà vieille de plus de trois siècles. Malheureusement ses jours sont comptés. Pas mal délabrée, elle fait l'effet d'un anachronisme et d'une protestation. Un jour ou l'autre, elle tombera sous le pic des démolisseurs. On voudrait, pour servir la mémoire de Marie de l'Incarnation, qui fait pour nous maintenant toute son illustration, lui procurer un statut à l'abri duquel elle ferait un nouveau bail avec l'existence. Grosse question. Est-ce possible? Est-ce opportun?

Pour mes chers amis de Touraine, rencontrés par le P. Pégahaire, la chose ne fait pas de difficulté. Je ne voudrais pas décourager leur enthousiasme, qui d'ailleurs chez l'un d'eux n'a plus rien de juvénile, — car c'est une plante qui vient rarement sur nos coteaux modérés et qu'il serait imprudent d'effeuiller. Mais tout de même, j'ai l'impression qu'ils ont tranché un peu vite. En tout cas, laissons à d'autres l'aspect possible, je ne toucherais qu'à celui de l'opportunité. Ce sera peut-être d'ailleurs une manière de montrer des difficultés qui n'apparaissent pas tout d'abord.

Si grande qu'elle soit, Marie de l'Incarnation ne sera jamais en France et dans les pays d'Europe que le culte d'une élite éclairée, certes, composée de théologiens, de lettrés, d'historiens, d'âmes intérieures et qui, à mesure que ses écrits se répandront, ira toujours s'élargissant, mais élite qui ne se confondra jamais avec la masse. A Tours, les trente-neuf années qu'elle y a passées ne furent que des années de silence et de retraite; son œuvre sociale est toute canadienne. On ignore tout d'elle, jusqu'à son nom. Elle n'y est vivante que pour un tout petit groupe où fleurit le goût des choses spirituelles, et chez quelques antiquaires.

Compte-t-on sur la chapelle de saint-Michel pour établir entre elle et la foule de ses compatriotes un contact qui n'a jamais existé? Cela après trois cents ans!

Il y a la Canada, et l'on parle surtout en son nom. Sans doute, des Canadiens — on pourrait les compter — visitent chaque année la France. Mais ce sont des voyages organisés, où sans faire injure à personne, étant donné le temps strictement limité de l'excursion, le plaisir des yeux compte beaucoup plus que celui tout intime de renouer avec le passé. Quelques-uns d'entre ces pèlerins, s'il faut leur donner ce nom, poussent jusque dans les châteaux de la Loire. Plusieurs abordent à Tours, le centre par excellence de la randonnée artistique. Combien d'entre eux s'engageront dans le quartier excentrique et morne de l'ancienne chapelle des Ursulines? Les deux rues dont la chapelle fait le coin sont peu passantes, celle du Petit-Pré est même ordinairement déserte. En tout temps, la chapelle ne sera qu'une relique abandonnée. Ce ne seront point les visites très espacées de la Société archéologique ni l'apparition d'une douzaine de Canadiens dans les bonnes années qui la galvaniseront.

La chapelle est aujourd'hui propriété de l'Etat. Admettons que celui-ci en fasse cadeau au Canada. Qu'est-ce qui la gardera? Le concierge de l'école supérieure? Ce serait assez pour en fermer l'accès à tous les prêtres et à tous les catholiques dont presque aucun n'est plus entré depuis 1905 ou 1906 dans cette terre spoliée et profanée. Pudeur trop respectable. Pour ma part, j'y suis revenu une seule fois, dans l'un de mes séjours à Tours, mais comme Canadien, ce qui m'a permis de ne point prêter attention à la présence des intrus que j'y rencontrais.

Supposons le problème de la garde et de surveillance de l'immeuble résolu dans le sens le plus favorable, qui le restaurera, qui l'entretiendra? Actuellement, c'est seulement quatre murs et un toit. A l'intérieur, une fois expulsées les baignoires et le reste qui l'encombre, ce ne se-

raient que quatre murs nus et une charpente, car s'il y a un plafond, il faudrait l'abattre. Le nom seul de Marie de l'Incarnation, si l'on ne sait rien d'autre d'elle, comme ce sera souvent le cas des visiteurs d'occasion, ne suffira pas à créer cette émotion de vénération que l'on désirerait y susciter. En fait, toute restauration est impossible. Sur quel patron serait-elle exécutée? Aucun document du passé ne nous en reste.

La chapelle de saint-Michel est irrémédiablement désaffectée. Elle m'y a collaboré avec les hommes. Pour restituer ce monument, il faudrait lui rendre sa vie sacrée: un autel, un tabernacle, un prêtre. Le souvenir de Marie de l'Incarnation demeure essentiellement lié à un lieu de prière. C'est dans un sanctuaire qu'on le retrouvera. Tant que la chapelle de saint-Michel n'aura pas repris cette forme, ce ne sera qu'une matière morte et muette, qui n'aura rien à dire parce qu'elle n'aura pas d'âme.

À Québec, et ailleurs, des voix autorisées m'ont demandé mon sentiment sur la "canadianisation" de l'ancienne chapelle des Ursulines. On vient de lire ma réponse à leurs interrogations. Je ne l'ai point faite et je ne la refais point de gaieté de cœur. Je suis de Tours, moi aussi, et je suis, même de loin, toujours sensible à ce paysage d'où se dégage une image vénérable aussi vivante qu'une présence. Je verrais ou j'apprendrais la disparition de cette relique avec un vrai chagrin, car je ne me sens pas du tout les goûts d'un iconoclaste. Mais je crois que nous arrivons trop tard, et qu'il y a des choses, même infiniment chères, qu'il faut abandonner à leur destin pour en sauver de plus essentielles. Or, je l'avoue, j'ai peur que dans ce siècle du troisième centenaire de l'arrivée de Marie de l'Incarnation à Québec, la chapelle de saint-Michel ne détienne quelque peu l'attention du point unique où, à mon sens, elle devrait dès maintenant se fixer.

On ne fait tort à personne et on n'use d'aucune hyperbole en redisant, après déjà beaucoup d'autres et de plus qualifiés, que Marie de l'Incarnation, contemplative et femme de cœur et d'intelligence supérieure, est une très grande âme; qu'elle a honoré du plus beau lustre le pays qu'elle a adopté et qu'elle en fera toujours avec quelques autres de ses contemporaines, qui s'y sont dévouées comme elle, l'une de ses plus authentiques gloires. Sa vertu éminente n'enlève rien à ses compagnes ni à ses émules, mais par l'éclat dont son nom ne cessera de rayonner, elle demeurera pour la postérité qui apprendra à mieux la connaître, l'un des symboles les plus expressifs de la femme chrétienne et française au XVII^e siècle dans ses activités de prière et de charité.

Beaucoup de Canadiens savent quelle dette de gratitude ils ont à son endroit. Il est peu qui, en pensant à leurs mères ou à leur pays, puissent dire qu'ils ne lui doivent rien. Pourquoi ne se rallieraient-ils pas, en nombre toujours plus grand, et avec un fervent sans cesse accru, à ce mouvement de prière qui part du Vieux-Monastère de Québec pour demander la glorification surnaturelle de la vénérable Ursuline et qui devrait enfin gagner tout le pays pour y prendre l'élan d'une croisade? Il y en a qui pensent que le souvenir de Marie de l'Incarnation et de Marguerite Bourgeoys, pour ne nommer qu'elles, n'est pas la propriété exclusive de leurs familles religieuses; que c'est un bien commun à tout le pays, et que tous les Canadiens, s'ils ont vraiment le souci de leurs seules grandeurs éternelles, ont un devoir impérieux de reconnaissance envers Dieu qui leur a donné de pareilles mères spirituelles, comme envers ces admirables femmes qui se sont si héroïquement sacrifiées pour qu'il y eût un Canada français; et qu'enfin les lieux ne s'ouvrirent qu'au prix de cette prière nationale pour dispenser cette béatification où la nation trouvera d'ailleurs le couronnement de tout son passé.

Mais le cas de la chapelle de saint-Michel et la sympathie qu'on lui porte le prouvent, on sent aussi le besoin d'une preuve tangible, visible, temporelle de la vénération publique pour Marie de l'Incarnation. Le R. P. Pégahaire en propose une manifestation un peu lointaine pour l'ensemble des Canadiens qui n'en seraient jamais témoins. Elle a sa justification historique et, tout compte fait, je retirerais avec empressement toutes mes réserves, si de simples murs suffisaient, et si je ne voyais pas quelque chose de plus immédiat et à la portée de tous.

Le monastère des Ursulines de Québec est un des sanctuaires de l'histoire du Canada, un des haut-lieux de sa vie spirituelle. Les touristes américains le trouvent mentionné sur leurs guides. Combien de Québécois, faisant dans leur bonne ville de Québec leur tour de propriétaire, combien de Montréalais, en route pour le soleil de la Gaspésie, l'ont inscrit sur leur itinéraire privé? Attendraient-ils que les Ursulines n'y soient plus qu'un souvenir aux trois quarts aboli, et leur chapelle un lieu de culte désaffecté pour s'y intéresser et s'y précipiter? Pourrait ce pèlerinage, — un vrai pèlerinage à l'antique demeure de leurs mères dans la foi, — s'imposer à tout Canadien bien né.

Autre chose encore. Marie de l'Incarnation a, dans un quartier de la Basse-Ville de Québec, une vague avenue qui porte son nom. Pourquoi n'autoriserait-elle pas dans sa ville d'adoption, en plein cœur du Canada, sa stèle avec un bas-relief, ou mieux et surtout sa statue? Serait-il si difficile au pays et à ses représentants de faire bloc sur cette idée? Il n'y a pourtant pas ici à remuer ciel et terre; seulement à comprendre et à vouloir. Si les femmes canadiennes, elles d'abord, comprennent et veulent! Ne seraient-elles pas fières de rencontrer à Québec, dans l'exaltation monumentale de la femme qui fut un si magnifique exemplaire d'humanité, la glorification de l'âme féminine, de son génie et de ses vertus? En 1942, à Montréal, ce serait le tour de cette autre grande missionnaire et éducatrice que fut Marguerite Bourgeoys, car on imagine bien que les fêtes du prochain troisième centenaire de Montréal donneront la place d'honneur à ceux et celles qui l'ont fondé. Mais c'est regarder l'avenir et le venir, à ceux et celles qui l'ont fondé. Mais c'est regarder l'avenir et le venir, à ceux et celles qui l'ont fondé.

d'hui, il s'agit de Marie de l'Incarnation, dont 1939 commémorera le troisième centenaire de l'arrivée à Québec. Ne restera-t-il de ces fêtes que des articles dans la presse et une plaquette? Alors, redisons le vers de Villon.

Une glorification publique, officielle des saintes et héroïques femmes qui ont fait le pays est une nécessité. Le Canadien y verrait un rappel efficace du passé et il y trouverait l'aliment des vertus naturelles et surnaturelles qui lui seront toujours indispensables pour persévérer dans son être. Puisqu'il s'agit de Marie de l'Incarnation, c'est d'abord, il me semble, au pays, à Québec, qu'il convient de perpétuer sa mémoire. Je verrais là une réalisation possible, fructueuse et durable. Je ne la verrais même que là.

Dom Albert JAMET, O.S.B.

Nos éphémérides

27 décembre 1610

Le mariage de Champlain

Le mariage de Champlain, le 27 décembre 1610, est l'une des énigmes les plus curieuses de l'histoire canadienne. Deux ans avant cette date, le navigateur avait fondé Québec. Déjà, il avait rempli une carrière considérable. La jeune fille qu'il épousait, Hélène Boullé, n'avait que 12 ans, alors que lui-même en avait 43. La jeune épouse resta avec ses parents durant quelques années. Dix ans plus tard, cependant, Madame de Champlain, qui était une jeune dame de 22 ans, traversa la mer avec le gouverneur de la Nouvelle-France. Elle y demeura quatre ans. On croit que ses parents étaient calvinistes, mais elle était devenue une excellente catholique et enseignait le catéchisme aux jeunes Indiens. La légende rapporte qu'elle avait l'habitude de porter à sa ceinture un petit miroir dans lequel les jeunes sauvages se regardaient avec étonnement. Après la mort de Champlain, survenue en 1635, sa veuve entra en religion.

Les boissons alcooliques

Durant le temps des fêtes

Le Comité des Œuvres Catholiques de Montréal, profondément ému par les déclarations contenues dans la lettre de l'évêque sur les ravages de l'intemperance au sein de notre population, ne peut rester insensible à l'appel fait aux groupements d'Action catholique qui terminent cet important document.

Il profite donc de l'occasion que lui offre la période des fêtes pour demander non seulement aux membres de ces groupements mais à tous les catholiques soucieux de l'avenir de leur pays, de commencer aussitôt l'œuvre de redressement social et moral que réclament nos évêques. Et comme l'exemple est plus entraînant que toutes les paroles, il leur suggère de s'abstenir dans les réunions de famille ou d'amis qu'amènent les fêtes de toute boisson alcoolique.

Cet acte de mortification, accompli dans l'esprit qui a inspiré la lettre épiscopale, ne pourra que procurer d'excellents résultats. Il sera le meilleur des préambules à la campagne de tempérance qui s'ouvrira bientôt et à laquelle chacun sera appelé à apporter son concours.

Ont signé cet appel les représentants des sociétés suivantes: Association des Cheminots, Société de Colonisation, Ligue du Dimanche, Ligue des Retraités, Union Catholique des Cultivateurs, Association catholique de la Jeunesse Canadienne, Association Professionnelle catholique des Voyageurs, Chevaliers de Colomb, Alliance catholique des Professeurs, Ligues du Sacré-Cœur, Tiers-Ordre de Saint-François, Société Saint-Jean-Baptiste, Société Saint-Vincent-de-Paul, Chevaliers de Carillon, Ecole Sociale Populaire.

Le Comité des Œuvres catholiques.

Le dixième mille sous presse

Il a fallu tirer aujourd'hui le 10^e mille du "Document" numéro 31, sur le "Statut de Westminster".

C'est, on se le rappelle, la collection des articles de Léopold Richer au "Devoir", fin octobre dernier, sur cette importante pièce de législation, que nos politiciens se sont dépêchés d'enfourner dans les statuts et dont ils négligent de profiter pour accroître, en pratique comme en théorie, la liberté internationale du Canada. Car le Canada est pays libre... et la masse de nos politiciens l'oublie, — ou ne l'ont jamais su.

Ce "Document" numéro 31 se vend, au "Devoir", 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, \$7.50 le cent franco. On est prié de faire remise avec la commande.

Quelle date?

Voyez ici:

1938 DECEMBRE 1938

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Les inspecteurs d'écoles régionaux

Leur congrès à Québec

Québec, 27 (D. N. C.). — M. Cyrille Delage, surintendant de l'Instruction publique, a fait ce matin l'ouverture du dix-septième congrès des inspecteurs d'écoles régionaux.

Les congressistes ont entendu des allocutions de bienvenue de la part du surintendant, M. Delage, du secrétaire du département, M. B. O. Carillet, et de l'inspecteur général des écoles primaires, M. J. Miller, qui préside le congrès.

Dans ses remarques, M. Filteau a résumé le travail accompli en 1938 dans le domaine de l'éducation. "L'année 1938 restera, dit-il, comme l'une des années les plus fécondes au point de vue du mouvement éducatif."

Le secrétaire du département de l'Instruction publique mentionna alors la généralisation du certificat d'étude à tous les degrés de l'enseignement.

Il rappela qu'un effort considérable a été fait pour améliorer le personnel enseignant et il en donna comme preuve la réorganisation des écoles normales de filles et que les deux écoles normales de garçons se réorganisaient au cours de 1939. Dix-neuf scolasticats-écoles normales de filles ont été établis. Les scolasticats-écoles normales de garçons seront aussi améliorés.

M. Filteau mentionna aussi les cours de vacances suivis par les inspecteurs, les instituteurs et les institutrices, ajoutant que ces cours s'étaient avérés très fructueux.

On a fait également des réformes dans les écoles ménagères régionales.

Le secrétaire du département mentionna aussi que le département de l'Instruction publique aura prochainement une cinématique pédagogique et que la bibliothèque pédagogique est en voie d'organisation.

M. Filteau insista enfin sur le travail de coopération dont font mention les autorités scolaires de tous les degrés.

M. C. J. Miller donna de son côté des directives appropriées aux inspecteurs régionaux.

"On a suggéré que l'éducation sociale à l'école primaire" fasse le sujet de la prochaine conférence pédagogique des inspecteurs d'écoles (1^{er} semestre 1939-40).

Cet après-midi les inspecteurs régionaux s'occupèrent de l'organisation des cours agricoles de vacances aux inspecteurs d'écoles, aux instituteurs ruraux et aux institutrices rurales. On en fixa les lieux et les dates. M. Jean-Charles Magnan

conférait avec les congressistes à ce sujet.

On étudia cet après-midi le projet relatif à l'établissement des caisses populaires scolaires dans les districts ruraux et les suggestions concernant l'organisation des classes d'hiver pour les fils de cultivateurs.

Assistaient à la réunion de ce matin: MM. Cyrille Delage, surintendant; M. B. O. Carillet, secrétaire du département; M. C. J. Miller, inspecteur général des écoles primaires et président du congrès; M. J. M. Caron, inspecteur régional métropolitain; MM. Rodolphe Maltais, J.-G. Marion, Arsène Paquin, J.-E. Boly, J.-Eug. Lamarre, L.-O. Pagé, Epiphane L'Italien et Paul Hubert, inspecteurs régionaux.

Rester, avancer, être récompensé

(Suite de la première page)

leurs prérogatives et leurs ambitions, mus par les deux mobiles du métier." M. Tardieu parle seulement de deux mobiles du métier: la réélection et l'avancement. Nous en ajoutons un troisième: la récompense. On ne comprendrait pas, par exemple, qu'un député habituellement bien intentionné pose un acte égoïste partisan, si l'on ne savait qu'il est candidat au Sénat ou à la magistrature.

S'ils veulent que nous ayons confiance en eux — une confiance relative, mesurée et combien prudente! — il faut que les hommes et les partis commencent par ne pas trop exiger de notre crédulité.

Fumisterie?

Voilà que le Parlement commença bientôt sa dernière session. On aura l'occasion de vérifier sur place, sur des hommes en chair et en os, portant des noms connus, l'exactitude de ces observations. La lutte acharnée pour le pouvoir, ou pour la balance du pouvoir, entre partis et groupes politiques, lutte qui prendra la forme de la surenchère électorale et de la démagogie, la lutte entre individus pour les postes de commande ou les titres qui donnent de l'honneur, gros comme le bras; les demandes de récompenses de toutes sortes... Le régime de la démocratie parlementaire a certes du bon. Il est préférable à la dictature, qui nie les droits de l'individu. Mais il ne faudrait pas croire qu'il représente la forme parfaite du gouvernement de l'Etat. Entre l'idéal démocratique et la réalité parlementaire il y a un abîme. Entre les principes qu'on prêche et les actes que l'on pose, il existe un tel écart que l'on se demande parfois s'il ne s'agit pas d'une fumisterie. Quand on est sage on prend patience avec les hommes et les institutions humaines et on travaille à améliorer les unes et à corriger les autres. Mais on se refuse à admettre, toutefois, que la vie de la nation, ou son unité, ou son bien-être, dépend d'un parti ou d'un homme.

S'ils veulent que nous ayons confiance en eux — une confiance relative, mesurée et combien prudente! — il faut que les hommes et les partis commencent par ne pas trop exiger de notre crédulité.

Léopold RICHER

La Relève

7^e cahier — Novembre-décembre — 4^e série

Position sur la guerre

LA RELEVÉ	Déclaration	193
ROBERT ELIE	Acte de présence	197
PAUL BEAULIEU	Splendeur humaine	200
GUY FREGAULT	Au delà du machinisme	204
MARCEL RAYMOND	Francis Jammes	210

Chroniques
Shadow and Substance — Profession — Le moi de monsieur Barrès
— La vie recluse en poésie — Saint François d'Assise
M. Bernard Fay.

L'abonnement (10 cahiers): \$1. Le Cahier: 15 cents
36, ave Roskilde, Outremont.

L'Événement le Plus Important de l'Année

chez Max Beauvais

Vente
ANNUELLE D'HIVER
commençant aujourd'hui



Ce grand événement est attendu avec impatience chaque année par nos clients réguliers, car ils savent que c'est l'unique occasion de se procurer les vêtements et articles de qualité du stock régulier de MAX BEAUVAIS, avec de substantielles réductions.

Vous êtes bienvenus à venir examiner à loisir toutes nos marchandises. Notre assortiment est l'un des plus vastes à Montréal et nos prix sont maintenant les plus bas de l'année.

PALETOTS • COMPLETS • HABITS de SOIRÉE • CHAPEAUX • SOULIERS

ALTICLES DIVERS

Haute Qualité Véritable

à de Réelles Economies

Achetez MAINTENANT ce qu'il y a de meilleur aux plus bas prix de l'année!

Max Beauvais
385 rue St. Jacques O.

"Le Magasin de Qualité de Montréal, pour Hommes"
Arthur Poulin, président

TÉ. Wellington 1145
La Compagnie d'Assurance Funéraire
URGEL BOURGIE, LIMITEE
Incorporée par Lettres Patentes de la Province de Québec au capital de \$150,000
ASSURANCE FUNÉRAIRE ET DIRECTEURS DE FUNÉRAILLES
Taux en conformité avec la loi des assurances, sanctionnée par le Parlement de Québec
Dépôt de \$25,000.00 au Gouvernement — Salons mortuaires à la disposition du public.
SERVICE JOUR ET NUIT

Demain: MERCREDI, 28 décembre 1938.
Les Saints Innocents, martyrs.

Lever du soleil, 7 h. 34.
Coucher du soleil, 4 h. 17.
Lever de la lune, 10 h. 31.
Coucher de la lune, 11 h. 24.

Pleine lune: le 7, à 11 h. 22m. du matin.
Dernier quart: le 12, à 1 h. 17 m. du soir.
Nouvelle lune: le 21, à 1 h. 7 m. du soir.
Premier quart: le 29, à 5 h. 53 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MARDI, 27 DECEMBRE 1938

BEAUCOUP PLUS FROID, AVEC NEIGE

MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 37.
Minimum aujourd'hui 28.
Même date l'an dernier 18.
Même date l'an dernier 14.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.50. 11 h. a.m. 29.45. Midi: 29.40.
Chiffres fournis par
Mme L.-P. de Meul, 7531 rue Saint-Denis,
Montréal.

L'Italie masse des troupes à la frontière de la Somalie française

PARIS, 27. (A.P.) — Des dépêches provenant de l'Afrique-nord annoncent que l'Italie masse des troupes à la frontière de la Somalie française. Les autorités françaises craignent que ce ne soit la le commencement d'une campagne qui menacerait le port de Djibouti. Des voyageurs arrivés en Egypte de la Somalie française affirment que le gouverneur de la colonie a demandé et obtenu des renforts de troupes et d'unités navales. Au ministère français des affaires étrangères, on refuse de confirmer ou de démentir ces nouvelles.

Catastrophe ferroviaire en Roumanie

BUCAREST, 27. (A.P.) — La collision de chemin de fer qui s'est produite le jour de Noël près d'Eulea, en Bessarabie, constitue la pire catastrophe ferroviaire dans toute l'histoire de la Roumanie: la liste des victimes s'allonge rapidement au fur et à mesure que les blessés succombent et elle renferme maintenant 93 noms. L'enquête ouverte par les ministres du cabinet a révélé que l'on a continué à opérer des trains en dépit de l'interruption des services téléphoniques et télégraphiques causée par la tempête. La catastrophe serait due à un malentendu dans la transmission des ordres qui a jeté l'un sur l'autre deux trains faisant le service de village en village à l'occasion de Noël. Un officier supérieur du réseau, un expéditeur et deux chefs de gare ont été arrêtés à la suite de la catastrophe.

Le problème monétaire chinois

TOKYO, 27. (C.P.-Havas) — On apprend aujourd'hui que le Japon est prêt à offrir à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis des garanties importantes pour la sauvegarde de leurs intérêts à la Chine s'ils veulent lui aider à résoudre le problème monétaire chinois. Le ministre des affaires étrangères Hachiro Arita a eu hier de longs entretiens avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Robert Craigie, et l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Joseph Grew.

Le Japon voudrait sortir de l'imbroglio causé par la dépréciation extrême de la monnaie chinoise et l'émission par l'armée japonaise de monnaie de papier qui n'est même pas échangeable en yens japonais.

D'aucuns disent cependant que les entretiens d'hier ont porté sur des sujets tout autres. Sir Robert Craigie aurait discuté des problèmes que posent les concessions britanniques en territoire conquis et M. Grew aurait protesté contre les attaques des aviateurs japonais contre les propriétés des nationaux des Etats-Unis.

Le réarmement aux Etats-Unis

WASHINGTON, 27. (A.P.) — Les partisans du réarmement aux Etats-Unis sont confiants de voir le Congrès approuver rapidement les projets militaires de l'administration. Ils s'attendent notamment à ce que le président Roosevelt réclame une force aérienne de 13,000 avions, soit le quadruple de l'aviation militaire actuelle aux Etats-Unis. On croit savoir que le message que le président Roosevelt adressera au Congrès le 4 janvier prochain fera allusion aux dangers qui menacent la paix et qu'il sera suivi d'un autre message spécial qui contiendrait les suggestions de l'administration pour augmenter les forces militaires, navales et aériennes des Etats-Unis ainsi que pour préparer l'industrie à s'adapter rapidement aux exigences militaires en cas de guerre.

Le projet Hopkins aux Etats-Unis

WASHINGTON, 27. (A.P.) — Le nouveau secrétaire du commerce Harry Hopkins se propose de lancer une grande campagne par tout le pays pour remettre au travail dans l'industrie des millions de chômeurs, à ce que l'on apprend aujourd'hui. L'homme qui a dirigé les travaux de chômage du gouvernement fédéral depuis des années aurait déjà eu des entretiens à ce sujet avec plusieurs des hommes d'affaires les plus en vue à Washington et à New-York. La campagne serait sous la direction conjointe du département du commerce et du conseil consultatif économique et peut-être même d'autres organismes d'hommes d'affaires. On répète que les hommes d'affaires estiment que le projet de M. Hopkins ne manque pas de valeur et qu'il pourrait être mis en oeuvre assez rapidement.

Les adversaires de M. Hopkins au Sénat n'en poussent pas moins leur enquête sur l'administration des travaux de chômage afin d'établir que M. Hopkins a profité de la situation pour faire du patronage politique à l'occasion de la récente élection.

Le "Paris" à Québec

Deux paquebots français remonteront le Saint-Laurent l'été prochain.

Le paquebot *Paris*, plus gros que le *Champlain*, venu l'été dernier à Québec, plus gros aussi que le *La-Fontaine*, malheureusement incendié, mouillera le 14 août prochain dans le port de la vieille capitale. On sait que la Ligne française ou Compagnie Générale Transatlantique, a établi un service régulier de paquebots au Canada français. Ce service n'en compte qu'un par saison.

Cependant, l'été prochain, en raison de l'exposition de New-York, la mission française à cette exposition fera la traversée à bord du paquebot *Colombie*, qui pourra, lui, mouillera dans le port de Montréal. On se perd à retracer la venue à Montréal d'un paquebot français. Il se peut que la mission française qui doit venir assister aux fêtes canadiennes du 25ème anniversaire de la publication de *Maria Chapareline*, de Louis Hémon, dans le journal *Le Temps*, de Paris, arrive à Québec par l'un ou par l'autre bateaux. De Québec, elle ira à Péribonka puis passera par les villes de Montréal, des Trois-Rivières, etc.

Les professeurs ont été payés

Les professeurs et les membres du personnel de l'administration de l'Université de Montréal ont reçu, comme le *Devoir* l'annonçait jeudi, un chèque de Noël. C'est-à-dire qu'ils ont reçu les traitements ou salaires des mois d'octobre, novembre et décembre, grâce à une ouverture de crédit de l'administration provinciale.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre Dame (est), Montréal.

La Conférence de Lima

L'opinion de la presse européenne

Paris, 27. (A.P.) — La *Journée Industrielle*, qui reflète l'opinion du monde industriel et commercial français, déclare aujourd'hui que la déclaration de solidarité panaméricaine constitue un triomphe pour l'idée démocratique: Une nouvelle société des nations est née en Amérique, dit le journal. Le *Petit Journal*, organe de droite, exprime l'espoir que le résultat de la Conférence panaméricaine amènera les Etats-Unis à s'engager à se ranger du côté de la Grande-Bretagne et de la France au cas d'une agression de la part des dictatures.

Berlin, 27. (A.P.) — La presse naziste s'accorde à proclamer que la Conférence de Lima constitue un échec pour les Etats-Unis. "En collaboration étroite avec certaines banques juives de New-York, dit le *Nachtausgabe* de Berlin, Roosevelt a poursuivi depuis des années une politique de conquête de l'Amérique du Sud à coups de dollars. Il n'a cependant pas été heureux à Lima... Il a rencontré une résistance imprévue et il n'a même pas pu effrayer les Etats sud-américains avec le prétendu "danger naziste".

Londres, 27. (C.P.-Havas) — Le journal libéral *News-Chronicle* se réjouit de l'attitude hardie et indépendante prise par la Conférence de Lima et déclare que c'est là une nouvelle indication que les forces morales de la démocratie qui semblaient un moment moribondes commencent à s'affirmer. Le *Times* déclare que la Conférence de Lima n'est pas étrangère à l'affermissement de l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis de l'Allemagne.

Rome, 27. (C.P.-Havas) — La presse fasciste assure aujourd'hui que les ambitions démesurées des Etats-Unis ont connu un insuccès lamentable à la Conférence de Lima.

18,000 bûcherons au travail

Bec, 27. (D.N.C.) — On estime qu'il y a présentement quelque 18,000 bûcherons employés à la coupe du bois dans les forêts de la province de Québec. Au 30 octobre on en comptait 14,900; ils étaient 15,300 au 1er décembre.

La coupe est actuellement 60 p.c. moindre que l'an dernier. On s'attend cependant qu'elle va subir une augmentation d'environ 10 p.c. en janvier.

Sur la Côte Nord et dans l'Abitibi on a pu passerablement de neige, de sorte que le charriage du bois a pu s'effectuer normalement.

Toutefois, sur la rive sud, l'abondance de neige a retardé ces opérations. On pourra maintenant aller bon train.

La coupe du bois a commencé cette année en octobre. L'an dernier elle avait débuté en août et en septembre. On s'attend à ce que la coupe et le charriage du bois se terminent à la fin de janvier.

Le respect du dimanche

La St. Lawrence Flour Mills a été condamnée ce matin à payer dans deux cas, la somme de \$50 et \$100 pour infraction à la loi du dimanche qui défend de faire travailler inutilement des employés et de les payer pour ce faire, le jour du Seigneur.

Un nommé I. Guttman, 5120, avenue du Parc, J. Freedman, 5987 avenue du Parc également, et H. Muskin, 4393, rue de l'Hôtel-de-Ville, épiciers, ont été condamnés eux aussi en vertu de la loi du dimanche pour avoir vendu illégalement de la marchandise ce jour-là.

Marcel Lecomte, du Café Napolitain, a été condamné à \$10 d'amende et aux frais pour avoir tenu café-concert le dimanche.

Ces condamnations sont du record de Leblanc.

Vols

M. Louis Brochu, 428 rue Panet, s'est fait voler la somme de \$500 pendant la nuit du 23 au 24 décembre des voleurs sont entrés dans son domicile par effraction et y ont volé des effets pour une somme de \$103.

M. J.-A. Daoust, un des propriétaires de la maison "Daoust et Fils", bijoutiers, a porté plainte à la police qu'à son établissement situé au numéro 3699 rue St-Catherine (est), des voleurs ont pénétré le jour de Noël et ont volé un total de 400 montres d'une valeur globale de \$8000. La police enquête.

A Ste-Hélène de Bagot

Saint-Hyacinthe, 27. (D.N.C.) — Le gouvernement provincial a accordé un octroi à la municipalité de Sainte-Hélène de Bagot, pour l'amélioration de la rue qui conduit à la gare du chemin de fer Canadien National. La rue a été élargie et rendue moins dangereuse, son égouttement a été assuré par des drains et des canaux. Du gravier a également été étendu sur la longueur d'un mille, dans le rang Saint-Augustin. L'octroi a été obtenu sur demande du conseil du village, et par l'entremise du Dr Philippe Adam, député de Bagot à l'Assemblée législative.

Les "télégraphes"

Harry Gordon, accusé de suppression de personnes lors des dernières élections municipales, devait subir son procès ce matin en court de recorder, mais sa cause a été remise au 3 janvier prochain. D'autres causes ont été aussi remises qui ont rapport à des suppressions de personnes.

Comme les noirs aux Etats-Unis

BERLIN, 27. (A.P.) — Le journal des Chémies noires du chancelier Hitler, "Das Schwarze Korps", réclame aujourd'hui l'aménagement d'une section spéciale pour les Juifs dans les convois de chemin de fer et dans les autobus en invoquant l'exemple donné par le sud des Etats-Unis dans le cas des noirs.

Les Juifs au Mandchoukouo

PEIPING, 27. (A.P.) — Des dépêches provenant de sources japonaises officielles rapportent qu'un groupe de Juifs réunis à Harbin, Mandchourie, sous la présidence du Dr Abram Kaufmann, a adopté une résolution de remerciement à l'endroit du Japon et du Mandchoukouo, qui ont permis aux Juifs de se réfugier au Mandchoukouo.

Au His Majesty's Gaby Morlay

Désormais, on ne pourra plus évoquer la célèbre figure de Victoria d'Angleterre sans songer, malgré soi, à Gaby Morlay.

La grande comédienne française que M. J.-A. Gaudin présente, ce soir-ci, au His Majesty's, dans *Victoria Regina*, telle une fée aux pouvoirs quasi sans limite, a, en effet, tiré des cendres d'un passé glorieux, un être en chair et en os. Et cet être d'une époque révolue, ramené pour une heure et transposé dans la vie contemporaine par l'art de Morlay nous ravit, nous émeut, non pas parce que cet être fut accidentellement comme on dirait en philosophie) une reine, mais parce qu'il fut, avant tout, un simple être humain comme le plus humble des mortels. D'avoir su nous dévoiler avec tant de subtilité l'âme sensible et attirante qui se dissimulait derrière le masque officiel d'une reine au règne particulièrement glorieux et fécond restera l'un des plus beaux titres de Gaby Morlay à l'affection des Canadiens, loyaux sujets d'un arrière-petit-fils de Victoria.

La pièce de Laurence Housman, *Victoria Regina*, adaptée en français par André Maurois et Virginia Vernon, est, pour ainsi dire, une mosaïque très réduite de la vie de Victoria, mosaïque byzantinement cimentée et complétée par la lecture transmise par des haut-parleurs d'extraits du journal intime de la reine Victoria. Cette pièce qui, somme toute, n'est pas une œuvre d'art, trouve sa véritable raison d'être dans la lecture transmise par des haut-parleurs d'extraits du journal intime de la reine Victoria. Cette pièce qui, somme toute, n'est pas une œuvre d'art, trouve sa véritable raison d'être dans la lecture transmise par des haut-parleurs d'extraits du journal intime de la reine Victoria.

Si la compagnie est en liquidation c'est parce qu'il n'est pas possible de rencontrer les obligations assumées. L'administration des propriétés ne rapportera pas d'une façon générale l'intérêt que payait la compagnie aux créanciers. La compagnie avait continué de payer 5 et 5 1/2 % d'intérêt alors que les propriétés qu'elle administrait lui rapportaient seulement 3 ou 4 %. C'est cette différence qui a absorbé d'un bord la réserve puis le capital d'un million et demie qui a été tout dépensé de cette façon.

Les créances hypothécaires de la compagnie appartiennent aux créanciers non pas de façon indivise; mais les créanciers de la compagnie ont des hypothèques sur des propriétés désignées. Et depuis la liquidation, toutes les recettes ont été placées dans des comptes séparés pour chaque groupe de créanciers.

Me Morin a dit alors que cette explication était satisfaisante; ainsi, les créanciers intéressés à une propriété formeront un groupe spécial et surveilleront eux-mêmes l'administration de cette propriété, se nommeront des inspecteurs quant à cette propriété.

Mlle Idola Saint-Jean demande alors la liste des directeurs de la Corporation en liquidation, mais on lui répond que l'assemblée a été convoquée pour nommer un liquidateur, et qu'elle pourra avoir la liste des directeurs en s'adressant au liquidateur lorsqu'il aura été nommé.

La requête qui demande de nommer M. Scott liquidateur comporte, comme c'est l'usage, la recommandation de cinq inspecteurs: MM. Henri Desrivieres, banquier, Alfred Martineau, industriel, Edouard Morin, avocat, Alex. D. Johnson, secrétaire de *National Breweries*, H. T. O'Neill, assistant-gérant de la Banque Royale.

La requête pour nommer M. Perras recommandait comme inspecteurs MM. Lionel Leroux, notaire, Hervé Provost, gérant, R.-S. Delorme, avocat, Demétrius Baril, avocat, Théodore Legault, notaire.

Un groupe de créanciers pour un montant important a demandé que M. K.-L. Rice soit nommé inspecteur; et un groupe de créanciers de Saint-Laurent, qui représentent un montant d'environ \$50,000, a demandé la nomination, comme inspecteur, du notaire Georges Laurin. M. Baril a dit que M. Scott ne devait pas être choisi parce qu'il a été l'auditeur de la corporation en liquidation, tandis que M. Perras est absolument désintéressé. Il a ajouté que les explications données par M. Scott ne sont pas tout ce qu'il est intéressant de savoir. N'importe qui peut dire qu'il va procéder de cette façon et dans les faits il y a des hypothèques précises. Il va de soi qu'on devra procéder ainsi. Mais ce qu'il est important de savoir et que M. Scott n'a pas dit, c'est si tous les créanciers sont créanciers hypothécaires; et qui est responsable de l'argent confié à M. Décaray, argent obtenu en se servant du crédit des plus hautes personnalités de la métropole; il faut savoir s'il y a des hypothèques seulement ou s'il y a des responsabilités personnelles contre les directeurs de la compagnie.

39 morts au Japon

Tokyo, Japon, 27. (AP.) — Trente-neuf autres ont été tués aujourd'hui lorsqu'un train de chemin de fer s'est effondré dans la province de Keisho Hokudo, dans le sud-est de la Corée.

M. Gordon Scott nommé liquidateur

L'affaire de la "Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada"

Déclaration de M. Scott

M. le juge Boyer, de la Cour supérieure, siégeant en Cour des faillites, a, ce matin, nommé M. Gordon Scott liquidateur, dans l'affaire de la Corporation de garantie de titres et de fiducie du Canada.

L'assemblée des créanciers de cette firme a eu lieu à la salle 24 du palais, devant les officiers de la Cour; puis une fois le vote pris, le juge est venu prendre connaissance du vote, a entendu les avocats et a rendu sa décision.

Deux candidats ont été proposés au poste de liquidateur, M. Scott, et Victor Perras. Me Alexandre Prud'homme, représentant les créanciers favorables à M. Scott, et Me Demétrius Baril, qui représentait les intérêts des Messieurs de Saint-Sulpice et indirectement le gouvernement provincial, a soumis le nom de M. Perras.

Au début de la réunion, M. Baril a demandé l'ajournement de l'assemblée parce qu'il n'avait pas pu obtenir la liste des créanciers. Mais cette demande a été écartée. Me Victor Morin a demandé que M. Scott explique comment il entend procéder s'il est choisi comme liquidateur. M. Scott s'est rendu à cette demande; il a parlé en anglais et M. Chabot a répété en français ce que M. Scott avait dit. Voici la substance de cette déclaration.

Les créanciers font partie comme tels de certains groupes quant à leurs intérêts. Leurs créances sont garanties par des propriétés sur lesquelles ils ont des hypothèques. Sur chaque propriété il y a plusieurs hypothèques. Ces groupes seront convoqués séparément; il peut y avoir dix, vingt ou cent créanciers qui sont garantis par le même immeuble. Ces gens qui ne se connaissent pas entre eux seront convoqués pour décider ce qu'ils préfèrent des trois solutions. Ils pourront prendre leur propriété et se nommer des représentants pour l'administrer ou en disposer. Ou bien, ils pourront faire vendre la propriété à l'immuable; de cette façon, M. Scott estime que, dans la plupart des cas, on pourra trouver le montant de la créance, et même dans certains cas, un supplément.

Ou bien, ils pourront confier l'administration de leurs intérêts au liquidateur qui leur remettra tout ce que rapportera l'administration de la propriété. Et les créanciers intéressés nommeront un comité pour l'examen des rapports.

Si la compagnie est en liquidation c'est parce qu'il n'est pas possible de rencontrer les obligations assumées. L'administration des propriétés ne rapportera pas d'une façon générale l'intérêt que payait la compagnie aux créanciers. La compagnie avait continué de payer 5 et 5 1/2 % d'intérêt alors que les propriétés qu'elle administrait lui rapportaient seulement 3 ou 4 %. C'est cette différence qui a absorbé d'un bord la réserve puis le capital d'un million et demie qui a été tout dépensé de cette façon.

Les créances hypothécaires de la compagnie appartiennent aux créanciers non pas de façon indivise; mais les créanciers de la compagnie ont des hypothèques sur des propriétés désignées. Et depuis la liquidation, toutes les recettes ont été placées dans des comptes séparés pour chaque groupe de créanciers.

Me Morin a dit alors que cette explication était satisfaisante; ainsi, les créanciers intéressés à une propriété formeront un groupe spécial et surveilleront eux-mêmes l'administration de cette propriété, se nommeront des inspecteurs quant à cette propriété.

Mlle Idola Saint-Jean demande alors la liste des directeurs de la Corporation en liquidation, mais on lui répond que l'assemblée a été convoquée pour nommer un liquidateur, et qu'elle pourra avoir la liste des directeurs en s'adressant au liquidateur lorsqu'il aura été nommé.

La requête qui demande de nommer M. Scott liquidateur comporte, comme c'est l'usage, la recommandation de cinq inspecteurs: MM. Henri Desrivieres, banquier, Alfred Martineau, industriel, Edouard Morin, avocat, Alex. D. Johnson, secrétaire de *National Breweries*, H. T. O'Neill, assistant-gérant de la Banque Royale.

La requête pour nommer M. Perras recommandait comme inspecteurs MM. Lionel Leroux, notaire, Hervé Provost, gérant, R.-S. Delorme, avocat, Demétrius Baril, avocat, Théodore Legault, notaire.

Un groupe de créanciers pour un montant important a demandé que M. K.-L. Rice soit nommé inspecteur; et un groupe de créanciers de Saint-Laurent, qui représentent un montant d'environ \$50,000, a demandé la nomination, comme inspecteur, du notaire Georges Laurin. M. Baril a dit que M. Scott ne devait pas être choisi parce qu'il a été l'auditeur de la corporation en liquidation, tandis que M. Perras est absolument désintéressé. Il a ajouté que les explications données par M. Scott ne sont pas tout ce qu'il est intéressant de savoir. N'importe qui peut dire qu'il va procéder de cette façon et dans les faits il y a des hypothèques précises. Il va de soi qu'on devra procéder ainsi. Mais ce qu'il est important de savoir et que M. Scott n'a pas dit, c'est si tous les créanciers sont créanciers hypothécaires; et qui est responsable de l'argent confié à M. Décaray, argent obtenu en se servant du crédit des plus hautes personnalités de la métropole; il faut savoir s'il y a des hypothèques seulement ou s'il y a des responsabilités personnelles contre les directeurs de la compagnie.

La requête pour nommer M. Perras recommandait comme inspecteurs MM. Lionel Leroux, notaire, Hervé Provost, gérant, R.-S. Delorme, avocat, Demétrius Baril, avocat, Théodore Legault, notaire.

Un groupe de créanciers pour un montant important a demandé que M. K.-L. Rice soit nommé inspecteur; et un groupe de créanciers de Saint-Laurent, qui représentent un montant d'environ \$50,000, a demandé la nomination, comme inspecteur, du notaire Georges Laurin. M. Baril a dit que M. Scott ne devait pas être choisi parce qu'il a été l'auditeur de la corporation en liquidation, tandis que M. Perras est absolument désintéressé. Il a ajouté que les explications données par M. Scott ne sont pas tout ce qu'il est intéressant de savoir. N'importe qui peut dire qu'il va procéder de cette façon et dans les faits il y a des hypothèques précises. Il va de soi qu'on devra procéder ainsi. Mais ce qu'il est important de savoir et que M. Scott n'a pas dit, c'est si tous les créanciers sont créanciers hypothécaires; et qui est responsable de l'argent confié à M. Décaray, argent obtenu en se servant du crédit des plus hautes personnalités de la métropole; il faut savoir s'il y a des hypothèques seulement ou s'il y a des responsabilités personnelles contre les directeurs de la compagnie.

La requête pour nommer M. Perras recommandait comme inspecteurs MM. Lionel Leroux, notaire, Hervé Provost, gérant, R.-S. Delorme, avocat, Demétrius Baril, avocat, Théodore Legault, notaire.

Un groupe de créanciers pour un montant important a demandé que M. K.-L. Rice soit nommé inspecteur; et un groupe de créanciers de Saint-Laurent, qui représentent un montant d'environ \$50,000, a demandé la nomination, comme inspecteur, du notaire Georges Laurin. M. Baril a dit que M. Scott ne devait pas être choisi parce qu'il a été l'auditeur de la corporation en liquidation, tandis que M. Perras est absolument désintéressé. Il a ajouté que les explications données par M. Scott ne sont pas tout ce qu'il est intéressant de savoir. N'importe qui peut dire qu'il va procéder de cette façon et dans les faits il y a des hypothèques précises. Il va de soi qu'on devra procéder ainsi. Mais ce qu'il est important de savoir et que M. Scott n'a pas dit, c'est si tous les créanciers sont créanciers hypothécaires; et qui est responsable de l'argent confié à M. Décaray, argent obtenu en se servant du crédit des plus hautes personnalités de la métropole; il faut savoir s'il y a des hypothèques seulement ou s'il y a des responsabilités personnelles contre les directeurs de la compagnie.

La requête pour nommer M. Perras recommandait comme inspecteurs MM. Lionel Leroux, notaire, Hervé Provost, gérant, R.-S. Delorme, avocat, Demétrius Baril, avocat, Théodore Legault, notaire.

L'offensive de Franco en Catalogne

Nouveaux gains au nord et au sud de Lerida

Saragosse, 27. (AP.) — Le haut-commandement nationaliste annonce aujourd'hui que son offensive en Catalogne lui a valu de nouveaux gains au nord et au sud de Lerida. Les nationalistes se seraient emparés du Cap de Sierra, au nord de Lerida, qui constitue un centre stratégique important, notamment pour ce qui est des communications, et qui renferme des centrales hydro-électriques.

Au sud, la cavalerie nationaliste a commencé à participer à l'avance qui en est maintenant rendue à sa cinquième journée et serait parvenue aux environs de Riharroja, à 25 milles au sud-ouest de Lerida. La cavalerie aurait fait plusieurs centaines de prisonniers. Les troupes nationalistes ont formellement occupé Aspa, située au sud-est de Lerida, dont la prise avait déjà été annoncée.

Le haut-commandement nationaliste affirme que ses troupes ont fait plus de 2,500 prisonniers hier.

Hendaye, 27. (A.P.) — Les puissantes colonnes nationalistes rencontrent partout une énergique résistance, mais elles avancent lentement vers l'est à travers un terrain difficile en direction de Barcelone, capitale de l'Espagne rouge. On affirme que les pertes sont très lourdes de part et d'autre, qu'elles s'élèveraient même à quelque 10,000 hommes de chaque côté.

Il est assez difficile de délimiter exactement le territoire conquis par les nationalistes depuis le début de l'offensive car les rapports des deux camps sont souvent contradictoires.

Au nord, il semble bien que les

Une loge maçonnique juive à Montréal

Dans un tout récent tableau des loges maçonniques de Montréal, de rites écossais, la *Gazette* (24 décembre, page 9, bas de colonne) publie la liste des dignitaires de la loge juive: "The Lodge of the Covenant, no 108 A.F. and A.M., G.R.O." Voici cette liste, telle que la reproduit la *Gazette* de la veille de Noël:

OF THE COVENANT
No 108 A.F. and A.M., G.R.O.
Wor. Bro. L. I. Tarshis, Worshipful Master; Wor. Bro. Leon Levin, Immediate Past Master; Bro. Emil Lazarus, Senior Warden; Bro. Michael Lasky, Junior Warden; Wor. Bro. M. Rabinovitch, Chaplain; V. Wor. Bro. H. M. Levine, Treasurer; Wor. Bro. T. Tannenbaum, Secretary; Wor. Bro. S. G. Bendon, Senior Deacon; Bro. L. L. Sperber, Junior Deacon; Bro. Hyman Lipsey, Inner Guard; Bro. H. Gittleman, Director of Ceremonies; Bro. H. H. Gold, Bro. J. M. Flanders, Bro. M. Rosenfeld, Bro. B. Rudner, Bro. L. Herman, Bro. J. R. Persk, Stewards; Bro. W. Hilton, Tyler.

Le vote

On a alors pris le vote. Il y avait dans la cour quelque 200 ou 250 personnes. Les créanciers sont venus donner leurs votes: mais la plupart et les plus importants avaient déjà donné des procurations pour M. Scott.

Finalement, on a fait l'addition des votes donnés pour M. Perras, et cela formait 96 votes au total de \$891,912.80; là-dessus, il y avait deux créanciers des Messieurs de Saint-Sulpice pour \$478,000. Ce côté de M. Scott on avait 780 créanciers qui avaient donné des procurations pour un montant de plus de \$5 millions, à ce qu'on dit les représentants de ceux qui favorisent seulement les votes de 29 créanciers importants et cela donnait un montant de \$1,697,088.

M. le juge Boyer est alors arrivé dans la salle: on lui a fait part de ces faits. Puis il a entendu les avocats. Me Charlebois a présenté la requête pour que M. Laurin soit nommé inspecteur, et les autres avocats ont déclaré qu'ils n'y avaient pas d'objection.

M. Baril a alors fait remarquer à la Cour que le vote en faveur de M. Perras n'avait été pris que ce matin parce qu'on n'avait pas pu obtenir la liste des créanciers avant aujourd'hui. Il a répété que M. Perras est désintéressé tandis que M. Scott a été l'auditeur de la corporation et que la loi dit qu'il faut choisir un liquidateur désintéressé. Mais comme il s'agit d'une affaire considérable, dit-il, je crois que la Cour pourrait peut-être nommer MM. Perras et Scott liquidateurs conjoints.

M. Prud'homme a dit que la majorité des créanciers se sont prononcés pour M. Scott, majorité en nombre et en valeur. Et même, dit-il, les votes donnés à M. Perras, nous ne les acceptons pas tous. Nous n'acceptons pas la créance de Messieurs de Saint-Sulpice contre la corporation; ils sont créanciers hypothécaires sur des immeubles, mais leur cas est particulier. Quant au reproche qu'on fait à M. Scott d'avoir été auditeur de la corporation, c'est la firme dont il fait partie qui a été l'auditeur; et cela ne le déqualifie pas; au contraire, la connaissance des affaires de la corporation lui sera utile.

M. Baril a ajouté: M. Scott a eu la liste des créanciers depuis un mois et nous ne l'avons eue que ce matin. C'est une organisation qui est bien faite. Nous arrivons devant la Cour et tout de même nous prenons un vote important. Quant à la créance de Saint-Sulpice, la question est bien discutable. Saint-Sulpice a des hypothèques qui sont considérées comme illégales et nulles.

Décision du juge

Le juge a dit alors qu'il croit préférable qu'il n'y ait qu'une tête; il a accordé la requête recommandant M. Scott et les inspecteurs désignés dans cette requête: il a nommé aussi comme inspecteur M. Rice, mais il a écarté la requête qui demandait la nomination du notaire Laurin.

La Hongrie

Budapest, 27. (AP.) — Un homme a été tué et plusieurs autres personnes ont été blessées lorsque les gendarmes hongrois ont fait feu aujourd'hui sur une foule de Slovaques qui manifestaient en faveur du retour à la Tchéco-Slovaquie de la ville-frontière de Nagysurany, qui vient d'être attribuée à la Hongrie. Les gendarmes prétendent que les Slovaques manifestaient depuis plusieurs jours en cette ville industrielle située à 55 milles à l'est de Bratislava et que la foule a voulu prendre le poste de police d'assaut. Les autorités hongroises rejettent l'incident sur l'agitation slovaque qui serait dirigée de la ville slovaque de Nitra.

unités de montagne du général Franco ont pris la ville de Villanova de Meyra où elles débouchent sur une grande route conduisant à Arto, la "clé de la Catalogne". Au sud de la province de Lérida, les nationalistes prétendent avoir pris Borjas-Blancas, village situé à 35 milles de Tarragone et à 16 mil



Directrice: Germaine BERNIER

Lettre de Fadette

La neige tombe mollement, en petits duvets pressés qui se collent aux vitres. Ce sera un vrai Noël tout blanc comme nous les aimons depuis... depuis toujours!

Tous, à cette époque, nous retrouvons notre âme de Noël, toujours la même au cours de la succession de Noël si différents.

Noël de notre enfance remplis de curiosité, d'attentes fiévreuses et de ravissements extasiés; Noël de notre jeunesse gais et bruyants; Noël des fiançailles et Noël de nos jeunes grands bonheurs, tous si différents, ils se ressemblent pourtant à cause de l'âme de Noël qui nous anime.

Peu à peu, nous nous oublions pour préparer à nos enfants ces joies de fêtes qui nous ont laissés de si bons souvenirs, et toujours cette époque nous rend notre douce âme de Noël. Pendant quelques jours elle nous fait penser et agir de la même façon, et dans chaque Noël nous retrouvons tous les Noël de notre vie.

Hélas! il en fut de bien tristes: les deuils, les séparations, les inquiétudes nous faisaient pleurer: notre âme désolée était, quand même, notre âme de Noël pleine de souvenirs, de regrets, de tristesse, mais elle toujours!

Ce doux et étrange phénomène est commun à tous. Les plus humbles, les plus pauvres ont leur âme de Noël.

Je l'ai vu, hier soir: dans un magasin de jouets, un jeune couple, lui encore en habit de travail, elle pauvrement vêtue, choisissaient de modestes étrennes. Ils le faisaient avec une gravité touchante, se consultant, hésitant, calculant. On sentait toute leur tendresse pour leurs petits, mais on voyait aussi que chaque sou comptait pour eux.

Je porte plus tard mon habituel cadeau chez une vieille protégée. Un bon feu pétillait dans la poêle et elle se berce bien au chaud loin de la lampe fumeuse.

Très bien reçue, je prolonge ma visite et la vieille femme me parle de son passé.

Ah! les Fêtes qu'on passait ensemble, mon vieux et moi. Je lui faisais du bon manger et il m'apportait tout son gain. C'était un fier pelleux, allez! et les journées de neige il arrêtait quasiment pas, car il faut vous dire qu'il chauffait aussi trois fournaises. Il commençait ses journées dès le petit matin.

Un jour, par une poudrière effrayante, il avait couru faire ses feux, puis il s'était mis à pelleter ses perrons, ses entrées de cour, ses trottoirs sans seulement prendre une bouchée. Quand il avait fini une bouchée, il retrouvait des bancs de neige à l'autre bout, et il faisait un frot, un gros vent du nord! Le bois passait dans la poêle comme du papier et j'étais querulottante et en peine de mon vieux, qui, la veille, avait eu des étourdissements.

Enfin il entre à l'Angelus. — Viens vite manger, mon pauvre vieux! — J'en peux plus! Laisse-moi me reposer un peu avant.

Il s'endort dans ce fauteuil-là... moi, je fais pareil dans celui-ci. Quand je m'éveille, je le vois glissé de travers, les yeux fixés, la bouche ouverte. Je le redresse, je lui parle... il n'entend pas. J'appelle la voisine, on fait venir le curé et le docteur. Trois jours après il était mort. Il se repose à cet heure, mon pauvre vieux qui a travaillé si dur!

Une grosse larme glisse parmi les rides fines. Puis elle reprend: — Ça sent les béignes, les fourtières... il aimait tout ça! Tout ça!

Et elle soupire.

— Vos enfants viendront demain et vous aurez encore un bon Noël.

— Oui, Madame. Le bon Dieu nous fait ce présent-là tous les ans.

La charité organise des fêtes dans les hôpitaux, les hospices et pour les enfants pauvres. Beaucoup de petits en auront la joie... pas tous, hélas!

Les petits malheureux s'arrêteront devant les étalages, les yeux agrandis par l'admiration et la convoitise. Pourquoi eux n'ont-ils pas leur part de toutes ces bonnes et belles choses?

Vous ne saurez jamais pourquoi c'est vous qui êtes privés de tout, même du nécessaire! Et moi non plus je ne le saurais jamais de ce côté-ci du monde.

C'est un mystère effrayant et troublant, n'y pensons plus, mes pauvres petits. Venez plutôt dans l'église déserte, approchez-vous de Jésus, pauvre comme vous. Vous êtes ses petits frères, il vous aime. Demandez-lui de vous faire comprendre ce qu'il est venu nous apprendre: qu'il nous sauve parce qu'il nous aime et qu'il nous protège parce qu'il est tout-puissant.

Chers lecteurs, ayons pitié des enfants pauvres, aimons-les, cherchons à leur procurer un peu de joie en ces jours de réjouissances générales.

Prions afin que dans les écoles il y ait des apôtres de l'Amour divin, le révélateur à ces petits, qui en ont tant besoin. Gardons-nous de les initier à une religion ennuyeuse et sévère, mais, les prenant par la main, avec bonté, patience et indulgence, faisons-les peu à peu entrer dans une religion douce et protectrice, qui leur apprend à vivre dans l'intimité du Jésus des petits et des pauvres.

FADETTE

CHOCOLATS

Leonic

la marque qui s'impose

366, rue Sherbrooke (est)

MONTREAL

Feuilleton du "Devoir"

L'IRIS BLEU

par Marthe Lachèse

19. (Suite)

— Ses souvenirs, répondit-elle sèchement.

Elle était lasse, à la fin, de ce concert de louanges qui commençait à s'additionner de plaisanteries à son sujet.

Mais, comme aussitôt elle trouva sa réponse maladroite, elle ajouta: "Et des études dans lesquelles elle est fort absorbée ces temps-ci."

C'est vrai, la peinture, la chère peinture! Eh bien! c'est pour le coup que vous devez vous complaire à Boisvilliers. Car le château est devenu un musée.

La marquise le voyait assez, mé-

me du fond de son fauteuil. Dans le grand salon elle avait aperçu des tableaux anciens plus ou moins contemporains des portraits de famille. Dans celui-ci, au contraire, le moderne était préféré. De délicieuses toiles, choisies pour la plupart dans les derniers salons (les numéros qui les marquaient en faisaient foi), s'alignaient sur les murs entre les fines boiseries et les draperies de soie. Des statuettes sur des crédences occupaient les angles de l'appartement. D'autres se rangeaient sur les meubles, eux-mêmes de haute fantaisie et chargés d'objets artistiques et précieux. Le tout aussi chaste que de grand

La Maison Jolie

Pour meubler les angles

Rien de plus difficile à meubler que l'angle d'une pièce, la place dont on dispose étant parfois réduite et, d'autre part, dans un appartement assez petit, il est toujours regrettable de ne pas utiliser tous les coins.

Le mieux est donc de combiner un meuble fait exprès pour l'angle à utiliser et correspondant à vos besoins. Par la place qu'il occupe, ce meuble est d'une extrême simplicité, puisque se trouvent supprimés à la fois fond et côtés. Il reste à prévoir seulement la façade.

Dans une salle à manger, vous pourriez installer une petite desserte. Trois rayons semblables se superposent, la partie avant présentant trois pans. Deux montants soutiennent les planches et forment pieds. Au-dessus, une étagère à angle doit supporter de jolies faïences. Une assez haute baguette sert de base à ce charmant petit meuble.

Pour le studio, où vous ne savez encore loger l'appareil de T. S. F., le meuble d'angle sera le bienvenu. Une superposition de rayons encadrés d'une baguette suffit. Le bas est fermé de deux portes à la manière d'un placard. Le centre forme un casier assez grand pour recevoir l'appareil et se ferme aussi, mais par un abatant monté sur charnières. Les deux rayons du haut sont garnis de livres et de bibelots.

Enfin, troisième arrangement, n'importe quelle pièce peut s'accommoder de ce petit divan installé dans l'angle. Sur une base de bois repose un coussin triangulaire fait comme un matelas et dont la housse est passe-poilée. Dans le fond, une planchette peinte, posée en pan coupé, s'ouvre en deux creux dans lesquels on dispose des objets décoratifs. Deux rayons servent de bibliothèque cependant que gravures et coussins complètent le décor.

Ainsi, voilà résoudre une difficulté de la façon à la fois la plus ingénieuse, la plus pratique et la plus charmante, puisque c'est tout cela que nous devons considérer lorsqu'il s'agit du décor de la maison.

Conseils pratiques

Certaines odeurs sont très désagréables. Voici quelques petits "trucs" simples pour éviter ces inconvénients.

Voulez-vous éviter l'odeur du tabac? Suspendez dans la pièce une éponge mouillée.

Le chou est un excellent légume mais il dégage pendant la cuisson une odeur tenace et peu agréable. Pour y remédier, jetez dans l'eau de cuisson un croûton de pain.

Vous pouvez aussi couvrir le récipient et mettre sur le couvercle un linge épais imbibé d'eau vinaigrée.

Le vinaigre purifie l'atmosphère. Jetez quelques gouttes de ce liquide sur une pierre ou une plaque de fer très chauffée. Vous serez étonné du résultat.

Quelques pensées d'André Maurois

Les hommes aiment tant à entendre parler d'eux, qu'une discussion sur leurs défauts les enchante.

Il faut de la mesure dans la sincérité, même avec les plus intimes. Tout dire, c'est transformer en jugement ce qui n'est peut-être qu'un mouvement d'humeur; c'est risquer de perdre un ami pour un rôt mal digéré, pour une migraine, pour un orage.

Rien de plus indispensable à un bon entretien que la certitude d'une estime mutuelle. Chacun veut être fidèle à l'image que l'autre a formée et se laisse au plus haut de lui-même. Cependant il y faut de la mesure. Se hisser au-dessus de soi-même devient acrobatie fatigante.

Nous aimons la franchise de ceux qui nous aiment. La franchise des autres s'appelle insolence.

C'est au moment de se révéler et de s'expliquer à autrui qu'on découvre l'ignorance où l'on est de soi-même. Il nous faut construire l'édifice, chambre à chambre, pendant que nous le faisons visiter.

Les jus de fruits

L'enthousiasme grandissant marqué dans le monde entier pour les jus de fruits concilie, pour une fois, l'hygiène et la mode, dit le Dr J. Audin (Revue de Vulgarisation Clinique et Thérapeutique des Sciences Médicales, Paris, février 1938).

De goût délicieux, les jus de fruits frais sont en réalité des sécréments vivants élaborés dans la vie intime de la plante par l'action combinée des forces naturelles de la terre et du soleil. En raison de la quantité appréciable de sucre qu'ils contiennent, ils sont des aliments énergiques de premier ordre, leur assimilation est parfaite, même par les organismes les plus délicats. Bienfaits aux sujets sains, ils constituent pour les débilés un aliment irremplaçable et toujours bien supporté.

Outre leurs vitamines, en raison des multiples sels minéraux qu'ils contiennent, ils sont des aliments reminéralisateurs. Ils exercent aussi une bienfaisante action diurétique et laxative. Souverains dans la désintoxication intestinale, il est possible d'affirmer que leur usage est le complément indispensable de la diététique des maladies du foie. Enfin, quand la diète hydrique ou hydrolactée est prescrite, ils apportent au malade, sous un faible volume, tous les matériaux nécessaires à l'entretien de sa vitalité. Précieux pendant la cure d'amaigrissement, ils sont uniques pour la beauté du teint.

Vous aurez avantage à prendre les jus de fruits une demi-heure à une heure avant les repas, leur acidité légère ayant une action favorable sur la digestion gastrique et vous n'aurez pas à craindre d'acidifier vos humeurs car, en définitive, après transformation (les sels organiques étant décomposés, les acides étant brûlés, les bases libérées), les fruits sont des alcalinisants incomparables, même les plus acides, même le citron!

Le jus de radis ou de raifort ne s'est pas encore répandu bien qu'il ait, parait-il, de merveilleuses propriétés contre l'insuffisance hépatique, mais la gamme des jus de fruits est assez étendue, pour que vous puissiez, dès aujourd'hui, soit commencer votre cure, soit au moins supprimer à leur avantage les pernicieux cocktails.

(Bulletin Sanitaire)

La bonne cuisine

LE MATIN, SERVEZ DES FILETS D'AGLEFIN CANADIEN

Donnez de l'énergie à votre famille pour les jours froids.

Après un déjeuner nourrissant, c'est avec un sourire qu'on affronte nos froides températures matinales. Voici un plat d'aglefin canadien qui, en plus d'être nourrissant et délicieux, est aisé et très court à préparer. C'est un avantage, quand on a beaucoup à faire, que tout le monde ne déjeûne pas à la même heure, qu'il faut émietter les petits dans leurs manteaux d'hiver et leurs chauds mitaines... car ce mets se laisse dans le fourneau à bonne température. (Quella maman n'a pas dû, à la dernière minute, recourir un bouton ou remailer un ponce de mitaine, ou aider le cadet à chauffer ses galoches? C'est alors qu'on aime avoir un déjeuner qu'on peut laisser attendre sans se gaspiller).

Essayez cette recette demain et servez régulièrement ensuite les filets d'aglefin canadien au lait.

1 filet d'aglefin fumé, (2 lbs environ); 1 tasse d'eau; 1 tasse de lait (réchauffé), et 2 c. à bouche de beurre.

Couvrez le poisson d'eau et faites chauffer à fond. Egouttez, et ajoutez au poisson la tasse de lait chaud et 2 cuillerées à bouche de beurre. Mettez au four pour tenir chaud, mais pas assez longtemps pour cailloter le lait. (On a fait chauffer le poisson à l'eau précieusement parce que le poisson fumé fait caillier le lait à haute température). Garnissez de tranches de bacon canadien roulé en bagues. Pour six personnes.

Avec un fruit, une céréale à déjeuner et un breuvage chaud, ces filets d'aglefin canadien font un repas imbattable. Pour un goûter rapide, ajoutez un légume et des pommes de terre lyonnaises, et vous recevrez certainement les félicitations de vos plus importants critiques: votre famille.

Amicale du Bon-Pasteur, Matane

Les dames et demoiselles de notre ville se réunissent dimanche, le 18, à la salle paroissiale, sur l'invitation de l'Amicale Stella Maris, pour entendre une très intéressante conférence de M. le chanoine Victor Côté, curé.

Le conférencier avait choisi comme sujet: "La philosophie du vêtement féminin, l'usage qu'on doit faire de la toilette; l'abus qu'il faut éviter." "Souvenez-vous, dit-il en terminant, que le vêtement est pour le corps, le corps pour l'âme et l'âme pour Dieu."

Au début de la séance, Mlle Bibiane Bernier et Ghislaine Gagnon exécutèrent un duo de piano. Mlle Gabrielle Landry joua aussi un morceau brillant.

Un groupe d'élèves du couvent chanta, pour terminer, un chœur: "Le vieux ruban", suivi de l'hymne national.

Le conférencier a été présenté par Mlle Aline Gagnon et remercié par Mme McLaren.

"Familia"

Revue d'éducation familiale, organe des Amicales Féminines du diocèse de Montréal. Œuvre d'action catholique.

Sommaire du dernier numéro: L'éducation du patriotisme par l'histoire: Léo-Paul Desrosiers; Les Canadiennes ont la mémoire du cœur: Germaine Bernier; Les rues Montréaliennes portant un nom féminin: Marie-Claire Daveluy; L'éducation familiale à la campagne: Paul de Vuyst; L'éducation du patriotisme par la langue: François Hertel; Comment les enfants nous observent: Marcelle Royer S.-Léon; Les parents intermédiaires: Françoise Gaudet-Smet; Aux membres des Cercles d'études des A. F. D. M.: Plans d'étude sur la Tempérance: Ernestine P.-Léveillé.

L'aide aux enfants infirmes

Jeudi, le 5 janvier à 2 h. 30, aura lieu au bureau de l'Aide aux Enfants infirmes, 4555 Chemin de la Reine Marie, la fête de Noël des petits épileptiques des "Etablissements Notre-Dame". Tous les amis de l'œuvre sont cordialement priés d'y assister.

Bons mots

— Il y avait toujours foule dans le métro?

— Pensez, ma chère, jusqu'aux hommes qui étaient debout.

LE BON COIN

— C'est un vieux renard! On ne peut lui refuser une aumône en sortant de la boutique du pâtissier.

— Evidemment, il aurait moins de succès devant le bureau du percepteur.

PETIT CARNET

M. et Mme Charles Desmarais fille, naissent les fiançailles de leur fille, Jacqueline, avec M. Maurice Cusson, fils de M. et Mme J.-C. Cusson, décédés.

Le service social de l'Institut Notre-Dame du Bon-Conseil

UN BAS DE NOËL, S'IL VOUS PLAÎT

Il y a des centaines de petits enfants qui ne recevront rien pour leur Noël, à moins que vous ne soyez leur bienfaiteur.

Nous sollicitons en leur faveur, une humble offrande, ou toute autre équivalente... ou supérieure, bien entendu!

Une pomme, une orange, dix bonbons, un jouet quel que soit un modeste bas de Noël que nous suspendons aux branches merveilleuses des arbres de Noël qui seront décorés après le Jour de l'An, sous les auspices de notre service social.

Si vous êtes embarrasée par des vêtements, des meubles, de la vaisselle, des couvertures ou tout autre article mis au rancart, songez aux pauvres familles qui font appel à votre charité!

Sur demande, on enverra chercher les paquets un peu considérables, téléphoner à Do. 4448 ou à Do. 9584. Sr Marguerite Gincé, directrice du service social, 5035 rue de LaRoche, Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre Dame (est), Montréal.

EATON

offre à ses clients, mercredi matin, un groupe de spéciaux en vente de 9 heures à midi. C'est une occasion qu'il ne faut pas manquer!

CHERCHEZ AUSSI LES NOMBREUX SPECIAUX NON ANNONCÉS

En plus des nombreux spéciaux en vente de 9 heures à midi, nous en offrons une énorme quantité mercredi dans tout le magasin. Ces soldes de fin d'année vous causeront plus d'une surprise. Fins de séries, petites quantités, séries désassorties ou discontinuées à moitié et moins que moitié prix. Des nouveaux lots de marchandises seront mis en vente de temps à autre. Cherchez les étiquettes portant ces mots: "Pour soldes rapide, non annoncé".

EATON OUVERT JEUDI SOIR JUSQU'À 10 HEURES.

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

"Paysana" de Noël

Pour son premier Noël, PAYSANA s'est mise en beauté. L'édition de la directrice, Françoise Gaudet-Smet, est suggestive et maternelle. Blanche Lamontagne-Beau regard a des souvenirs mélancoliques mais combien touchants. Et pour tisser un lien d'amour autour du foyer, voici d'abord une émouvante "prière de la maison", puis une opinion fort bien appuyée, de Germaine Bernier, "La pédagogie familiale à l'école". Un reportage détaillé sur l'école modèle de Saint-Pie-de-Guire (Yamaska) est fort intéressant; le donateur présente son programme et les insinuations font la classe à ciel ouvert, à la gloire de la terre. Quelle révélation!

Pour que les maisons s'embellissent, Jeanne L'Archevêque-Duguay nous fait entendre "La Voix des Greniers"; Marcelle Gauthier donne une belle leçon sur "les arbres de Noël"; et un conte de Jeanne Grisé-Allard laissera plus d'impression que toutes les thèses sur "la Bénédiction paternelle".

La cuisinière en chef, Cecil D. Lamy, présente un menu de Noël consistant et pratique, tandis que le médecin de la maison, Mme L. Séguin, Jean Valiquette, J. R. Walsh, Antoine Rabreau, A. Racine, Michael Murphy, J.-C. Baillargeon, J. Hogue, Albert Doyon et une foule d'autres.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: Belair 3361

Almanachs 1939

Almanach de Saint-François
Au comptoir .25;
par la poste .30s

Almanach du Peuple
Au comptoir .25;
par la poste .30s

Almanach de l'Action sociale catholique
Au comptoir .50s;
par la poste .60s

Service de Librairie du "Devoir"
430, Notre-Dame est,
Montréal.

PAS de DENTS DECHAUSSEES PAS de CARIE DENTAIRE

avec

"HOMÉODENT"

Pâte dentifrice homéopathique médicamenteuse

Prévient la PYORRHEE
Dissout le tartre, raffermi et
fortifie les gencives

Si votre pharmacien ne l'a pas, téléphones:

CRéscant 6310 — ou écrivez à

Les REMÈDES HOMÉOPATHIQUES MODERNES Ltée

Casier 42 — Station "R" — Montréal



style et sans excès dans l'effet, sans tapage, sans rien qui rappellerait, même de loin, ce luxe de parade que Mme de Vauflers s'attendait à rencontrer. Comme il lui était pénible d'être clouée là, assise, sans pouvoir contempler à son gré ces œuvres d'art! que de pures jouissances, la jeune femme s'arrêta, et, toujours d'un ton doux, d'un regard tendre:

"Elles veulent que je chante, dit-elle."

— Puisqu'elles le veulent", répondit la marquise.

L'approbation n'avait rien de bien chaud. Elle suffisait cependant à Wilhelmine, qui se rendit au piano, en rejeta la draperie, l'ouvrit et y posa ses doigts.

On sait la passion de tous les peuples du Nord pour la musique. Ils lui sacrifieraient leur pain. En même temps ils ont pour elle des dispositions innées, singulières. On dirait que son génie plane sur tous leurs berceaux.

La jeune comtesse avait reçu une riche part du don fait à son peuple. Le siècle dernier, la France a entendu une Suédoise, la Nilsson, étonner les publics des théâtres et

des concerts. Sa voix qui parut si incomparable, surpassait-elle celle qui s'élevait maintenant dans la chaste et paisible intimité d'un studio tout familial?...

Elle chantait en allemand un de ces lieder qui sont les délices de la vieille Germanie. Et, plus encore que cette voix d'or, dont la puissance le cédait au pénétrant et au charme, l'âme qui parlait, qui se répandait dans cette mélodie, saisissait, subjuguait, se faisait presque comprendre dans ce langage ignoré de plusieurs.

Dans tout le cercle c'était le silence qui, lorsque le ravissement cesse, demeure un moment.

Puis il y eut une réaction. Des cris éclatèrent:

"Encore! Encore!"

Les mains agiles, qui paraissaient courir sur les notes aussi naturellement que nos pieds touchent le sol, préludèrent de nouveau. Un autre chant suivit le premier. Mais à peine fut-il terminé, que Wilhelmine se leva.

On répéta: "Encore!"

En vain. La jeune femme quitta

le piano. Alors ce fut un tonnerre d'applaudissements, un second tonnerre, violent, celui-ci. Elle fut entourée, beaucoup s'étaient rendus près d'elle, les enthousiasmes n'avaient plus de bornes.

Mlle de Sillé s'écria:

"Je vous le disais bien. Quand elle chantait à la chapelle, on se croyait en paradis."

— Il faudra chanter à l'église."

— Il le faudra souvent."

Wilhelmine laissait prendre ses mains, elle répondait docilement, modestement, avec de longs sou-

rires.

Enfin elle put se dégager. Elle gagna aussitôt une place demeurée vide près de Mme de Vauflers. Elle s'y assit en hâte comme si elle l'avait convoitée. Alors, se tournant vers la marquise:

"Chanter à l'église, certes, je le ferais de grand cœur. Cela me rendrait profondément heureuse. Mais serais-je conforme aux usages de ce pays? Dites, madame, qu'en pensez-vous?"

Mme de Vauflers, qui, depuis son arrivée, ne cessait pas de subir de

petits supplices, n'était disposée qu'à de nouvelles raideurs. Tout à coup, chose inexplicable, devant ce visage si jeune, cet air toujours à moitié suppliant, elle éprouva comme un sentiment de pitié. Il lui sembla qu'elle froissait à plaisir une pauvre petite fleur à frêle tige. Et, d'autant plus spontanément que la parole était sincère, comme Wilhelmine répétait:

"Dites, faudra-t-il que je chante?"

— Pourquoi pas? répondit-elle. Vous chantez si bien!"

Un éclair de joie transfigura la jeune femme. Aucune des louanges bruyantes, des félicitations éperdues qu'elle venait de recevoir ne lui avait apporté ce rayonnement.

Cette nuance n'échappa pas à la marquise. Elle lui déplaît. Elle y vit comme une demi-hardiesse, une menace de rapprochement.

Elle se leva aussitôt.

"Déjà?", osa dire Wilhelmine.

(A suivre)

Ce Journal est imprimé au no 439 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'imprimerie Populaire (à responsabilité limitée) éditeur-propriétaire — Georges Faisolier, directeur-gérant.

A l'hôtel de ville

Le nouveau comité exécutif

Le conseil nomme le comité choisi par M. Houde — Trois nouveaux échevins dans le comité — M. Bélisle, leader — La présidence de la Commission métropolitaine

Le nouveau conseil municipal a tenu, samedi matin, sa première séance. L'élection du comité exécutif a causé une surprise générale. Le conseil a accepté docilement le choix du maire, M. J.-M. Savignac, redevient président, et le comité compte trois nouveaux échevins: à part le président, il n'y a que M. Hector Dupuis, qui est un ancien échevin, les trois autres membres sont MM. Janvier Coupal, J.-H. Delisle et John Kerry.

Avant la séance, au caucus, un groupe d'échevins a offert à M. Georges Caron de l'élire président, lui promettant vingt-trois votes au moins. M. Caron, après avoir hésité un peu, a refusé en demandant à ses collègues de collaborer avec le maire.

La Commission métropolitaine

La séance de samedi n'a pas réglé, même indirectement, le choix du président de la Commission métropolitaine. D'abord ce n'est pas le conseil municipal qui choisit le président de cette commission, mais la commission elle-même. Mais il y a plus. On sait qu'avant les dernières élections, il y avait eu un mouvement pour faire élire à la présidence M. Omer Côté. M. Biggar se serait retiré quelques semaines avant les élections pour céder la place à M. Côté, qui n'aurait eu qu'à se faire élire dans Ville-Marie pour garder cette présidence.

Or, dans la première proposition soumise au conseil samedi pour désigner les membres de la Commission métropolitaine, le nom de M. Côté ne figurait pas. A ce moment-là, M. Côté a demandé la parole, mais un autre échevin a fait remarquer que la résolution comportait le nom de M. Bélisle, déjà leader du conseil et on a décidé d'ajourner la question pour permettre au conseil de se prononcer sur ce point. Si M. Côté n'était pas resté membre de la commission, il ne pouvait plus être question de lui comme président; mais il est membre, et l'on se demande s'il ne reculerait pas la majorité des votes lors du choix du président. Il semble donc que M. Caron n'est pas encore assuré de succéder à M. Biggar.

M. McKenna

Pendant l'ajournement, M. McKenna, qu'on avait nommé membre de la Commission athlétique, est venu dire au maire qu'il refusait ce poste. On l'avait aussi choisi comme maire-suppléant, et le maire lui a demandé s'il garderait cette fonction honorifique, et s'il aimait la voir prolonger pour la visite du roi et de la reine. M. McKenna a accepté. A la reprise de la séance, on a donc enlevé le nom de M. McKenna de la Commission athlétique, et on a mis celui de Dr Lesage à la place. M. McKenna, qui était membre de la Commission métropolitaine, a été remplacé à ce poste. On dit qu'il a refusé tous les postes qui lui ont été offerts dans la présente administration.

M. Rochon

M. Rochon, dont on parlait comme membre du comité exécutif, reste président de la Commission athlétique. Contrairement à MM. Bélanger et Dubreuil, qui ne cachaient pas leur mécontentement, M. Rochon avait l'air de fort bonne humeur samedi. Mais il avait cependant refusé de présenter la résolution pour nommer le comité exécutif.

Aucun vote

Il n'y a eu aucun vote, toutes les nominations ont été faites conformément aux désirs du maire. La seule réserve exprimée l'a été au

sujet de la commission de l'aqueduc. M. Seigler ayant été proposé comme président, M. Côté a exprimé sa dissidence. Mais tous les autres échevins ont voté pour la proposition.

Condoléances

A la fin de la séance, le conseil a adopté des résolutions de condoléances pour la mort de l'ancien échevin Emile Lafontaine, du pompier Viateur Gauthier, mort de blessures reçues en service; de Mme Narcisse Durocher, mère de l'échevin Eugène Durocher, et de Mme J.-Hervé Laporte, sœur de M. l'échevin Monette.

Liste des nominations

Voici la liste des diverses nominations:

Comité exécutif

Président: M. Jean-Marie Savignac, notaire, conseiller de St-Denis;

Membres: M. Hector Dupuis, géant, conseiller de Papineau; M. Janvier Coupal, dentiste, conseiller de St-Jacques; M. J.-H. Delisle, livreur de journaux, conseiller de St-Henri; M. John Kerry, avocat, conseiller de St-André.

Leader du conseil

M. Omer Côté, ancien pompier pensionnaire et imprimeur, conseiller de Villavoy.

Commission métropolitaine

M. Georges Caron, imprimeur, conseiller de Maisonneuve; M. Eugène Durocher, courtier en assurances, conseiller de LaFontaine.

M. John-Alex. Edmond, avocat, conseiller de St-Georges; M. James-Andrew Donnelly, géant de ventes, conseiller de Notre-Dame de Grâce.

Ces quatre conseillers remplacent MM. W.-H. Biggar et Georges Layton, qui ne font plus partie de la Commission métropolitaine, parce qu'ils ne sont plus membres du conseil municipal, et MM. Léo McKenna et Omer Barrière, MM. Joseph Schubert, Armand Taillon et Omer Côté, qui faisaient partie de la commission depuis janvier 1937, restent membres.

Commission athlétique

Président: M. Dave Rochon, solitaire, conseiller de St-Michel (il occupait ce poste sous l'administration Raynault);

Vice-président: M. R.-F. Quinn, courtier en assurances, conseiller de St-Laurent (il faisait partie de cette commission sous l'ancienne administration);

Membres: le Dr Zénon Lesage, médecin, conseiller de St-Jean (il faisait partie de cette commission sous l'ancienne administration); M. Edmond Hamelin, garagiste, conseiller de Hochelaga; M. Omer Barrière, marchand, conseiller d'Aimé.

Commission de l'aqueduc

Président: M. Max Seigler, courtier en assurances, conseiller de Laurier;

Membres: M. Thomas-P. Healy, entrepreneur, conseiller de St-Anne; M. J.-W. Riel, buandier, conseiller de St-Eusèbe;

Commission des égouts

Président: M. Joseph Moreau, administrateur, conseiller de St-Croix;

Membres: M. Abraham Dupré, géant, conseiller de Mercier; M. J.-Georges Ratelle, courtier en assurances, conseiller de Delormier.

Commission d'hygiène

Le conseil a nommé à la Commission d'hygiène, pour combler deux vacances, le Dr Janvier Coupal et M. J.-A. Edmond.

Maire suppléant

M. Léo J. McKenna, conseiller de Mont-Royal, a été nommé maire-suppléant pour le prochain trimestre. Il succède à M. J.-E. Jeannot.

Mort de M. Emile Vandervelde

Le chef du parti socialiste belge est décédé aujourd'hui à 72 ans

Bruxelles, 27 (AP). — M. Emile Vandervelde, le chef du parti socialiste belge qui fut pendant longtemps le chef du mouvement ouvrier belge, est décédé aujourd'hui à l'âge de 72 ans. Il est mort d'une maladie de cœur.

M. Vandervelde a joué un rôle de premier plan dans la vie politique de son pays et aussi dans le mouvement socialiste international. Né à Bruxelles d'une famille bourgeoise en 1866, il se consacra à la cause socialiste aussitôt après avoir terminé ses études de droit en 1886 et se fit élire à la Chambre pour la première fois en 1894. Il entra dans le cabinet comme ministre d'Etat pendant la guerre et fut l'un des signataires du traité de Versailles. Il fut ministre de la justice après l'Armistice, ministre des affaires étrangères en 1926 et vice-président du conseil et ministre de l'hygiène dans le cabinet Van Zeeland. Politique, journaliste,

écrivain, conférencier, philosophe, orateur écoulé, il fut nommé en 1924 professeur d'économie politique à l'Université de Bruxelles. M. Vandervelde est sorti du cabinet en 1937 parce que ses collègues refusaient d'appuyer le gouvernement de Madrid-Barcelone contre Franco dans la guerre civile espagnole.

"Marxiste et internationaliste je suis, dit-il en remettant sa démission, sans cesser d'être belge et d'aimer mon pays. Ma démission n'est pas une retraite. Je continuerai à lutter contre les ennemis du socialisme."

On croit, dans les milieux politiques belges, que la mort de M. Vandervelde va entraîner la mort du parti socialiste tel qu'il est aujourd'hui constitué. On croit que le parti socialiste va se reconstituer selon les directives du premier ministre Paul Spaak en adoptant une politique beaucoup plus conservatrice.

L'écorchage des renards

Voici la saison de l'écorchage des renards argentés. Le Dr Rajotte, chef de la section de l'Elevage des Animaux à l'agriculture, nous informe que les marchands européens se sont plaints, à plusieurs reprises, de certaines négligences des éleveurs canadiens dans la préparation des peaux.

Des déficiences dans l'écorchage et la préparation des fourrures ont été causées par un nombre d'acheteurs européens, aux ventes de Londres et de Paris, se sont abstenus d'acheter les peaux de provenance canadienne. On se plaint que les oreilles des renards ne sont pas suffisamment débarrassées de leur cartilage. On nous reproche encore de laisser le tissu spongieux qui forme coussinet sous chacun des doigts de la patte. Ce tissu spongieux, s'il n'est pas enlevé, sèche très difficilement. De plus, si l'éleveur laisse les pattes avant à l'intérieur de la fourrure, comme c'est la pratique courante, ici au Canada, il arrive souvent que, dans l'emballage, cette partie non séchée de la patte fasse chauffer le ventre et le dos de la fourrure. Comme conséquence, de grandes quantités de peaux s'arrachent de la peau, à ces endroits, lors du repassage.

La pratique de laisser les pattes à l'intérieur de la fourrure devrait être abandonnée, à l'instar de ce qui se fait dans les pays scandinaves où on laisse les pattes d'avant constamment à l'extérieur.

Une bonne manière d'écorcher les oreilles du renard consiste à disséquer soigneusement l'oreille afin de laisser la plus grande partie possible de la conque cartilagineuse sur la carcasse. Aussitôt que la peau est enlevée, les deux minces membranes qui forment la pointe de l'oreille doivent être décollées l'une et l'autre à l'aide de l'ongle du pouce, ceci pour permettre de sécher plus facilement.

Encore une fois l'éleveur lui-même et l'acheteur en gros ne s'aperçoivent pas immédiatement des parties chauffées dans une fourrure. C'est seulement au repassage des peaux que le poil des parties avariées s'arrache et gaspille la fourrure.

On comprendra facilement l'hostilité des acheteurs européens qui ont subi des pertes en achetant des fourrures canadiennes ainsi avariées. Afin de conserver le bon renom de nos fourrures, le service de la Publicité du ministère provincial de l'Agriculture attire l'attention des éleveurs sur ce sujet. Si l'on veut conserver le marché étranger, il y a lieu de procéder avec le plus grand soin dans l'écorchage et dans la préparation des peaux, de manière à être en mesure de satisfaire nos clients étrangers.

— Québec, le 23 décembre 1938.

Voyages d'hiver

M. C.-K. Howard, géant du bureau du tourisme et des congrès du Canadien National annonce que les deux chemins de fer délivreront pendant les mois d'hiver et ce jusqu'au 7 avril des billets de voyage à forfait, y compris le séjour au Château Frontenac aux personnes désirant aller visiter la vieille capitale et d'y pratiquer les sports d'hiver, en fin de semaine.

Le prix du billet comprendra encore les repas dans les wagons-restaurants et les couchettes des wagons-lits ainsi que le transport de la gare à l'hôtel et les repas au Château Frontenac. Les voyageurs désirant prolonger leur séjour à Québec, au Château Frontenac pour profiter d'un tarif nominal à l'hôtel.

Un attrait particulier à Québec pendant la saison des fêtes de Noël et du Jour de l'An est la célébration de l'arrivée du nouvel An au Château Frontenac. Bien que le prix nominal ne comprenne pas cet événement les touristes peuvent y assister à leurs frais.

Les endroits de provenance comprennent outre Montréal, Toronto, Detroit, Chicago, New-York et Boston. Cette année il sera délivré des billets de première ainsi que des billets de voiture ordinaire de Toronto, New-York et Boston aux voyageurs qui désirent profiter de ces avantages pour visiter Québec. Le prix du billet délivré à cette occasion sera celui d'un passage simple. De plus, les équipements de skieurs seront transportés gratuitement sur présentation du billet.

Le R. P. A. de Grandpré à la Société historique

La prochaine réunion mensuelle de la Société historique de Montréal aura lieu à Bibliothèque municipale, mercredi soir le 28 décembre à 8 heures.

Le R. P. A. de Grandpré, C.S.V., parlera de la première contestation électorale au Canada.

Noël à Paris

La population parisienne s'évade de la ville vers les montagnes — Les Français n'aiment guère la dinde

Paris, 27 (P.C.-Havas). — Les Parisiens ont fêté joyeusement la Noël. Ils la fêtent chacun à sa manière, les uns autour de la traditionnelle table du réveillon, les autres dans un chalet ou un hôtel de montagne après une journée consacrée aux plaisirs des sports d'hiver.

Depuis mercredi toutes les gares conduisant aux champs de neige des Alpes, du Jura et des Vosges, ainsi que, mais d'une façon plus restreinte, vers les Pyrénées, sont assaillies par une véritable foule extrêmement animée et parfois dangereuse pour le passant vulgaire, car cette foule est hérissée de skis et de bâtons. On évalue à environ une centaine de mille le nombre des victimes de la "folie blanche" qui ont déjà quitté la capitale pour aller à l'occasion des fêtes.

Pour assurer le transport rapide de cette foule impatiente, la Société nationale des chemins de fer a été contrainte de lancer, rien qu'au cours de la soirée de jeudi, 49 trains spéciaux, et l'on estime dans les gares que pour la soirée de vendredi, ce total sera largement dépassé.

Le réveillon 1938 a été aussi animé que ceux des années précédentes. Mais devant la réticence de la clientèle de très nombreux restaurants n'ont pas hésité à baisser substantiellement les prix qu'ils avaient d'abord prévus. Le prix du réveillon, sans vins, bien entendu, a oscillé dans les restaurants moyens entre 40 et 100 francs. Pour les réveillons familiaux qui sont le plus nombreux et de loin, les prix affichés dans les magasins de comestibles n'ont pas sensiblement varié depuis décembre dernier.

La dinde vaut, selon la qualité, de 8 francs 50 à 13 francs la livre, à peu près le prix de l'an dernier. Pourtant les arrivages ont été moins nombreux clients boudent à l'achat de cette volaille dont la présence est pourtant traditionnelle sur la table du réveillon. Le froid n'a pas été non plus sans influer sur la quantité des arrivages. C'est ainsi que dans la crainte de la gelée, les expéditeurs d'ailleurs ont réduit leurs envois d'environ 35%. Cependant les prix de vente à la douzaine n'ont pas été majorés.

Mort de l'ex-maire Boivin

Granby, 27 — M. Pierre-Ernest Boivin, de Granby, est décédé, lundi matin à 10 heures, à l'hôpital Sainte-Marie, de Montréal, où il était hospitalisé depuis plus de 3 mois. Il a succombé à une attaque cardiaque à l'âge de 65 ans. Le défunt était très bien connu dans les cercles politiques et industriels. M. Pierre-Ernest Boivin fut pendant 22 ans maire de Granby. Il fut aussi député fédéral et il était vice-président de la Siscoe Mine et propriétaire de la Granby Elastic Web. M. Boivin était encore Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Lui survivent: sa femme, née Comtois (Alma); un fils, Horace Boivin, président du Journal Le Sport, et de la Ligue de hockey Provinciale et son successeur dans ses multiples entreprises; trois sœurs, Mme Roland Simard, de Montréal; Mme Charlemagne Baril, de Trois-Rivières; Mme Philippe Pelletier, de Granby; deux frères, Ls Boivin, de Wakima, Washington, et Alexandre Boivin, de San-Francisco, ainsi que deux sœurs: Mme Donat Brault, de New-Bedford, et Alexina Boivin, de Granby.

Les funérailles auront lieu jeudi prochain à 10 heures en l'église du Christ-Roi dont il fut l'un des grands bienfaiteurs.

Le Devoir offre ses sympathies à la famille.

TARIF

des annonces classifiées du "DEVOIR"

Téléphone: BELAIR 3361

1 cent la mot. 25c minimum command

Annonces facturées 1/10 le mot.

40c minimum

NAISSANCES SERVICES SERV.

CES ANNIVERSAIRES, GRANDS

MARIAGES, REMERCIEMENTS POUR

77 PATHIES ET AUTRES, 30c

par mot minimum de 50c. 15c

CALLERS, PROCLAMING MARIA

CES \$1.00 par insertion

A VENDRE

Paletot caoutchouc en bonne condition, bon marché, grand 40, 8 addresser

à 4017 Dorion, Cherrier 1710. J.M.

Faits divers

Manufacture détruite à Saint-Laurent

Un incendie d'origine encore inconnue a détruit la manufacture de murs isolants et de toitures de ciment de la *Concrete Engineering Ltd.*, située au no 55, boulevard O'Brien, à St-Laurent, hier après-midi. Plusieurs lignes électriques ont été brisées par l'incendie d'un poteau et la ville fut plongée dans l'obscurité pendant deux heures.

Aucun estimé des pertes n'avait été fait hier soir, par le gérant M. Emilien Gervais, qui déclara toutefois que ces pertes étaient en grande partie couvertes par les assurances. Personne ne fut blessé au cours de la lutte contre l'incendie.

On craignait un moment que des maisons de bois qui environnaient le lieu de l'incendie ne pussent prendre feu, mais les pompiers dirigés par le chef Romuald Lecavalier, dressèrent des écrans d'eau aux endroits menacés et le danger fut écarté. Aux dernières nouvelles les pertes s'élevaient à \$18,000.

L'immeuble détruit avait dix étages. Il avait été construit il y a un demi-siècle.

Gros incendie boulevard St-Laurent

Un incendie pour lequel il a fallu sonner trois alarmes a détruit, dimanche matin, les magasins de bois de la *Main Lumber Co. Ltd.*, situés au numéro 4102 boulevard St-Laurent et a causé des dégâts à seize logements. Neuf familles se sont trouvées temporairement sans logis à cause de ce feu. Deux pompiers de la caserne du parc LaFontaine ont été légèrement blessés aux mains au cours des manœuvres. Les pertes s'élevaient à la somme de \$100,000.

Trois des familles qui ont dû évacuer les lieux à cause de la violence de l'incendie, avaient leurs logements boulevard St-Laurent et six autres rue Clark. Les sept autres logements qui ont été endommagés par l'eau et la fumée sont situés: quatre boulevard St-Laurent et trois rue Clark.

Le feu n'a été maîtrisé que vers 8 h. Plusieurs brigadiers ont dû demeurer sur place pendant plusieurs heures.

La circulation, aux angles faits par St-Laurent et Clark avec Rachel, a été interrompue pendant trois heures, à cause de cet incendie.

Responsable de la mort d'Ephrem Hurteau

M. Ephrem Hurteau, de Contrecoeur, a perdu la vie vers 6h. 30, hier matin, dans un accident survenu sur la grande route, à un quart de mille environ du village de Contrecoeur. Il était âgé de 57 ans. Son cadavre a été transporté à la morgue.

Au dire du sous-inspecteur Roch, de la Sûreté Provinciale, M. Hurteau marchait sur le bord de la route, entre Sorel et Contrecoeur, quand il fut heurté par une auto conduite par M. Lionel Caisse, de Contrecoeur, qui était accompagné de son frère. La mort de la victime a été presque instantanée.

Lionel Caisse, de Contrecoeur, le conducteur de la voiture qui a heurté le piéton, a été trouvé criminellement responsable de la mort de la victime, à l'issue d'une enquête qui a été tenue, hier soir, par un jury sous la présidence du Dr E. Lapiere, de Vercherres, le coronar du district. L'inculpé sera conduit à Montréal pour y subir sa comparution, sous une accusation d'homicide involontaire.

Il succombe à ses blessures

M. Daniel Dehovsky, 56 ans, qui habitait le 4030, rue DeBullion, est décédé samedi à l'hôpital Royal Victoria de blessures qu'il avait reçues lundi dernier alors qu'il avait été

Nouveaux albums pour le jour de l'An

L'OISEAU BLEU — août 1937 à juillet 1938, \$1.00 franco.

UN TAS D'HISTOIRES, par Jeanne Cappe — Illustrations par Elisabeth Ivanovsky — 64 pages, 30 illustrations en couleurs, format 7 1/2 x 10. Au comptoir .60c; par la poste .70c.

JE SUIS UNE POUPÉE, par Claude Quinard — Illustrations d'Henriette de Costier, 52 pages, format 9 x 9. Au comptoir .50c; par la poste .60c.

LES MEMOIRES D'UN HARICOT, par Jean Talva — Illustrations d'Henriette de Costier, 64 pages, format 9 x 9. Au comptoir .50c; par la poste .60c.

GRANDS ET PETITS — Texte et illustrations par Elisabeth Ivanovsky — format 9 x 10 — 8 planches en couleurs. Au comptoir ou par la poste .50c.

PROVERBES — Texte et dessins par Denise Rémond:

Mieux vaut tard que jamais.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

Rien ne sert de courir il faut partir à point.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Quand le chat dort les souris dansent!

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

430, Notre-Dame est, Montréal

renversé par une auto. L'accident s'était produit au coin des avenues Mont-Royal et Colonial. Son cadavre a été transporté à la morgue où une enquête sera tenue.

Victime d'une collision

M. Onias Nolin, 33 ans, qui demeurait à Pike-River, a perdu la vie la veille de Noël dans une collision. Lui et cinq compagnons se rendaient à la messe de Minuit par la route de Pike-River, non loin de Bedford, voyageant sur un train hippomobile, quand ce dernier fut frappé par un camion conduit par M. Paul-Emile Falcon. Nolin est décédé à l'hôpital de St-Jean hier soir. Les autres occupants de la voiture s'en tirèrent indemnes. Une enquête aura lieu dans cette affaire.

Trouvée morte dans sa maison à Saint-Lin

Mme Jacob Addler, 74 ans, qui demeurait seule dans une maison de Saint-Lin, a été trouvée morte, dimanche après-midi, dans son habitation isolée, environ quatre jours après son décès. La macabre découverte a été faite par le chef de police Taillon ainsi que le maire A. Beaudoin et le Dr Armand Beaudoin, tous de St-Lin. On n'avait pas vu la défunte depuis quatre jours. Le chef Taillon brisa une fenêtre de la maison pour voir ce qui s'y passait, et c'est alors qu'on découvrit le cadavre de la pauvre femme. Un verdict de mort naturelle a été rendu par le Dr A. Lauzon, coronar du district.

Trouvée morte dans la rue

Mme Frédéric-Charles Wace, une septuagénnaire, qui demeurait à Hudson, a été trouvée morte vers 6 heures hier matin, par des passants, près d'une barrière, située tout près de la résidence de la défunte. La victime avait une ecchymose à la mâchoire. On ne sait encore si la mort fut causée par une chute ou par le froid. Une enquête est toutefois conduite afin de déterminer au juste ce qu'il en est.

Mort d'empoisonnement

M. Albert Bariteau, 61 ans, 927, rue Montcalm, a été transporté inconscient à l'hôpital St-Luc, hier matin. Il est décédé deux heures plus tard. Les autorités de cette institution ont déclaré hier soir que M. Bariteau souffrait d'une grave intoxication à son arrivée et que les médecins avaient vainement tenté de lui conserver la vie. Le cadavre a été transporté à la morgue pour fins d'autopsie et d'enquête.

Vol de \$3,500

MM. S. Wohl et H. Rubin, respec-

tivement domiciliés à 15, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et à 5222, rue Saint-Urbain, passaient en voiture, de bonne heure, dimanche matin, dans une rue. Deux individus leur firent signe d'arrêter, au moyen d'une lampe électrique, de poche. Croquant à un accident, ceux-ci s'arrêtaient à un endroit situé dans une ruelle qui relie la rue Hutchison et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Ils furent aussitôt menacés par les intrus, qui étaient armés de revolver, et soulagés, le premier de \$2,400 et son compagnon des \$1,100 qu'ils avaient dans leurs goussets. La Sûreté municipale a été alertée.

Auto transformée en traineau

M. Charles Dupré, un homme d'une quarantaine d'années, demeurant à 10,183, rue Audoin, Montréal-Nord, a été blessé, dimanche matin, dans un accident des plus inusités, survenu blvd Pie IX, entre les avenues Mondelet et Champoux. Il a été heurté par une auto dont le conducteur, M. René Deguire, de Saint-Vincent de Paul, a fait un effort tellement inouï pour empêcher l'accident, que sa voiture a capoté et qu'elle a glissé dans une cote sur sa toiture comme un traineau, sur une longueur d'environ 200 pieds. Tandis que l'automobiliste se tirait indemne de l'étrange accident, on a transporté le piéton à l'hôpital Notre-Dame, où les médecins ont constaté qu'il était blessé à la tête et qu'il avait une fracture à un bras. Le chef Bonneville et l'agent Bertrand, de la police de Montréal-Nord, ont fait les constatations d'usage.

Mort accidentelle de Mme Regnier

Mme Louise-Eva Régnier, 53 ans, 1556 rue Panet est décédée, dimanche soir à l'édifice Centre de l'hôpital Général de Montréal, de blessures qu'elle avait reçues vers 12 h. 30 samedi après-midi, dans un accident de la rue. Mme Régnier traversait la chaussée à l'angle des rues Craig et Plessis quand elle fut renversée par une auto que conduisait M. H. Houle, 4323 des Erables. Ce dernier se porta d'ailleurs au secours de la victime. M. Houle déclara que Mme Régnier se jeta soudainement dans la trajectoire de sa voiture qu'il ne put éviter l'accident. Un verdict de mort accidentelle a été rendu en cour du coroner.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

mille questions...

... mille réponses

Encyclopédie de la Vie Familiale

OUVRAGE PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE Mlle PAULETTE BERNEGE, diplômée d'Etudes supérieures de Philosophie, Présidente et fondatrice de la Ligue d'Organisation Ménagère et de l'Ecole de Haut Enseignement Ménager.

AVEC UNE PREFACE DE Mme P. SAISSET, inspectrice principale de l'Enseignement professionnel

L'Encyclopédie de la Vie Familiale a pour objet de donner à la jeune fille, à la jeune femme, maîtresse de maison, épouse ou mère, un ensemble de connaissances pratiques, de conseils éprouvés, de manières de faire méthodiquement classées et directement utilisables dans les limites de leur tâche quotidienne. A chacune des questions qui se posent à elles chaque jour au foyer, cet ouvrage fournit une réponse, grâce à l'importance des notions exactes qu'il donne sur chacun des sujets traités. Problèmes maraux et problèmes ménagers, problèmes d'organisation et d'exécution s'entremêlent dans le vaste plan de cette encyclopédie.

L'Encyclopédie de la Vie Familiale ne double aucun ouvrage aujourd'hui existant; son intérêt lui vient d'avoir résolu tenu compte de la complexité de l'organisme qu'est un foyer, et de l'avoir pénétré avec un esprit neuf. Ce qu'elle apporte, ce n'est pas seulement un ensemble de recettes, mais aussi une méthode.

PREMIERE PARTIE

La maison — Choix de la maison — Ameublement — Couleur — Décoration — L'équipement de la maison — Les pièces de travail — Le jardin, etc.

Résolution contre l'immigration

A la réunion du 16 décembre 1938 de la Fédération des Liges du Sacré-Cœur de Montréal, il fut unanimement résolu par tous les directeurs, présidents et secrétaires présents, de demander au gouvernement fédéral d'interdire l'entrée au pays de tout immigré, aussi longtemps que nous aurons des chômeurs au Canada. Et que copie de cette résolution fut envoyée à l'honorable Premier Ministre et à l'honorable Ministre de la Justice.

L'allocation du Pape aux cardinaux

Le dixième anniversaire des accords de Latran — Les atteintes portées à ces accords, particulièrement en ce qui concerne le mariage

Cité-du-Vatican, 27 (AP) — Voici un aperçu de l'allocation du Souverain Pontife prononcée samedi devant le Sacré Collège, à l'occasion de Noël. (Dès que la version française officielle de l'allocation parviendra au *Devoir*, nous la publierons).

Après avoir remercié les cardinaux de leur zèle apostolique, sur tout en ce qui regarde l'Action catholique, Sa Sainteté Pie XI a rappelé, dans son discours de Noël aux membres du Sacré Collège, que le dixième anniversaire des Accords de Latran est proche.

Cet anniversaire devait être un hymne de joie, notre *Magnificat* ou notre *Nunc Dimittis* et, pour vous, un *Te Deum*, mais malheureusement cet anniversaire n'apportera pas le serin bonheur attendu, mais des préoccupations réelles et sérieuses et une amère tristesse.

Cependant, le Saint-Père a remercié la divine Providence de la conclusion de cet accord, de même que le noble souverain et son incomparable ministre, puis les cardinaux Gasparri (décédé) et Pacelli.

Ces devoirs accomplis, le Pape souligne que l'Action catholique — prunelle de ses yeux — souffre persécution à travers l'Italie. Hier, c'était à Venise, à Turin et à Bergame, dit-il; aujourd'hui, c'est à Milan. On reproche au cardinal-archevêque de Milan d'avoir tenu des propos qui sont absolument dans la ligne de son enseignement pastoral et que nous ne pouvons qu'approuver.

Le Souverain Pontife rappelle alors à tous que ce qui n'est pas

réellement et pleinement humain n'est pas chrétien et que ce qui est inhumain est antichrétien, qu'il s'agisse de la dignité commune de la race humaine ou qu'il s'agisse de la dignité de la liberté et de l'intégrité de la personne, à qui l'œuvre de salut du Christ est destinée.

Le Pape ajoute que, comme chef du catholicisme et comme gardien de la morale et de la vérité, les atteintes portées aux Accords de Latran, principalement en ce qui concerne le mariage, le blessent droit au cœur. Il sait qu'on a dit que le concordat n'est pas violé; il n'en tend pas entamer une polémique là-dessus. Il se contentera de faire l'observation suivante: dans tout pacte bilatéral, une partie ne peut s'en arroger l'interprétation exclusive, parce que ce serait une façon de s'y soustraire.

Le Pape fait une autre observation, en rappelant le souvenir de Léon XIII. Il considère comme une atteinte au concordat et une insulte à ses cheveux blancs l'apothéose faite récemment à Rome à une croix ennemie de la croix du Christ. Comme Léon XIII, dans une circonstance semblable, Pie XI fera preuve de magnanimité. Il paraît donc que le Pape veut guider les esprits et les cœurs vers la vérité et la justice, seules bases solides du bien-être des individus et des peuples.

L'auguste vieillard du Vatican renouvelle l'offrande de sa vie pour la paix des consciences, comme il l'avait fait pour la paix des peuples, et pour la prospérité de cette Italie qui lui est si chère.

Il a béli ensuite les cardinaux et tous ceux qu'ils portent dans leur esprit et leur cœur.

Le Jour de l'An

Dans la tradition canadienne, le Jour de l'An est, par excellence, la fête de famille. C'est l'occasion de nombreuses et joyeuses réunions autour de la table bien garnie, et des réjouissances honnêtes sous le toit paternel, où les enfants et les petits enfants se retrouvent tous ensemble, dans une atmosphère de cordialité.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal désire que tous les membres et tous les Canadiens français conservent au Jour de l'An ce cachet de fête familiale; elle désire aussi qu'on se garde, comme de la peste, de ces orgies qu'organisent les grands hôtels et les restaurants pour saluer l'arrivée de l'an nouveau. Ce sont là des beuveries du dernier goût, dépassant même tous les excès des païens.

Le Jour de l'An est aussi, dans notre tradition, le jour de la distribution des étrennes et des cadeaux. Qu'on bannisse de ce domaine Santa Claus et même Père Noël et qu'on laisse au Petit Jésus, grand dispensateur de tous les dons, le soin de récompenser nos enfants sages, en leur apportant de beaux présents.

Par "Normandie"

New-York, 27. — Parmi les passagers qui sont partis hier pour l'Europe à bord du paquebot français *Normandie*, on remarque: M. Paul Van Zeeland, ancien premier ministre de Belgique; M. P.-E. Naggar, ambassadeur de France à Moscou; Robert Robert, ingénieur de l'Aéronautique française; le

A la conférence panaméricaine

Fin des travaux

Tous les instruments sont rédigés en français, en anglais, en portugais et en espagnol
La Déclaration de Lima

Lima, Pérou, 27 (A.P.) — Les délégués des vingt et une républiques américaines doivent terminer aujourd'hui les travaux de la huitième conférence panaméricaine. Avant la séance de clôture de ce soir, les délégués s'emploieront à signer les quelque 130 résolutions et déclarations adoptées au cours de la conférence et dont la principale est la "Déclaration de Lima", qui porte sur la solidarité américaine et la défense contre l'agression. Tous ces instruments sont rédigés en quatre langues — français, anglais, portugais et espagnol — et visent à améliorer les relations politiques et culturelles entre les nations américaines ainsi que les moyens de communication.

Le président de la Conférence, le ministre des affaires étrangères du Pérou, M. Carlos Concha, prononcera ce soir l'allocation de clôture, après quoi les délégués assisteront à un dîner d'adieu offert par le président du Pérou, M. Oscar Benavides. Nombre de délégués se rendront immédiatement après le dîner de Lima au port de Callao pour s'embarquer à bord du paquebot *Santa-Maria*, qui prend la mer demain à destination de New-York.

Voici maintenant le texte de la fameuse déclaration de solidarité continentale qui a retenu l'attention des délégués pendant la majeure partie du congrès et qui a donné lieu à de longues négociations entre les diverses délégations:

Déclaration de Lima

"Déclaration de Solidarité de l'Amérique.

"La Huitième Conférence internationale des Etats américains considère:

"Que les peuples de l'Amérique ont réalisé l'unité spirituelle par la similitude de leurs institutions républicaines, leur inébranlable désir de paix, leur profond sentiment d'humanité et de tolérance, leur adhésion absolue aux principes du droit international, de la souveraineté égale des Etats et de la liberté individuelle sans préjugé de religion ou de race;

"Que sur le fondement de ces principes et de ce désir ils cherchent à maintenir et à défendre la paix du continent et travaillent ensemble pour la cause de la concordance universelle;

"Que le respect de la personnalité, de la souveraineté et de l'indépendance de chacun des Etats américains constitue l'essence de l'ordre international soutenu par la solidarité continentale qui a trouvé au cours de l'histoire son ex-

pression dans les déclarations des divers Etats ou par des accords mis en vigueur qui s'affirment de nouveau aujourd'hui par de nouvelles déclarations et des traités actuellement en vigueur;

"Que la conférence interaméricaine pour le maintien de la paix tenue à Buenos-Ayres a approuvé le 21 décembre 1936 une déclaration des principes de la solidarité et de la collaboration interaméricaines et approuvé le 23 décembre 1936 un protocole de non-intervention;

"Les Gouvernements des Etats américains déclarent donc:

"Premièrement, qu'ils réaffirment leur solidarité continentale et leur désir de collaborer au maintien des principes sur lesquels se fonde cette solidarité;

"Deuxièmement, que, fidèles aux principes plus haut mentionnés et à leur souveraineté absolue, ils réaffirment leur décision de les maintenir et de les défendre contre toute intervention ou activité étrangère qui pourrait les menacer;

"Troisièmement, qu'au cas où la paix, la sécurité ou l'intégrité territoriale de l'une des républiques américaines serait ainsi menacée par tout acte qui pourrait la mettre en danger ils proclament leur intérêt commun et leur détermination de faire respecter cette solidarité en coordonnant leurs volontés souveraines par le moyen d'une procédure de consultation établie par les accords en vigueur et par les déclarations des conférences interaméricaines, usant dans chaque cas des mesures que paraîtront exigées les circonstances;

"Il est entendu que les gouvernements des républiques américaines agiront indépendamment et de leur propre volonté, reconnaissant pleinement leur égalité juridique réciproque comme Etat souverain.

"Quatrièmement, que dans le but de faciliter ces consultations prévues par cette déclaration et autres instruments de paix américains les ministres des affaires étrangères des républiques américaines, toutes les fois que la chose semblera désirable et sur l'initiative de n'importe lequel d'entre eux, se réuniront dans les diverses capitales par rotation en des réunions qui n'auront aucun caractère protocolaire;

"Chacun des gouvernements peut, dans des circonstances particulières ou pour des raisons particulières, désigner un représentant comme substitut de son ministre des affaires étrangères;

"Cinquièmement, que cette déclaration sera connue sous le nom de déclaration de Lima".

En Espagne

La médiation

L'opinion de Mme Malaterre-Sellier

Paris, 27. (P.C. Havas). — Je crois que la guerre d'Espagne pourrait se terminer par la médiation si le Souverain Pontife la proposait solennellement aux deux partis, déclarant à un représentant de l'Agence Havas, Germaine Malaterre-Sellier, déléguée de la France à la S. D. N., personnalité dirigeante du comité catholique d'aide aux enfants basques et catalans qui revient de Barcelone et se rendra incessamment au Vatican. Voici deux ans, au cours d'un premier voyage en Espagne républicaine, Germaine Malaterre-Sellier avait insisté auprès du gouvernement de Valence pour le rétablissement de la liberté des cultes. Elle constata ces jours derniers que son désir était exaucé: "Un ordre parfait, dit-elle, règne en Catalogne où les derniers effets de la persécution anarchiste des premiers temps de la révolution sont effacés. J'ai assisté moi-même à la messe à laquelle participaient plus de 1,000 personnes. Je fus surtout touchée par le langage que les plus hautes personnalités républicaines tinrent devant moi sur la question religieuse. Ce n'est pas seulement pour manifester la fidélité aux principes démocratiques qu'ils établissent la liberté religieuse totale et créent un commissariat aux cultes. C'est aussi parce que, selon les déclarations concordantes qu'ils me firent, ils découvrent dans les souffrances horribles subies par leur pays la valeur consolatrice et morale de la foi.

La famine dépasse en horreur tout ce que j'imaginai. Je me réjouis de l'effort tenté par les catholiques français à l'appel du cardinal-archevêque de Paris pour soulager les victimes de la misère physiologique si terrible que les femmes n'ont plus la force d'accoucher d'enfants vivants. Cependant ces souffrances n'entraînent ni l'affaiblissement de la résistance morale ni de la haine contre l'ennemi: aux femmes et aux enfants auxquelles j'apportais secours, j'ai demandé s'ils me considéreraient toujours comme amie au cas où j'irais dans la zone franque soulager d'autres misères. Ils me répondirent tous oui.

Vraiment, j'ai le sentiment que la médiation serait possible, que la victoire totale de l'un des partis avec les représailles terribles qu'elle entraînerait pourrait être évitée si le Souverain Pontife pouvait élever la voix. A une condition pourtant: c'est que les Espagnols soient laissés à eux-mêmes. Or, après avoir interrogé des prisonniers italiens, je crois pouvoir dire que de toutes les offensives, l'actuelle est celle à laquelle participent le plus grand nombre d'étrangers".

Au "Metropolitan Opera" cette semaine

New-York, 27 (Spécial du *Devoir*). — Voici le répertoire de cette semaine, au Metropolitan Opera:

Mardi soir, 27 (A l'Académie de Musique de Philadelphie) *Tosca*, de Puccini (en italien), avec Marjorie Lawrence, Masini, Bonelli et Cordoni. Chef Papi;

Mercr. 28, en matinée: *Siegfried*, de Wagner (en allemand), avec Melchior et Flagstad;

Mercr. 28, en soirée: *Mignon*, de Thomas (direction de Wilfrid Pelletier) (en français), avec Risse Stevens, Crooks, Pinza;

Judi. 29, *Aida*, de Verdi (en italien), avec Cordoni, Castagna, Tibbett;

Vendred. 30, *Lakmé*, de Delibes (en français), avec Lily Pons, Jagel, Pinza;

Samedi, 31, en matinée: *Fidelio*, de Beethoven (transmis par radio) (en allemand), avec Huelin, Schorr, Flagstad;

Samedi, 31, en soirée: *Olhelo*, de Verdi (en italien), avec Martinelli, Bonelli et Helen Jepson.

Mort de M.

Aristide Casavant

Le président de Casavant Frères est décédé à Saint-Hyacinthe à 49 ans

Saint-Hyacinthe, 27 (DNC) — M. Aristide Casavant, président de Casavant Frères Limitée, facteurs d'orgues de Saint-Hyacinthe, est décédé hier après-midi, à l'âge de 49 ans. Il était président de la maison Casavant, depuis la mort de son oncle, M. Claver Casavant en 1933. Le défunt était le fils de M. Samuel Casavant, l'un des cofondateurs de la maison Casavant Frères. Il était le dernier du nom du côté des hommes. Il ne laisse que deux sœurs, Mmes Fred Nolliver, Juliette, femme de M. Fred Nolliver, avocat à Washington et Paul Laframboise, Rachel, femme de M. Paul Laframboise, président et gérant de la compagnie Saint-Hyacinthe Transport. De la famille de M. Claver Casavant, son oncle, il ne reste que deux filles, Mlle Alice Casavant de cette ville, et la R. S. Saint-François de Sales, des Soeurs de la Présentation de Marie.

Les funérailles auront lieu mercredi matin à 9 heures 30, à la cathédrale.

Décès de M. J. Leblanc

Nous apprenons la mort de M. Joseph Leblanc, survenue dimanche, à son domicile, 4428 rue Papineau, à l'âge de 78 ans.

Né à Saint-Gregoire de Nicolet, il vint demeurer à Montréal il y a une dizaine d'années. Il était Tertiarie de Saint-François.

Lui survivent, outre sa femme, née Poirier (Rosanna), le R. P. Léon-Pascal, franciscain, du couvent de Sorel, le Dr Zacharie Leblanc et Mlle Marie-Anne Leblanc, de Montréal.

PRIX RÉDUITS AU JOUR DE L'AN

ALLER ET RETOUR Pour le prix d'un passage simple plus un quart

Billets valables à l'aller du vendredi, 30 déc. au lundi, 2 janv. à 2 h. p.m. Au retour, départ jusqu'à minuit, mardi, 3 janv. 1939.

ALLER ET RETOUR Pour le prix d'un passage simple plus un tiers

Billets valables à l'aller du mardi, 29 déc. au lundi, 2 janv. inclusivement. Au retour, départ jusqu'à minuit, samedi, 7 janv. 1939.

AUX ROIS - 6 JAN.

ALLER ET RETOUR Pour le prix d'un passage simple plus un quart

Billets valables à l'aller dans tous les trains, 5 janv., jusqu'à 2 h. p.m., vendredi, 6 janv. Au retour, départ jusqu'à minuit, samedi, 7 janv. 1939.

Un cadeau nouveau genre — donnez un billet de chemin de fer.

Tous renseignements des agents.

CANADIEN PACIFIQUE NATIONAL CANADIEN

Regards catholiques sur le monde

tournés vers l'avenir — Dominique Auvergne

Les écrivains dont les noms suivent ont confié, à DOMINIQUE AUVERGNE, les témoignages suivants:—

PAUL CLAUDEL — Toute la terre
STANISLAS FUMET — Mission de la France
JACQUES MARITAIN — Progrès de l'esprit humain
RENE SCHWOB — Intelligence de Rome
GABRIEL MARCEL — Pensée catholique
EDOUARD LE ROY — Science et religion
JACQUES MADAULE — Vie quotidienne
EMMANUEL MOUNIER — Action temporelle des catholiques
FRANÇOIS MAURIAU — Catholiques et action politique
HENRI GHEON — Théâtre chrétien
R. P. FORESTIER — Scouts et Routiers
CHANOINE CARDIEN — Jeunesse ouvrière chrétienne
ROBERT GARRIC — Esprit "Equipes"
PAUL DONCOEUR — Retour en chrétienté.

Chaque article est accompagné d'un beau portrait de l'auteur.
Le volume se vend 90s franco à la LIBRAIRIE DU "DEVOIR"
430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

Feu Me E.-G. Meredith

redith, C.R., de Montréal, et une sœur, Mme H.-Stanley Smith, de Wimbledon, Angleterre.

A l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal

A l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal les bureaux et la bibliothèque seront fermés, à l'occasion du Nouvel An, du vendredi soir, 30 décembre, au mardi matin, 3 janvier; à l'occasion des Rois, du jeudi soir, 5 janvier, au lundi matin, 9 janvier. Le musée sera cependant ouvert comme d'habitude durant le congé des Rois.

Nouveau "micro" inauguré par un éminent personnage



LE CAPITAINE ANTHONY EDEN, ancien secrétaire des Affaires étrangères dans le cabinet britannique, prononce un discours devant les membres de l'Association nationale des Manufacturiers américains, lors du banquet annuel de cette organisation, qui eut lieu à l'hôtel Waldorf-Astoria, à New-York, il y a quelque temps. Cette allocution de l'éminent homme d'état anglais marqua l'inauguration en public du nouveau microphone "cardioïde" de la Northern Electric, créé récemment dans les laboratoires de la compagnie de Téléphone Bell. Cet ingénieux instrument, grâce à ses caractéristiques exceptionnelles, permet aux ingénieurs de choisir les sons dans la direction qu'ils veulent et de supprimer en même temps les bruits qu'ils ne désirent pas transmettre.

Albums à prix modiques

Nombreuses illustrations en couleurs dans chaque album

ALPHABETS

Mon premier A.B.C. (à colorier) 10
Alphabet (à colorier) 25
Alphabet des animaux 25
A.B.C. des jouets 25
A.B.C. des prénooms 25
A.B.C. des clowns 25

ALBUMS A COLORIER

Mon album préféré, amusant, instructif! Coloris, dessins, jeux, constructions, ombres chinoises, pantins, puzzle, etc., format 9 1/2 x 12, couverture en couleurs 40
Album amusant et instructif, mélange des couleurs, dessins à colorier, jeu de l'automobile, éléments de géométrie, ombres chinoises, tours de physique, poupée à habiller, mesures, construction, format 9 1/2 x 12, couverture en couleurs 35
Cartes postales à colorier, format 7 x 10 1/2, 4 cartes postales au feuillet, couverture illustrée chromo, 4 vols différents, 10 le poids des nègres, format 9 x 11, couverture vernie 10

ALBUMS illustrés en couleurs par Benjamin Rabier, 25s l'unité.

Couverture en couleurs, carton-nage, 8 1/2 x 11.
La souris verte
Le loup-garou
Les mémoires d'un escargot
Maitre Corbeau
Le furet du bois
Un bon petit veau

LE CYGNE ENCHANTE, par Madeleine Charlier, illustrations en noir et en couleurs, format 9 x 11 1/2 10
LE PETIT POUCE 10
FABLES DE LAFONTAINE 10
LES ANIMAUX SAUVAGES, quelques histoires 15
NOS ANIMAUX DOMESTIQUES, quelques histoires 15
MAM'ZELLE POUCE AU MICRO 15
FABLES CHOISIES DE LAFONTAINE et de FLORIAN 25
AU PAYS DES GEANTS ET DES FEES (contes du folklore canadien), par Marie-Rose Turcot 25

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"
430, Notre-Dame est, Montréal

L'arrière-grand-père:

C'EST LE MÊME BON VIEUX "DE KUYPER" QUE JE SERVAIS POUR LES FÊTES IL Y A PLUS DE CENT ANS!

Gin de KUYPER

40 onces \$2.80 26 onces \$2.00 10 onces 90¢

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.
Maison fondée en 1695

COMMERCIAL ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

La Papeterie Canadienne, 81 ouest, rue Dorchester, Saul Elman, Bernard Berger, Charles Chant.

Beauregard & Bernard, 6977, rue St-Hubert, Alphonse Bernard, Ellis Beauregard.

Groceries Oscar, 6831, rue Iberville, Frank Lavallée.

J.-A. Payette & Fils Engrs., 577 boul. Deslauriers, Jean Perrin.

Loft's, 1234 ouest, rue Dorchester, Part Pashin.

The Selby Scarf Mfg Co., Abraham Selby, Mainline & Mainline, 5327 ouest, rue Sherbrooke, Solomon Mainline.

Dave's Delicatessen, 25 ouest, rue Ste-Catherine, David Gornitsky, Harry Rotenberg.

Chas J. Mills Reg'd., 4897 ouest, rue Sherbrooke, Herbert A. Reilly.

We met, 5151 rue Esplanade, René Oulmet.

Coty Reg'd., 2027, rue McGill College, Pierre Charbon.

F. Smith & Company, 464 rue St-François-Xavier, Basil Francis Smith.

Dominion Agencies, 657 ave Bloomfield, Jack Illivitz.

Les Produits Lysé Engrs., 1360 est, rue Dorchester, Edouard Sarazin.

Laboratoire Laurier Laboratory, Benoit Lajeunesse.

Les nouvelles en raccourci

Inter-State Royalty Corp.

Inter-State Royalty Corporation, Limited, a informé le Curb de Montréal qu'en conformité des règlements de la Bourse de Londres, où cette société désire faire coter ses actions, les administrateurs ont modifié l'article 10 des statuts. D'après la nouvelle rédaction, le conseil d'administration est autorisé à emprunter de temps à autre, sur le crédit de la société, des sommes n'excédant pas la moitié du capital-actions émis, alors que l'ancien article 10 lui donnait ce pouvoir jusqu'à concurrence de la totalité du capital-actions émis et libéré.

Cette modification des statuts sera soumise à la ratification des actionnaires au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu avant l'assemblée générale annuelle.

Louable initiative

Les opérateurs au Curb de Montréal ont pris, cette année l'initiative d'offrir à 50 ou 60 enfants pauvres un arbre de Noël. Cette fête a eu lieu vendredi, à 4 heures, dans la salle municipale des opérations de la coulisse; elle comportait un arbre de Noël, la visite du père Noël, un cadeau à chaque enfant, des sandwiches et des rafraîchissements variés. Le comité d'organisation de cette fête se composait de MM. Paul Noble, de McFetrick & Co.; Dunc McEachern, de McDougall & Cowans; E. Farby, de Leggett, Cassils & Co.; et Frank Freeman d'O'Brien & Williams.

Building Products

Les nouvelles actions Building Products, Limited, ont été admises au parquet de la Bourse de Montréal et se traitent depuis le 23 décembre dernier. Les nouvelles actions sont actuellement traitées "sujettes aux conditions de l'émission". L'abréviation du "ticker" sera B. P.

L'admission à la cote porte sur 433,84 le nombre des actions autorisées, émises et en circulation.

Ces actions sont admises à la cote à la suite de la modification du capital de la société; les actions classe "A" et les actions classe "B" sont maintenant transformées en une seule catégorie d'actions ordinaires.

Les actions classe "A" Building Products sont enlevées de la cote depuis la fermeture de la séance du jeudi dernier.

A Pepsi-Cola

Il a été annoncé aujourd'hui aux bureaux de la Pepsi-Cola Company of Canada, Limited, qu'un boni a été distribué aux employés de la compagnie, proportionnellement à la durée de leur emploi. Il est intéressant d'apprendre que tous les employés participent à ce boni annuel, en reconnaissance de leurs efforts sincères pour coopérer à servir le public durant l'année qui achève.

Expéditions d'or de la Grande-Bretagne

Londres — Les expéditions d'or de la Grande-Bretagne en novembre dernier se sont élevées à 24,440,137 livres sterling, et les importations en Grande-Bretagne n'ont atteint que 3,939,267 livres.

Pour une valeur de 22,551,499 livres sterling d'or a été expédiée aux États-Unis.

Les importations d'or pour les 11 mois se chiffrent par 232,143,230 livres sterling et les expéditions par 280,572,583 livres sterling.

Le marché du beurre

Les cours du beurre sont, pour la semaine terminée le 23, tombés à la Bourse de commerce au plus bas niveau qu'ils aient atteint depuis juin 1936. En clôture, le beurre au comptant s'est vendu 20 1/2 cts la lb, ce qui n'était pas arrivé depuis le 4 juin 1936, où il avait coté 20 1/2 cts. La clôture a été faible.

Durant la semaine l'activité a été restreinte, mais les cours ont subi une pression par suite des offres de spéculateurs qui commencent maintenant à se décharger, mais les acheteurs ne semblent pas disposés à contracter en ce moment de lourds engagements et semblent préférer une politique d'attendre et voir venir.

Autre part les relevés de la production au cours du mois indiquent que celle-ci se poursuivait à un taux nettement plus élevé que l'année dernière, et que l'important surplus des stocks n'a pas diminué.

À la Bourse de commerce, le beurre au comptant est en clôture vendredi, 20 1/2 cts, alors que vendredi dernier les dernières ventes s'élevaient à 21 1/2 cts la livre. La dernière vente de cette semaine qui s'est faite à 20 1/2 cts, marque une baisse de 1 cts sur la clôture de la semaine précédente. À terme, un contrat sur la clôture du 20 décembre, à 20 1/2 cts, est en clôture à 20 1/2 cts. Tous les cours d'offre de terme ont baissé de 1/2 cts et sur ceux de la semaine précédente. Les cours du beurre pour la semaine terminée vendredi ont été les suivants:

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

À terme: Janvier 21 1/2 cts, Février 21 1/2 cts, Mars 21 1/2 cts, Avril 21 1/2 cts, Mai 21 1/2 cts, Juin 21 1/2 cts, Juillet 21 1/2 cts, Août 21 1/2 cts, Septembre 21 1/2 cts, Octobre 21 1/2 cts, Novembre 21 1/2 cts, Décembre 21 1/2 cts.

Information agricole

(P.A. et P.C.) — La légère tendance à la hausse des actions ferroviaires et des actions de compagnies d'aviation a contre-balancé la lourdeur du marché en général. Les aciéries et les automobiles ont cédé quelque peu de terrain. Vers midi la tendance générale était irrégulière à Wall Street. Le marché des obligations et celui des denrées étaient assez fermes.

La demande est limitée; cependant, avec peu d'arrivages, il y a eu possibilité de soutenir les prix stables.

La distribution fut alors assez rapide pour maintenir le marché ferme et même raffermir quelque peu les prix de certaines catégories.

La tendance était assez bonne ce matin en Bourse locale, si l'activité n'était pas des plus remarquables. Les métaux ont surtout attiré l'attention, ainsi que les pétroles: Nickel, Hudson Bay Mining, Noranda, International Pete ont légèrement avancé. Canadian Car, Montreal Power et Building Products ont quelque peu avancé, si Dosco et Steel of Canada ont légèrement fléchi.

En général, la tendance était ferme sur le Curb. Okalta Oil, Anglo-Canadian, Sheritt-Gordon et Sisco ont quelque peu avancé, si Home Oil, Waite-Amulet, Preston et Eldorado ont quelque peu glissé. Asbestos et Donnacora ont avancé, tandis que Consolidated Paper a fléchi.

Emission d'obligations du village Richelieu

Québec (P.C.) — Avis est donné dans la Gazette officielle de Québec que le village de Richelieu recevra des souscriptions pour une émission d'obligations au montant de \$67,000. Ces obligations porteront intérêt à 4 p.c. et sont émises pour rembourser le coût de l'émission de \$66,000 et l'intérêt accru pour défrayer le coût de l'installation d'un réservoir.

Les actions d'Anglo-Canadian Telephone cotées à la Bourse

Les actions privilégiées de l'Anglo-Canadian Telephone Company ont été admises à la cote de la Bourse de Montréal par le comité gouverneur, et se traitent pour la première fois le mercredi, 28 décembre 1938. L'abréviation du ticker sera A. C. T. L'admission à la cote porte sur 72,000 actions privilégiées 5-1/2 pour cent cumulatif d'une valeur nominale de \$50 et sujettes à racheter au cours de 1939, et en circulation, alors que le nombre autorisé est de 150,000 actions.

La société a été constituée en vertu de la loi des sociétés de Québec le 1er décembre 1934 et son capital actuel résulte de lettres patentes supplémentaires datées du 2 décembre 1937 sur le total d'actions privilégiées, 72,000 ne sont pas émises et elles comportent à une dividende cumulatif privilégié à un taux ou à des taux excédant pas 7 pour cent suivant la décision du conseil d'administration au moment de l'émission. Le capital se compose en outre, de 850,000 actions classe A d'une valeur au pair de \$10 chacune, sur lesquelles 487,160 sont actuellement en circulation et de 200,000 actions différenciées d'une valeur nominale de \$10, toutes en circulation. La société n'a pas de dette consolidée.

Les 72,000 actions privilégiées qui doivent être cotées comportent un dividende triennal de 5-1/2 pour cent payable trimestriellement le 1er mai, août, novembre et février de chaque année. La société paie des dividendes depuis 1935. Les actions privilégiées ont été rachetées au pair, ou avant le 1er mai 1939; à \$56 par action, plus les dividendes courus et elles sont rachetées entre le 2 mai 1939 et le 1er mai 1942, et les dividendes courus à partir du 1er mai 1942.

Anglo-Canadian Telephone Company est une société de gestion qui détient 44,900 actions de la British Columbia Telephone Company, sur un total de 45,000 actions de la compagnie. Le conseil d'administration de la British Columbia Telephone Company, Limited, de Vancouver, est composé de M. J. G. Macdonald, président, M. J. G. Macdonald, vice-président, M. J. G. Macdonald, trésorier, M. J. G. Macdonald, secrétaire.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

Information agricole

La Coopérative fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur le marché:

VOILAIRES VIVANTES

La demande est limitée; cependant, avec peu d'arrivages, il y a eu possibilité de soutenir les prix stables.

La distribution fut alors assez rapide pour maintenir le marché ferme et même raffermir quelque peu les prix de certaines catégories.

La tendance était assez bonne ce matin en Bourse locale, si l'activité n'était pas des plus remarquables. Les métaux ont surtout attiré l'attention, ainsi que les pétroles: Nickel, Hudson Bay Mining, Noranda, International Pete ont légèrement avancé. Canadian Car, Montreal Power et Building Products ont quelque peu avancé, si Dosco et Steel of Canada ont légèrement fléchi.

En général, la tendance était ferme sur le Curb. Okalta Oil, Anglo-Canadian, Sheritt-Gordon et Sisco ont quelque peu avancé, si Home Oil, Waite-Amulet, Preston et Eldorado ont quelque peu glissé. Asbestos et Donnacora ont avancé, tandis que Consolidated Paper a fléchi.

Emission d'obligations du village Richelieu

Québec (P.C.) — Avis est donné dans la Gazette officielle de Québec que le village de Richelieu recevra des souscriptions pour une émission d'obligations au montant de \$67,000. Ces obligations porteront intérêt à 4 p.c. et sont émises pour rembourser le coût de l'émission de \$66,000 et l'intérêt accru pour défrayer le coût de l'installation d'un réservoir.

Les actions d'Anglo-Canadian Telephone cotées à la Bourse

Les actions privilégiées de l'Anglo-Canadian Telephone Company ont été admises à la cote de la Bourse de Montréal par le comité gouverneur, et se traitent pour la première fois le mercredi, 28 décembre 1938. L'abréviation du ticker sera A. C. T. L'admission à la cote porte sur 72,000 actions privilégiées 5-1/2 pour cent cumulatif d'une valeur nominale de \$50 et sujettes à racheter au cours de 1939, et en circulation, alors que le nombre autorisé est de 150,000 actions.

La société a été constituée en vertu de la loi des sociétés de Québec le 1er décembre 1934 et son capital actuel résulte de lettres patentes supplémentaires datées du 2 décembre 1937 sur le total d'actions privilégiées, 72,000 ne sont pas émises et elles comportent à une dividende cumulatif privilégié à un taux ou à des taux excédant pas 7 pour cent suivant la décision du conseil d'administration au moment de l'émission. Le capital se compose en outre, de 850,000 actions classe A d'une valeur au pair de \$10 chacune, sur lesquelles 487,160 sont actuellement en circulation et de 200,000 actions différenciées d'une valeur nominale de \$10, toutes en circulation. La société n'a pas de dette consolidée.

Les 72,000 actions privilégiées qui doivent être cotées comportent un dividende triennal de 5-1/2 pour cent payable trimestriellement le 1er mai, août, novembre et février de chaque année. La société paie des dividendes depuis 1935. Les actions privilégiées ont été rachetées au pair, ou avant le 1er mai 1939; à \$56 par action, plus les dividendes courus et elles sont rachetées entre le 2 mai 1939 et le 1er mai 1942, et les dividendes courus à partir du 1er mai 1942.

Anglo-Canadian Telephone Company est une société de gestion qui détient 44,900 actions de la British Columbia Telephone Company, sur un total de 45,000 actions de la compagnie. Le conseil d'administration de la British Columbia Telephone Company, Limited, de Vancouver, est composé de M. J. G. Macdonald, président, M. J. G. Macdonald, vice-président, M. J. G. Macdonald, trésorier, M. J. G. Macdonald, secrétaire.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

La société possède également 77,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited, et 11,000 actions de la British Columbia Telephone Company, Limited.

LA VIE SPORTIVE

Notre défense devrait être renforcée

(Par X.-E. NARBONNE)

Si le gérant Cecil Hart ne parvient pas à améliorer le sort de son équipe dans la course au championnat de la Ligue de Hockey Nationale, ce n'est pas qu'il soit inactif et qu'il ne tente pas toutes sortes de changements, car depuis le commencement de la présente saison, le pilote des Habitants a fait de nombreux changements sur ses lignes d'attaques mais sans obtenir de résultat satisfaisant et ce soir les amateurs qui se rendront au Forum pour voir le Canadien aux prises avec les Esperviers Noirs de Chicago pourront constater la présence de deux autres joueurs alignement, car la direction du Tricolore a décidé hier de rappeler Armand Mondou et Marcel Tremblay pour prendre la place de Rod Lorrain ou de Don Willson.

Le Bleu Blanc Rouge est en dernière position depuis le début de la présente saison, avec trois points de moins que le Détroit, qui occupe la sixième rang et si nous jetons un regard sur le classement des équipes nous constatons que notre club a compté le même nombre de points que les Ailes Rouges, malgré que les hommes de Jack Adams aient joué une partie de plus que le Tricolore et que le Toronto a trois points de moins que le Bleu Blanc Rouge.

Après avoir vu une partie de moins que les Habitants, ce qui indique que nos avants ne sont pas les plus faibles du circuit Calder. Un département qui semble être ignoré de notre direction est celui de la défense et nous croyons que des changements devraient être opérés de ce côté-là. Pas moins de 30 points ont été comptés contre nos favoris en 18 parties tandis que 16 seulement ont été enregistrés contre le club Boston et 28 contre les Leafs de Toronto, pendant que 52 buts ont été comptés contre le Détroit en 19 parties. Notre défense a fait preuve de faiblesse depuis le commencement de la saison et particulièrement dans la dernière joute contre les Rangers et nous croyons qu'avec du renfort devant les filets de Claude Bourque, notre club pourrait obtenir un meilleur résultat.

Le Canadien fait face aux Esperviers Noirs de Chicago, ce soir, et comme l'équipe du major McLaughlin possède le meilleur compte de la ligue, il sera intéressant de surveiller le travail de nos hommes de défenses tout autant que celui de l'attaque.

Le Canadien a perdu les deux joutes disputées à date contre le Chicago et nous croyons que les équipiers du Bleu Blanc Rouge devraient tenter l'impossible pour vaincre leurs rivaux de ce soir afin de pouvoir conserver l'appui des amateurs montrealais, car avec quelques autres défaites il est à craindre que notre club ait à jouer devant des banquettes vides.

Le Canadien se rendra à New-Haven jeudi soir pour y jouer une partie d'exhibition avec les Aigles de Pitt-Lépine et l'on nous annonce que le président Savard accompagnera le club afin de voir ses hommes à l'œuvre. Nous suggérons que le gérant Hart soit chargé de surveiller les avants des deux équipes pendant que le président Savard ait l'œil ouvert sur les deux défenses aux prises et qu'après la partie un choix soit fait afin de doter notre ville d'un club qui puisse rivaliser avec les autres équipes du circuit professionnel.

Une autre importante joute aura lieu ce soir dans la Ligue Nationale alors que les Leafs de Toronto iront rendre visite aux Bruins de Boston. Les hommes d'Arthur Ross ont eu l'avantage sur leurs rivaux dans la première joute tandis qu'au deuxième engagement ces deux équipes ont fait partie nulle, mais les Leafs espèrent faire mieux ce soir et ils comptent vaincre le fameux gardien de but Brimsek.

Phil Hergesheimer assure la victoire

Hershey, 27 — Les Barons de Cleveland ont battu les Ours de Hershey, hier soir, par un résultat de 4 à 3 dans les séries de la Ligue Internationale-Américaine. Phil Hergesheimer a compté le point décisif au cours de la période supplémentaire.

HERSHEY — But, Moore; défenses: Lauzon et Ayres; centre, Kelly; avants: Hamill et Mackie. Substituts: Kalbfleisch, Drouillard, Steele, Roche, Reardon, Klein, Corriga et Roulston.

CLEVELAND — But, Roberts; défenses: Berlett et Foster; centre, Patterson; avants: Duguid et Currie. Substituts: Robertson, O'Neill, Hergesheimer, Hanson, Bartholomew, Adolph, Runge, Blake.

Arbitres: McCaffrey et Reilly.

Première période

1. Cleveland, Duguid (Patterson, Currie) 1.08

2. Cleveland, Hergesheimer (O'Neill, Currie) 11.36

3. Cleveland, Duguid (Currie) 19.55

Punition: Kalbfleisch.

Deuxième période

4. Hershey, Mackie (Kalbfleisch, Killea) 3.17

Punitions: Hamill, Lauzon, Currie, Duguid.

Troisième période

5. Hershey, Killea (McManus, Mackie) 14.12

6. Hershey, Steele (McManus, Killea) 14.43

Aucune punition.

Période supplémentaire

7. Cleveland, Hergesheimer (Runge, R. Blake) 3.05

Punition: Klein.

Les Rangers sont blanchis par Toronto

New-York, 27 — Les Leafs de Toronto ont causé une désagréable surprise aux Rangers de New-York hier soir lorsque les hommes de Connie Smythe ont triomphé des protégés de Lester Patrick par un résultat de 2 à 0, au Madison Square Garden, devant plus de 14,000 personnes.

En dépit d'être privés des services de plusieurs de leurs joueurs réguliers les porte-couleurs de la Ville Reine ont affiché une brillante tenue pour remporter leur première victoire contre les Rangers cette année. Dans deux engagements précédents entre les deux clubs, les Rangers avaient triomphé. Grâce à cette victoire les Maple Leafs se sont mis sur un pied d'égalité avec les Esperviers Noirs de Chicago, en quatrième position de la Ligue Nationale.

Les points ont été comptés aux premier et troisième engagements et à chaque fois sur le rebond de la rondelle, Metz a d'abord compté après un lancer de Parsons et ensuite ce fut à Parsons de déjouer Kerr sur le lancer de Apps. La défense des visiteurs, surtout celle qui se compose de McDonald et Horner, a semblé exceptionnellement solide. Durant environ une minute, à la première période, les Leafs ont eu deux joueurs au pénitentier et la défense a bien tenu.

Neil et Colville fut blessé à la 2e période et il n'a pu retourner à son poste.

Alignement des équipes:

Rangers but Toronto
Kerr but Broda
Coulter déf. Fowler
N. Patrick déf. Horner
M. Colville centre Chamberlain
M. Colville avant Kelly
Shibbly avant Metz
Substituts: — Rangers: Watson, Dillon, Heller, C. Smith, Pratt, Hextall, Hiller, Molyneux, Allen.
Davidson, Hamilton, Romnes, H. Jackson, Apps, Drillon, Parsons, McDonald.

Arbitres: Babe Dye; Fred Stevenson.

Première période

1. Toronto, Metz (Parson) 15.08

Pun.: Shibbly, Horner, Hamilton.

Deuxième période

Aucun point.

Pun.: M. Colville, Horner.

Troisième période

2. Toronto, Parsons (Apps) 12.14

Aucune punition.

Providence défait par Philadelphie

Philadelphie, 27. — Les Ramblers de Philadelphie ont défait les Rangers de Providence, hier soir, par un score de 6 à 3 dans les séries de la Ligue Internationale-Américaine. C'était leur deuxième victoire en deux jours et elle augmente à sept points leur avantage en tête de la section de l'est de la ligue. Kirby McDonald s'est signalé avec deux buts et deux assistances alors que Hugh Gustafson a obtenu un but et deux assistances.

Philadelphie. — Buts: Gardiner; défenses: Keeling et Singbush; centre: Gustafson; ailes: MacDonald et Barton. Subst.: Cooper, Kirk, Roubell, Tomson, Carse, Krol, Wareing, Tapin.

Providence. — Buts: Damore; défenses: Jackson et Shevchuk; centre: Keating; ailes: Kuhn et Demarco. Subst.: Lesieur, Hudson, Starr, Sherwood, Schultz, Giroux, Crogan, Cook, McCreavy.

Arbitres Mitchell et Whittingham.

Première période

1. Philadelphie, Barton 1.31

2. Philadelphie, Shevchuk 12.03

3. Providence, Starr, Tomson.

Deuxième période

4. Philadelphie, Gustafson 2.47

Punitions: Star, Singbush, McCreavy.

Troisième période

5. Philadelphie, MacDonald 1.48

6. Providence, Giroux 2.47

7. Philadelphie, Carse 4.00

8. Philadelphie, MacDonald 9.02

9. Providence, Starr 16.47

Punition: Shevchuk.

Verdun perd en exhibition

Saint-Jean, N.-B., 27. — Un point compté à 78 secondes de la fin a donné aux Castors de Saint-Jean une victoire 3-2 sur les Leafs de Verdun ici hier soir, dans une joute d'exhibition.

Burke a compté le but décisif après 18.42 minutes de jeu à la 3e période. Smiley Meronek avait égalé les chances à 2-2, moins d'une minute auparavant. Meronek a aidé Alex Smart à marquer le premier point des Leafs à la 2e période. Kelly et Phillips ont compté pour Saint-Jean à la première.

Hank D'Amore a été frappé à la figure par un lancer, à la 2e période et il n'a joué que quelques minutes après cela, revenant au jeu vers le milieu de la 3e.

VERDUN. — Buts: Eley; défenses: Jolkus et Gallagher; centre, Meronek; ailes: Smart et Hardy; subs: Laforte, White, J. Bourcier, C. Bourcier, D'Amore, Martel et Pelissier.

Le Détroit a triomphé du Canadien

Les parties de fin de semaine dans les séries de la Ligue de Hockey Nationale n'ont apporté aucun changement dans le classement des équipes si ce n'est que les clubs Américain et Toronto ont pu faire des gains dans le nombre des points sans cependant changer de position.

Les Américains sont maintenant seuls en troisième position tandis que le Toronto est sur un pied d'égalité avec le Chicago pour la quatrième place et cela à la suite de sa victoire sur le Détroit samedi dernier.

Le Canadien continue d'occuper le dernier rang dans le circuit Calder car dimanche le Bleu Blanc Rouge a subi un échec aux mains des Ailes Rouges de Détroit par 4 à 1 pendant que l'Américain triomphait du Chicago par 5 à 1 et que les Rangers battaient les Brains de Boston par 1 à 0. Samedi les Leafs de Toronto l'emportèrent sur le Détroit par 2 à 0.

Voici l'alignement des équipes et le sommaire des joutes:

A Détroit

CANADIEN. — Buts, Bourque; défenses: Siebert et Busswell; centre, Haynes; ailes, Blake et Gagnon; subs: Wentworth, Brown, Lorrain, Evans, Cain, Summerhill, Mantha, Willson, Ward.

DETROIT. — Buts, Thompson; défenses, Goodfellow et Bowman; centre, Motter; ailes, Liscombe et Kelly; subs: Young, Stewart, Lewis, Barry, Howe, Killea, Conacher et Trotter.

Arbitres: Lampert et McVeigh.

Première période

Pas de point.

Pun.: Trotter, min. et insubordination, Cain.

Deuxième période

1. Détroit: Motter 2.59

2. Détroit: Killea 16.40

Pun.: Liscombe, Summerhill.

Troisième période

3. Détroit: Motter 1.19

4. Détroit: Kelly 1.55

5. Canadien: Gagnon 12.54

Pun.: Evans, Stewart.

A Boston

BOSTON. — Buts, Brimsek; défenses, Portland et Shore; ailes, Conacher, Hill et Pettigrew; subs: Gelliffe, Weiland, Sands, Foster, Bauer, Dumari, Hollett, Crawford, Clapper.

RANGERS. — Buts, Kerr; défenses, Heller et Pratt; ailes, Hiller et Hextall et Watson; subs: M. Colville, N. Colville, Shibbly, Dillon, L. Patrick, Smith, Allen et Coulter.

Arbitres: Babe Dye et Bill Clary.

Première période

Pas de point.

Pun.: Portland, Allen.

Deuxième période

1. Rangers: Watson 8.09

Pun.: Dillon, M. Patrick.

Troisième période

Pas de point.

Aucune punition.

A New-York

AMERICAINS. — Buts, Robertson; défenses, Jerwa et Murray; centre, Stewart; ailes, Wiseman et Anderson; subs: Field, Gallagher, Chapman, Carr, Sorrell, Goldsworthy, Jackson, Smith.

CHICAGO. — Buts, Karakas; défenses, Levinsky et McKenzie; centre, Blinco; ailes, Desilets et Gottselig; subs: Weibe, March, Robinson, Thompson, Gracie, Besler, Seibert, Thoms, Dahlstrom, Northcott.

Arbitres: Clarence Campbell et Norm Shaw.

Première période

1. Américain: Sorrell 8.29

2. Chicago: Thompson 13.05

Pun.: Desilets, maj, Stewart, Jerwa, Field.

Deuxième période

3. Américain: Carr 2.23

4. Américain: Stewart 6.16

5. Américain: Carr 17.31

Pun.: Gottselig.

Troisième période

6. Américain: Stewart 14.02

Pun.: Smith, Gottselig, min. et insubordination.

A Toronto

DETROIT. — Buts, Thompson; défenses, Goodfellow, Bowman; centre, Motter; ailes, Red Kelly, Liscombe; subs: Young, Stewart, Barry, Howe, Brunetteau, Killea, Conacher, Trotter, Lewis.

TORONTO. — Buts, Broda; défenses, Horner, Fowler; centre, Chamberlain; ailes, Pep Kelly, Metz; subs: Hamilton, McDonald, Apps, Drillon, Davidson, Romnes, Jackson, Parsons, Mann, Heron.

Arbitres: Mickey Ion, juge des hors-jeu.

Sommaire:

Première période

Aucun point.

Pun.: Hamilton.

Deuxième période

1. Toronto: Kelly 10.08

Pun.: Stewart.

Troisième période

2. Toronto: Drillon 15.54

Pun.: Horner.

Autre succès des Canadiens

Berlin, 27. (P.C.-Havas). — Les Smoke Eaters de Trail ont défait une équipe d'étoiles de Berlin, 9-1, ici hier soir, à leur deuxième match en deux jours, au Sportpalast. Dimanche soir, les Canadiens ont triomphé 9-1.

Plusieurs amateurs, désappointés de la tenue de leur équipe, ont hué les Allemands pendant tout le match. Les Allemands ont compté leur seul but à la troisième période. Joe Benoit a compté trois points pour Trail. Dick Kowcinak et Jack McGredy en ont obtenu deux chacun et un autre deux à un.

Trail ira jouer maintenant à Hambourg et ensuite à Keefeld, Munich, Vienne, Prague et d'autres villes.

Punitions coûteuses pour Lachine

Lachine, 27. — Les Rapides de Lachine ont subi un échec dimanche après-midi aux mains des Braves de Valleyfield qui l'ont emporté par un résultat de 6 à 3 dans une joute régulière des séries de la Ligue Provinciale sénior. Par cette victoire le club Valleyfield se rapproche du Cornwall, qui mène le circuit.

La joute entre ces deux équipes fut très rude et les arbitres durent imposer 19 punitions, dont 3 majeures. Des combats de boxe ont été fournis aux spectateurs malgré qu'ils n'étaient pas prévus et, de plus, les amateurs présents ont manifesté à plusieurs reprises, car ils prétendaient, à tort ou à raison, que les arbitres ne donnaient pas justice, et à plusieurs reprises le jeu dut être arrêté pour permettre aux employés de l'Arena de nettoyer la glace.

Les punitions ont joué un rôle important car les quatre premiers points du Valleyfield furent enregistrés alors que les Rapides de Lachine avaient des joueurs au banc du pénitentier.

Le cerbère des vainqueurs, Lascelles, a été à lui seul l'attraction de l'après-midi. Il a volé au moins une dizaine de points certains à Tony Demers, Tag Millar, Maurice Bastien, Alphonse Lalonde et Paul Armand, qui ont attaqué avec un brio déconcertant pour la défense des Braves mais pour aller donner à chaque fois contre un mur qui bloquait les filets adverses. Lascelles a fourni la plus belle exhibition de gardien de buts à date dans la ligue Provinciale et la foule, malgré son enthousiasme et son penchant bien naturel pour les Rapides, l'a applaudi à maintes reprises et plusieurs fois c'étaient des ovations prolongées.

Les combats de boxe eurent lieu entre Tony Demers et Jo-Jo Grabowski, alors qu'on venait à peine de commencer la joute. Dion était couché sur la rondelle et Grabowski a essayé de la lui enlever en frappant sur ses mains avec son bâton. Ceci a échauffé Tony qui lui est tombé dessus et en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire c'était un combat royal qui fut suivi quelque temps après par un autre combat entre deux spectateurs. Au dernier temps MacCormack en vent venue aux coups avec Peer.

La Ligue Provinciale compte assés d'arbitres compétents canadiens-français et il devrait y avoir moyen de déléguer à Lachine au moins un des nôtres. Les Sénécal, LeBel, Bonnemer, Martel, sont des officiels qui ont su donner justice aux deux côtés quand il nous a été donné de les voir à l'œuvre et nous ne comprenons pas l'attitude de la direction de la Provinciale.

Composition des équipes:

VALLEYFIELD. — But, Lascelles; défenses: Godin et Gromoll; centre, Ranger; avants: Deneault et Boyer; substituts: Grabowski, Depelette, Hamel, Cholette, Mentzel et Philbin.

RAPIDES. — But, Dion; défenses: Dupuis et Cameron; centre, Bastien; avants: Lalonde et Larabie. Substituts: Millar, James, T. Demers, Armand, Mageau, MacCormack et R. Demers.

Première période

1. Valleyfield, Mentzel (Depelette) 7.12

2. Valleyfield, Hamel (Grabowski) 11.02

3. Valleyfield, Peer (Grabowski) 11.36

4. Valleyfield, Boyer (Gromoll) 15.31

Punitions: Bastien, T. Demers (maj.), Grabowski (maj.), R. Demers, Mageau 2, Grabowski, Godin, Cameron.

Deuxième période

Aucun point.

Pun.: Boyer, Godin, Gromoll, Cameron, Bastien, Grabowski.

Troisième période

5. Rapides, McCormack (Armand, Bastien) 5.15

6. Valleyfield, Hamel (Mentzel) 12.00

7. Valleyfield, Grabowski (Depelette) 14.40

8. Rapides, James (Larabie) 14.12

9. Rapides, Larabie (Millar, Bastien) 19.45

Une rude partie à Springfield

Springfield, Mass., 27. — Les Hornets de Pittsburgh ont battu les Indiens de Springfield par un résultat de 5 à 3 dans une rude partie des séries de la Ligue Internationale-Américaine disputée hier soir. Il a fallu jouer une période supplémentaire pour en venir à un résultat. Don Deacon a compté le point décisif en 3.19 minutes à l'engagement supplémentaire, et Wally Killea rendit ensuite la victoire de son club plus certaine.

PITTSBURGH. — Buts: Franks; défenses: Emms et Whitlaw; centre: Giesebrecht; ailes: Keating et Thompson; subs: Bessone, Deacon, Killea, Aurie, Sherf, Fisher, Brown et Jones.

SPRINGFIELD. — Buts: Grant; défenses: Beisler et McGoldrick; centre: Thurrier; ailes: Wilson et Lamb; subs: McInenly, Orlando, Lafrance, Toupin, Filmore, Saunders, Jackson, Connelly et Kaminsky.

Arbitres: Burke et Cox.

Première période

1. Pitts: Keating-Thompson 1.06

2. Pitts: Emms (maj.) 8.56

3. Spring: Thurrier-Lamb et McGoldrick 11.56

Deuxième période

4. Pitts: Killea-Brown-Fisher (Filmore) 6.57

5. Spring: McInenly-Lafrance-Filmore 10.09

6. Spring: McInenly-Toupin-Lafrance 10.29

Punitions: Orlando, 2, Lamb, Bessone 2 et Sherf.

Troisième période

Aucun point.

Punitions: McInenly et Whitlaw.

Période supplémentaire

7. Pitts: Deacon-Whitlaw-Aurie 3.19

8. Pitts: Killea-Brown-Emms 9.32

Punitions: McInenly et Thompson.

Le hockey professionnel et amateur

SAMEDI SOIR:

LIGUE NATIONALE

Toronto 2, Detroit 0.

LIGUE INT.-AMERICAIN

Pittsburg 4, Cleveland 0.

DIMANCHE SOIR:

LIGUE NATIONALE

Détroit 4, Canadien 1.

Americain 3, Chicago 1.

Rangers 1, Boston 0.

LIGUE INT.-AMERICAIN

Philadelphie 3, Providence 2.

Pittsburg 2, New Haven 2.

Cleveland 5, Hershey 1.

Syracuse 4, Springfield 2.

LIGUE PROVINCIALE

Valleyfield 6, Lachine 3.

HIER SOIR:

LIGUE NATIONALE

Toronto 2, Rangers 0.

LIGUE INT.-AMERICAIN

Philadelphie 6, Providence 3.

Pittsburg 5, Springfield 3.

Cleveland 4, Hershey 2.

LIGUE PROVINCIALE

Shawinigan 4, Boston 3.

CE SOIR:

LIGUE NATIONALE

Chicago à Providence.

Toronto à Boston.

LIGUE INT.-AMERICAIN

Lachine à Sherbrooke.

POSITION DES CLUBS

LIGUE NATIONALE

J. G. P. N. P. C. P.

Philadelphia 10 12 6 1 94 67 27

Providence 11 8 9 4 57 50 20

New Haven 21 8 11 2 59 66 18

Springfield 21 5 12 4 45 69 14

section est:

J. G. P. N. P. C. P.

Cleveland 22 12 7 3 65 51 27

Valleyfield 19 8 9 1 51 45 23

Syracuse 19 8 7 4 51 41 20

Pittsburg 21 8 12 1 51 61 17

LIGUE PROVINCIALE

J. G. P. N. P. C. P.

Valleyfield 20 11 5 1 73 60 26

Cornwall 12 11 5 0 74 49 26

Shawinigan 19 9 0 0 77 62 24

Shawinigan 18 8 10 0 58 82 18

X-Boston 15 2 13 0 35 60 6

Aux trois points pour les parties jouées chez lui. Les clubs canadiens ont quatre points pour les parties jouées chez eux contre Boston.

Joute nulle pour Jean-de-Brébeuf

Vendredi soir dernier, le collège Jean-de-Brébeuf allait jouer au hockey contre le séminaire des Trois-Rivières. Les séminaristes, aidés de quatre anciens élèves, ont opposé aux collégiens de Montréal une équipe solide et rapide. Le jeu, de part et d'autre, a tenu jusqu'à la dernière minute un millier de spectateurs sur le quai-ve. La première période se terminait 3 à 3. Dans la deuxième et la troisième les deux équipes comptaient chacune un point. Ce n'est que dans les dernières secondes que Lamarre réussit à enregistrer le cinquième point des Montréalais, qui étaient heureux d'en sortir au moins avec une partie nulle, car c'était la première période, quelques décisions incompréhensibles prises par les arbitres du jeu et ceux des buts leur avaient inspiré des craintes pour le résultat final.

La joute terminée les deux équipes fraternisaient dans un réveil les joueurs du Brébeuf gardèrent longtemps le souvenir de la cordiale réception des autorités du Séminaire et des organisateurs de la rencontre.

Séminaire. — But, J.-C. Matteau; défenses: Gaucher, L.-P. Matteau et Baillargeon, Bouillé; avants: Desaulniers, Gélinas, Lafrenière, Hébert, Vennes, Grégoire; centres: Desaulniers, Therrien, Loranger; entraîneur, Matteau.

J.-de-Brébeuf: But, Paradis; défenses: Bleau, Laverdure, F. Laramee; avants: Dion, Lamarre, Benoit, Taillon, Gignac, Léger; centre: Gendron, Aquin, Alarie. Inspecteur: P.-M. Raymond.

Arbitres: Dugré et Hébert.

Première période

1. Brébeuf, Dion 2.19

2. S.T.R., Desaulniers-Therrien-Gélinas 7.55

3. Brébeuf, Lamarre-Gendron 9.39

4. S.T.R., Therrien-Desaulniers 15.07

5. S.T.R., Bouillé-Therrien 19.00

6. Brébeuf, Léger-Gignac 19.37

Pun.: Desaulniers, Aquin.

Deuxième période

7. S.T.R., Desaulniers-Janelle 12.54

8. Brébeuf, Gendron-Dion 17.10

Pun.: Gaucher 2, Bleau, Desaulniers, Therrien, Lamarre, Aquin.

Troisième période

9. S.T.R., Laroche-Matteau 11.50

10. Brébeuf, Lamarre-Bleau-Dion 19.36

Pun.: Dion, Desaulniers.

Autre échec pour les Olympiques

Boston, 27. — Un but de Johnny Frenette à une minute et demie de la fin de la période supplémentaire, a donné une victoire de 4 à 3, hier soir, aux Cataractes de Shawinigan sur les Olympiques de Boston, devant une foule de 11,065 personnes.

Boston. — Buts: Frazer; défenses: Splaine et Stubbs; centre: Spain; ailes: Guibord et Harris. Subst.: Lewis, W. Allen, Jeremiah, Martin, Desrosiers, Lax, Smith, Emerson.

Shawinigan. — Buts: Bellemare; défenses: Frenette et Matte; centre: Moussette; ailes: Proulx et Goulet. Subst.: Archambault, Béliveau, Lavoie, Titcombe, A. Gauthier, F. Gauthier, Bergeron.

Arbitres: Mooney et Foley.

La session provinciale

Série de bills

A travers la "Gazette officielle"

Québec, 27 — La Gazette Officielle de Québec annonce une série de bills qui seront présentés à la prochaine session de la Législature.

Ville de Saint-Jean

Elle veut amender sa charte pour changer le mode d'élection des conseillers municipaux, accorder le droit de vote à tous les propriétaires ainsi qu'aux veuves et filles majeures propriétaires, et étendre les pouvoirs de réglementation du conseil. La demande est signée par le maire Mayrand, le secrétaire-trésorier H. Morais, et le procureur de la ville Me Stanislas Poulin.

Mutuelles de fabriques

Avis public est par les présentes donné que l'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec, l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec et l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal, corporations légalement constituées, s'adresseront conjointement à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir l'abrogation de la loi 3 Édouard VII, chapitre 94 constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec, et l'autorisation pour les deux autres corporations d'Assurance mutuelle des fabriques de Québec et l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal d'accepter ses membres, ses biens, et acquiescer ses dettes et pour obtenir modifications à leurs chartes respectives. Québec, 29 novembre 1938.

Les procureurs des requérants, Simon Lapointe et Antonio Perrault

Ville du Cap-de-la-Madeleine

La ville et la commission scolaire veulent faire ratifier deux résolutions qui fixent l'évaluation municipale et scolaire de l'International Foils Ltd, pour une période de dix ans, et confirmer les taxes passées avec la compagnie. Me Léon Méthot, avocat des requérants.

Paroisse de St-Gédéon

Cette paroisse, comté du lac St-Jean, veut ratifier un règlement d'emprunt pour l'achat du service d'aqueduc de la compagnie J. & P. Ltee, et permettre à la corporation d'exploiter ledit aqueduc. Me Jean Pelletier, procureur de la requérante.

St-Nicholas Russian Orthodox Church of Montreal

Le révérend John Morozoff, Max Grineff, de Montréal, veut incorporer l'église susdite. Mes Morand, Allety, Grenier et Le May, avocats pour la requérante.

Succession Alphonse Valiquette

Germaine Bazin, femme de M. Edouard Valiquette, veut modifier la clause 3 du testament de feu Alphonse Valiquette. Me René Duranleau, procureur de la requérante.

Cap-de-la-Madeleine

La ville et la commission scolaire

J.-E.

FOURNIER

Limitée

MANUFACTURIERS
D'ARTICLES
DE VOYAGE

10 magasins

Adoptez

Les CAFÉS, THÉS
et CONFITURES de

J. A. DÉSAY,

(Limitée)

Qualité supérieure

Montréal



re du Cap-de-la-Madeleine veut ratifier une résolution qui fixe pour dix ans, l'évaluation de la Laurentian Silk Mills Ltd.

Association des architectes de la province

Elle veut une loi pour définir ce qui constitue l'exercice de la profession d'architectes et ceux qui peuvent être titulaires. Autoriser l'association à fixer des tarifs d'honoraires obligatoires, étendre le pouvoir de réglementation de l'association pour l'admission à la profession, la conduite professionnelle des membres, la détermination des actes dérogatoires à l'honneur professionnel, et le pouvoir d'édicter des sanctions; enfin rendre obligatoire l'emploi d'un architecte pour la construction des édifices publics. Mes Beaulieu, Gouin, Tellier, Bourdon et Beaulieu, avocats des requérants.

Paul Herbert Silver

M. Silver, de Westmount, dentiste, veut changer son nom en celui de Rowe. Mes Montgomery et McMichael, procureurs du requérant.

Commission scolaire de St-Pierre-aux-Liens

Elle veut une loi pour obliger Ville St-Pierre à porter à son rôle d'évaluation la valeur réelle des propriétés de la Consumers Glass Co. Ltd. Me Elphège Marier, procureur de la requérante.

Georges-Albert Roy

M. Roy, licencié en loi et demeurant à Ottawa, mais ayant une résidence à Montréal, veut être admis à la pratique du droit dans la province de Québec, après examen oral. Mes Beaulieu, Gouin, Tellier, Bourdon et Beaulieu procureurs du requérant.

Mme Marie Guillemette

Mme Guillemette, veuve de Thomas Latonaire, de St-Romuald d'Etchemin, veut faire légaliser l'adoption de sa fille majeure. Me Albert Dumontier, procureur.

Village de la Pointe-au-Pic

Bill pour faire ratifier une résolution qui accorde à la Manoir Richelieu Company, une commutation de taxes pour dix années, à compter du 1er juillet 1939.

Association des commerçants licenciés de vins et liqueurs de Montréal

Elle veut changer son nom en celui de "L'Association des Taverniers de l'Île de Montréal". Me R. Camirand, procureur.

Hôpital Ste-Jeanne d'Arc

Il veut refondre entièrement sa charte et obtenir des pouvoirs additionnels. Mes Fernand Chausse et Eugène Therrien, procureurs.

Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

"Pour faire augmenter le montant à être payé annuellement par la Corporation de la Cité de Montréal pour le soutien des écoles dans le territoire qui fait partie de la Commission, ou qui pourra en faire partie à l'avenir; pour assurer à la Commission les revenus annuels dont elle a besoin pour le soutien des écoles au moyen de taxes spéciales que la Corporation de la Cité de Montréal serait autorisée à lever sur tout ce qui est ou sera sujet à taxation et cotisation en vertu de son acte d'incorporation ou des actes qui l'amendent ou l'amendent; pour autoriser la Commission à emprunter, en sus des emprunts déjà autorisés, un montant de \$125,250.00 pour payer et rembourser diverses hypothèques et obligations à échoir durant l'année scolaire 1939-1940 et à émettre des bons ou obligations pour ce montant; pour autoriser la Commission à emprunter, en sus des emprunts déjà autorisés et de l'emprunt ci-haut mentionné, des montants jusqu'à concurrence de \$650,000.00 pour le paiement de grosses réparations aux écoles et aux autres immeubles de la Commission, les emprunts à cette fin à être amortis en dix ans; pour autoriser la Commission à emprunter, en sus des emprunts déjà autorisés et des emprunts ci-haut mentionnés, les montants nécessaires pour acquiescer des emplacements d'écoles, pour construire et acquiescer de nouvelles écoles et autres immeubles, pour agrandir, améliorer et modifier les écoles déjà existantes, pour faire des travaux de confection de cours de récréation des écoles, et autres fins nécessaires ou utiles.

Montréal, le 20 décembre 1938. Les procureurs de la requérante, Dussault, Cadotte & Dussault.

Cie Equitable d'assurance contre le feu

Elle veut modifier sa charte et obtenir des pouvoirs additionnels relativement à ses contrats d'assurance, sa constitution et ses règlements. Me A. Gauthier, procureur.

Cartes de souhaits pour le Jour de l'An

Cartes peintes à la main par une artiste canadienne, 34 sujets différents: 15c. chacune, \$1.50 la douzaine.

Trois autres séries: reproductions canadiennes et étrangères, sujets canadiens, paysages, marine, etc., etc.

23 sujets différents: .08s. l'unité, .75s. la douzaine.

8 sujets différents: .05s. l'unité, .50s. la douzaine.

8 sujets canadiens, par Marguerite Lemieux et Henri Julien: .03s. l'unité, .25s. la douzaine.

Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Ville de Lachine

Elle veut restreindre davantage les annonces et les enseignes dans les territoires où l'industrie est prohibée et les commerces sont restreints dans la municipalité; autoriser la ville à vendre de gré à gré les terrains requis pour la construction d'un hôpital, etc. Me A.-S. Pelletier, procureur.

Ville de Plage Laval

Elle veut amender sa charte pour annexer une partie de Ste-Rose de Lima; pour nommer un gérant pour administrer la ville, et déterminer ses pouvoirs; permettre à la ville de taxer ceux qui font le commerce de location de chaloupes et autres embarcations, pour taxer les voitures qui font la livraison de marchandises dans la municipalité, etc. Mes Monette, Filion et Meighen, procureurs.

Commission des Ecoles catholiques de Verdun

Elle veut emprunter \$50,000 pour fins de réparations et améliorations, et \$140,000 pour payer le déficit de l'année 1938-39; pour emprunter \$600,000 pour construire une ou deux nouvelles écoles; pour taxer les immeubles de la ville de Verdun. Mes Yves Pelletier et Lucien Tremblay, procureurs.

Ville de Jonquières

La ville et la commission scolaire de St-Dominique de Jonquières veulent ratifier un acte avec la compagnie de pulpe de Jonquières, qui fixe pour dix ans, les taxes municipales et scolaires payables par la compagnie. Mes Gravel, Thomson et Hearn, procureurs.

M. Hughes Lemoyne de Martigny

Pour faire ratifier une transaction, faire nommer un tuteur, etc. Mes Vallée, Létourneau et Tansey, procureurs.

Le festival de musique de Baden-Baden

Berlin. (Par courrier). — Le quatrième festival international de musique contemporaine aura lieu à Baden-Baden, du 31 mars au 3 avril 1939. On y exécutera notamment l'"Introduction, Passacaglia et Finale" de Giovanni Salvucci, déjà jouée avec un grand succès à Venise, et la "Musique pour piano en deux parties", de Helmut Degen, qui a été déjà remarquée au festival de cette année pour son concert symphonique.

Les expositions

Vanille, cacao et épices

L'extrême variété des richesses de l'empire français.

Paris, 27 (P. C. Havas). — L'exposition de la "vanille, du cacao et des épices", qui s'est ouverte au musée de la France d'outre-mer, illustre brillamment un côté important de la collaboration des territoires français de l'empire à la réorganisation de l'économie nationale.

Durant tout le moyen âge, l'Orient attira des convoitises pour ses deux principales richesses: la soie et les épices. Aujourd'hui le commerce des épices est en grande partie français et l'une des principales sources des richesses coloniales.

C'est ce que montre clairement l'exposition qui, à côté de gravures rappelant l'introduction en France des épices et des lacs de Sévres utilisés au XVIIIe siècle pour déguster le chocolat, à côté de costumes de Madagascar ou du Congo, expose tous les échantillons d'épices, de cacao et de vanilles cultivés dans l'Empire. Des graphiques, des notes indiquent la nature de l'importance des cultures. Voici la vanille. La France en détient le quasi-monopole. En 1936, elle a produit 713 tonnes, soit 85% de la consommation mondiale, 606 tonnes provenant de la Réunion et de Madagascar. Cette orchidée verte aux fleurs d'un blanc virginal qui, comme une liane, s'enroule autour des troncs des forêts vierges, est pourtant originaire du Mexique. Rapportée en France en 1930 par des savants du Muséum et plantée à la Réunion, elle s'est acclimatée si bien qu'aujourd'hui elle est la principale richesse de nos colonies de l'Océan Indien et fait de Paris le marché mondial des gosses embaumés.

Voici, à côté, la section du cacao, ce fruit étrange qui pousse sur le tronc de l'arbre qui le porte. En 1936, les colonies françaises en ont produit 86,000 tonnes: la Côte d'Ivoire, qui devrait s'appeler Côte du Cacao, fournissant à elle seule 49,000 tonnes, plus que la consommation métropolitaine de 47,000 tonnes. Et puis, enfin, voici l'innombrable défilé des épices: la cannelle, dont l'Annam produit dix fois la consommation française, la girofle, le safran, la noix d'arec, la nère, la manille, la cardamome, les rhizomes torseus du gingembre, la muscade, la cardamome, l'anis, la badiane, la kamoun et tous les poivres, dont l'Inde dernière l'Empire produisit 3,971 tonnes, et enfin, les piments aux mille variétés mais dont les plus réputés viennent de la Martinique: le "piment derrière capresse" rond et rouge, le "piment toupie" comme un cœur vert pâle, le "piment porcelaine", une olive verte et lisse, et, enfin, le minuscule et infernal "piment zolaux", le plus brûlant qui soit. Ainsi cette exposition originale montre l'extrême variété des richesses de l'Empire français et à côté des résultats déjà obtenus, indique des possibilités magnifiques d'avenir.

"Le Canada d'aujourd'hui et de demain"

Nature de l'Etat canadien

Par le R. P. Georges Simard, O.M.I., de l'Université d'Ottawa

"C'est une grave et haute étude. Quelle bénédiction si nos séminalaires, petits et grands, si nos cercles d'études de jeunes l'analysaient et se l'assimilaient. Comme ces notions plus nettes, plus précises, plus saines, plus lumineuses et donneraient à notre sainte nation une plus ferme équilibre." (Témoignage de l'un de nos chefs.)

Brochure en vente au Devoir au prix de 15s. l'unité.

Les Ligues de la jeunesse féminine

L'Association qui vient de se fonder groupe quatre ligues pour le moment: Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa

L'Association des Ligues de la jeunesse féminine vient de se fonder. Elle groupe quatre ligues pour le moment: Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa. D'autres se fonderont dans quelques autres villes de la province. Il semble bien que Trois-Rivières aura la sienne avant longtemps.

Mlle Suzanne Paquette, présidente de la Ligue de Montréal et, par le fait même, présidente cette année de l'Association, a bien voulu fournir quelques détails sur ce groupement de plus en plus vaste et de plus en plus bienfaisant qu'elle anime depuis quelques années.

— Nous avions jusqu'à cette année, dit-elle, une seule ligue, celle de Montréal, avec sections à Québec et à Sherbrooke et, plus récemment, à Ottawa. Nous avons voulu, en fondant l'Association des Ligues de la jeunesse féminine rendre à chaque ligue son indépendance et son autonomie. La constitution est la même pour toutes les ligues nées ou à naître, mais des règlements locaux assurent l'adaptation de la ligue à la localité.

— Voulez-vous définir le but de ces ligues? — Orienter la jeune fille catholique vers l'action sociale, l'aider à acquiescer le sens et l'habitude de la charité active au moyen d'une organisation méthodique et centralisée.

— But très louable...

— N'est-ce pas? A Montréal, notre ligue a son siège dans l'immeuble de l'Alliance nationale, rue Sherbrooke ouest. A Québec, la ligue possède le sien dans l'école Cardinal-Villeneuve, où s'exerce son oeuvre principale en faveur des enfants infirmes. A Sherbrooke et à Ottawa, l'organisation n'est pas terminée. Je dois d'ailleurs aller à Ottawa en février pour prendre contact avec le groupement là-bas et mettre au point certains détails d'organisation.

— Vous tiendrez un congrès annuel, je suppose? — Oui, nous tiendrons un congrès chaque année dans les différentes villes où nous aurons des ligues. Nous suivrons l'ordre d'ancienneté des ligues pour la tenue de ces congrès. A chaque congrès nous élirons à la présidence de l'Association la présidente de la ligue de la ville où se tiendra le congrès subséquent.

— Comme cela il n'y aura pas de jalouses. Et quel est le nombre global des membres de l'Association des ligues de la Jeunesse féminine à l'heure actuelle? — Au moins mille membres...

— Mille jeunes filles! Admirable!

Le dernier numéro de la Gazette officielle annonce précisément que la Ligue de la Jeunesse féminine de Montréal vient d'obtenir son incorporation. Le bureau de cette ligue se compose de Suzanne Paquette, présidente, de Montréal; Lucille Rolland-Bélanger, vice-présidente, de Ville-Mont-Royal; Cécile Masson, vice-présidente, de Terrebonne; Francine d'Astous, secrétaire-archiviste, Annette Beauchamp, secrétaire-correspondante, et Denyse Saint-Pierre, trésorière, toutes trois d'Outremont.

La nouvelle corporation pourra posséder des biens immobiliers de \$50,000.

A. A.

A Djibouti

Paris, 27 (P.C. Havas). — Tandis que se poursuit la polémique italienne à propos de Djibouti, la France fait de l'importante escale somalienne un grand port moderne.

Jusqu'à la fin du mois dernier, Djibouti ne possédait en effet qu'une foraine, bien abritée certes mais où les navires ne pouvaient venir à quai, ce qui retardait considérablement le charbonnage qu'y effectuaient les bâtiments français sortant de la mer Rouge avant d'affronter l'Océan indien. A partir de maintenant, les navires pourront venir à quai tant pour charbonner que pour faire leur plein de mazout. Le premier bâtiment à utiliser le nouvel aménagement du port a été le pétrolier *Manuvarata*, d'une contenance de 12,000 tonnes.

Les travaux du port sont loin d'être achevés. Ceux de la première tranche des aménagements prévus viennent seulement d'être terminés. Ils comportent un môle pour les grands navires dont le quai protège la face sud. Le môle est situé au bout d'une digue de 540 mètres de long et qui offre la particularité d'inclure dans sa masse l'épave empli de béton d'un vapeur coulé à cet endroit et dont le renforcement s'avère trop onéreux. Le quai pétrolier du môle comporte l'installation d'un pompage de mazout débitant 500 tonnes à l'heure reliée par une conduite de 1720 mètres de long à 4 citernes.

Les autres travaux projetés et qui feront de Djibouti le meilleur port entre Aden et Suez, prévoient la construction de 470 mètres de quais qui seront encore ultérieurement prolongés par un ouvrage de 180 mètres de développement. Des dragages permettront de disposer d'un bassin de 300 mètres de large permettant l'accostage simultané de 4 grands cargos. L'ensemble des travaux achevés et projetés coûtera 30,000,000 de francs. Commencés au début de l'année ils se termineront en 1941.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR" 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

Le vœux de M. Onésime Gagnon

Québec, 27 — M. Onésime Gagnon forme les vœux que voici pour la population de la province: A l'occasion des fêtes, je suis heureux d'offrir à la population de notre province, suivant la formule traditionnelle, mes meilleurs souhaits pour un joyeux Noël et une heureuse année. Que les carillons de Noël apportent à tous, en plus des joies familiales que suscitent les fêtes, santé, prospérité et bonheur.

Je souhaite aussi que la bonne humeur qui marque cette période de l'année se prolonge pendant les mois qui suivront. Il faut de l'entrain, de la vigueur, de la confiance, pour faire face aux conditions de l'heure. Mais nous avons raison, nous de la province de Québec, d'être confiants dans l'avenir. Nous devons espérer que nous ne serons pas mêlés aux troubles de l'Europe et que nous pourrions consacrer toutes nos énergies et nos ressources au développement de notre pays et au bonheur de notre peuple.

L'année qui s'achève a marqué un progrès sur l'année précédente et j'ai lieu de croire que la nouvelle année sera encore plus favorable. Ainsi, le développement de nos mines prendra encore plus d'ampleur. La valeur de la production minière touchera un nouveau sommet cette année, lequel sera sans doute dépassé l'an prochain. Des intérêts privés procéderont au creusage de puits d'huile en Gaspésie et une aciérie sera érigée dans une autre partie de la province. Je puis aussi ajouter que le parc National de la Gaspésie sera ouvert l'été prochain et que les travaux au futur parc du Mont-Orford, près de Sherbrooke, seront poussés activement. Ces parcs constitueront de nouveaux endroits de récréation pour les résidents de la province et attireront chez nous de nombreux touristes.

Onésime GAGNON,

Ministre des Mines et Pêcheries.

COMMERCES et FINANCES

(Suite de la page 8)

Les obligations

COURS EN FERMEUR HIER

DOMINION DU CANADA:

	Offre	Demande
2 1/2% Jun 1er 1944	100 1/2	101 1/2
3 1/2% Oct 15 1939	101 1/2	102 1/2
2 1/2% 1er Jun 1943	103	104
2 1/2% Nov 15 1944	102 1/2	103 1/2
3 1/2% Oct 15 1942	104 1/2	105 1/2
2 1/2% Perp.	91	92
3 1/2% Jun 1er 1950-55	99 1/2	100 1/2
3 1/2% Jun 1er 1957	98 1/2	99 1/2
3 1/2% Jun 1er 1948-49	103	104
3 1/2% Nov 15 1948-51	102 1/2	103 1/2
3 1/2% Jun 1er 1950-56	104	105
3 1/2% Oct 15 1949-50	102 1/2	103 1/2
4 1/2% Oct 15 1939	102 1/2	103 1/2
4 1/2% Oct 15 1943-45	108	109
4 1/2% Oct 15 1947	107 1/2	108 1/2
4 1/2% 1er sept. 1940	105	106
4 1/2% Oct 15 1944	111 1/2	112 1/2
4 1/2% 1er sept. 1947	112 1/2	113 1/2
4 1/2% Nov 1er 1946-56	111 1/2	112 1/2
4 1/2% Nov 1er 1947-57	111 1/2	112 1/2
4 1/2% Nov 1er 1949-59	112 1/2	113 1/2
5 1/2% Nov 15 1941	109	110
5 1/2% Oct 15 1943	112 1/2	113 1/2

AVANT LA GARANTIE DE L'ETAT:

	Offre	Demande
C.N.R. 2 1/2% 1942	101 1/2	102 1/2
C.N.R. 2 1/2% 1943	100 1/2	101 1/2
C.N.R. 2 1/2% 1944	104 1/2	105 1/2
C.N.R. 3 1/2% 1945-50	98 1/2	99 1/2
C.N.R. 3 1/2% 1948-52	98 1/2	99 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1951	114 1/2	115 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1956	115 1/2	116 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1957	117 1/2	118 1/2
C.N.R. 4 1/2% 1958	117 1/2	118 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1954	118 1/2	119 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1959-60	119 1/2	120 1/2
C.N.R. 5 1/2% 1960-61	119	120

PROVINCES:

	Offre	Demande
Alberta 4 1/2% 1954	54	55
Cal. 4 1/2% 1953	97	98
Cal. 4 1/2% 1954	97	98
Cal. 4 1/2% 1955	97	98
Cal. 4 1/2% 1956	97	98
Cal. 4 1/2% 1957	97	98
Cal. 4 1/2% 1958	97	98
Cal. 4 1/2% 1959	97	98
Cal. 4 1/2% 1960	97	98
Cal. 4 1/2% 1961	97	98
Cal. 4 1/2% 1962	97	98
Cal. 4 1/2% 1963	97	98
Cal. 4 1/2% 1964	97	98
Cal. 4 1/2% 1965	97	98
Cal. 4 1/2% 1966	97	98
Cal. 4 1/2% 1967	97	98
Cal. 4 1/2% 1968	97	98
Cal. 4 1/2% 1969	97	98
Cal. 4 1/2% 1970	97	98
Cal. 4 1/2% 1971	97	98
Cal. 4 1/2% 1972	97	98
Cal. 4 1/2% 1973	97	98
Cal. 4 1/2% 1974	97	98
Cal. 4 1/2% 1975	97	98
Cal. 4 1/2% 1976	97	98
Cal. 4 1/2% 1977	97	98
Cal. 4 1/2% 1978	97	98
Cal. 4 1/2% 1979	97	98
Cal. 4 1/2% 1980	97	98</